VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1755
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232

www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



// FEADER



Une économie agricole ralentie

Le 9 juin dernier, en Une de Terres de Bourgogne, sous le titre *« Des fonds qui font défaut ! »*, nous annoncions une lettre ouverte conjointe des JA des FDSEA et de la FRSEA BFC adressée à la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, pour dénoncer les situations découlant du transfert de l'État à la Région de la gestion de fonds européens destinés à l'agriculture. Cinq mois plus tard, la situation ne s'est pas améliorée et donne aujourd'hui lieu à un fort mouvement d'humeur des représentants du monde agricole régional. Le retard pris dans le traitement des dossiers met en péril de nombreux projets d'investissements et de travaux sur les exploitations.

Pages 03, 10 et 11

Encart : Brochure DAFP (sur certains cantons).



ACTUALITÉ P.04

Nièvre // Une soirée pour les jeunes installés



PRODUCTIONS P.19

Cultures // Paille et maintien de la matière organique dans les sols

DOSSIER P.22

Agrivoltaïsme // L'importance de prendre en compte tous les facteurs





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 JEUNES INSTALLÉS : UNE SOIRÉE POUR EUX

.05 RÉUNION : « DES SOLUTIONS FACE À LA PRÉDATION » À AVALLON

.06 FÊTE DES VINS DE CHABLIS : « DES VIGNERONS EXTRAORDINAIRES »

.08 ANCIENS EXPLOITANTS : UN PLAISIR DE SE RETROUVER

.09 SYNDICALISME : *« NOUS VOULONS DES ACTIONS CONCRÈTES »*

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 FEADER : LA PROFESSION AGRICOLE SUSPEND LE DIALOGUE AVEC LA RÉGION

.11 FRSEA : UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLEINE D'ÉCHOS RÉGIONAUX

.12 INNOVATION : DES OUTILS POUR UNE COLLABORATION RÉUSSIE AVEC LE MONDE AGRICOLE

.13 AOP BOEUF DE CHAROLLES : VALORISER LA DURABILITÉ

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 ÉVÈNEMENT : REPOSER LES GRANDS ENJEUX DE L'ÉLEVAGE BOVIN

.15 CERCY-LA-TOUR : 12E FÊTE DE L'ÉLEVAGE LES 3 ET 4 NOVEMBRE

.16 GDS58 : SE PRÉPARER À L'AVENIR

.17 NEVERS : SALON DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA BASSE-COUR

PRODUCTIONS // VIGNE

.18 BIVB: DES VENDANGES QUI REDONNENT DES COULEURS

PRODUCTIONS // CULTURES

.19 PAILLE ET MAINTIEN DE LA MATIÈRE ORGANIQUE DANS LES SOLS

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.20 LA TRUFFE : L'OR NOIR À ENVISAGER

.21 NUCICULTURE : LES JOIES DE LA PREMIÈRE RÉCOLTE

DOSSIER // ÉNERGIE

.22 AGRIVOLTAÏSME : PRENDRE EN COMPTE TOUS LES FACTEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL

.26 EPL DE COSNE : DIVERSIFIER ET ADAPTER LES FORMATIONS

.27 SEMAINE DU GOÛT : ÉVEILLER LES PAPILLES

.28 EMPLOI AGRICOLE : UNE BAISSE ET DES MUTATIONS

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.38 HORTICULTURE : DES CHRYSANTHÈMES DEPUIS BIENTÔT TRENTE ANS

.39 CHASSE : UN CONCOURS POUR FÊTER LA SAINT-HUBERT

.40 DÉCOUVERTE : LA FERME (HANTÉE) DE FLO'



// LE DESSIN

// EN BREF

Aides Pac Des non-versements *«sans explications fondées»*

Dans un communiqué paru le 23 octobre, les Jeunes agriculteurs saluent «le respect global» du calendrier 2023 des versements des aides directes Pac - dont les avances ont été versées depuis le 16 octobre - mais relève *«des cas où les aides n'ont pas été versées, sans explications fondées»*, et demande *«que les services de l'État s'en inquiètent au plus vite»*. Autre *«zone d'ombre»*, rappelée par le syndicat jeune: la baisse du montant de certaines aides par rapport aux annonces faites lors de la présentation du plan stratégique national (PSN). Et les JA de citer le cas des écorégimes - comme évoqué le 9 octobre dans nos colonnes - mais aussi de l'aide complémentaire Jeune agriculteur (ACJA) et l'aide bovine. Dans le cadre de la campagne d'avance, le montant de référence de l'ACJA a été fixé à 3 100 euros, contre environ 4500 euros attendu par les chambres. Et l'aide aux bovins de plus de 16 mois est fixée à 98 € par UGB pour le montant supérieur, contre 105 €/UGP attendu, selon nos confrères de la France agricole. Pour les JA, *«les explications fournies ne permettent pas en l'état d'expliquer les écarts»*, et cette *«baisse non prévue met à mal les trésoreries de certaines jeunes agriculteurs qui s'étaient projetés financièrement sur des aides plus élevées. C'est tout leur plan d'entreprise qui est à revoir»*.

Mal-être agricole L'activité d'Agri'Écoute en forte hausse

Agri'Écoute, la plateforme d'écoute des agriculteurs en mal-être de la MSA, a connu une augmentation de son activité au premier trimestre 2023, selon les chiffres communiqués récemment par la MSA : 1797 appels, soit une progression de 22% par rapport à 2022 et de 6% par rapport à 2021. Le statut professionnel le plus représenté est celui des chefs d'exploitation ou d'entreprise, le secteur agricole le plus concerné est l'élevage. Les principaux sujets de préoccupation relèvent de la sphère personnelle (santé, inquiétude pour un proche, vie familiale) devant ceux de la sphère professionnelle (pression économique, contraintes administratives, surcharge de travail). Agri'Écoute note ces derniers mois d'avantages d'appelants indiquant être *«excédés»* et percevant *«une perte de sens»* avec une remise en question professionnelle, ce qui est nouveau selon la MSA. Ils ont été dirigés vers les équipes en charge de la *«prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien à l'emploi»*. Depuis le début de l'année, Agri'Écoute a déclenché une intervention du Samu pour cinq situations présentant un risque élevé de passage à l'acte (suicide). Il est à noter une augmentation cette année des entretiens où ce risque est faible. Cela laisse à penser que davantage d'appels sont passés en amont de crises suicidaires.

Agri'Écoute, service d'écoute 24h/24 et 7j/7 dédié au monde agricole et rual. Tél. 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local). agriecoute.fr

Foncier 2,7 à 3 Mha de *«terres délaissées»* en France

Dans un rapport sur la conciliation des objectifs de biodiversité et de *«souveraineté alimentaire»* publié le 18 octobre, le CGAAER (ministère de l'Agriculture) donne de premières estimations des surfaces de terres dites *«délaissées»* sur le territoire français. Ces terres agricoles *«sans usage, donc hors artificialisation ou reboisement»* représenteraient *«2,7 à 3 millions d'hectares»* (Mha), soit l'équivalent de plus 10% de la surface agricole utile (SAU) de la France. Selon des données recueillies sur les dix dernières années par la mission de prospective, elles représentent un flux d'environs 20 000 hectares par an. Ainsi, sur cette période, l'agriculture française *«perd chaque année en moyenne 60 000 ha dont un tiers est artificialisé, un tiers passe à un usage forestier et le dernier tiers est abandonné, sans usage»*.

// EN IMAGE

Jugement de bétail Parés pour les finales !

Des apprentis de la Maison familiale de Pouilly-en-Auxois se sont rendus au Gaec des Granges de Vesvres, chez Luc, Colette et Clément Dupaquier, pratiquer quelques exercices, histoire de *« se mettre en jambes »* pour leurs prochains concours de jugement de bétail. Leurs homologues de la MFR de Villevallier, dans l'Yonne, étaient également de la partie, pour une intéressante rencontre « inter-MF ». Trente-neuf jeunes se sont livrés à du pointage sur des vaches charolaises, avec de précieux conseils préalablement donnés par Laurent Choubley, éleveur à La Motte-Ternant et Luc Dupaquier, le gérant de l'exploitation. Les meilleures notes ont été obtenues pas trois apprentis de Terminale CGEA de la MFR Auxois sud-Morvan : Antoine Baudier remporte la mise et termine à la première place. Ce jeune homme de Saint-Prix-lès-Arnay (en apprentissage au Gaec Noireaut de Meilly-sur-Rouvres) devance Alexis Pierre-Thibert (Thomirey, apprenti au Gaec Develle à Saussey) et Tom Derrepas (Agey, en apprentissage à l'EARL Bas de Lye de Pluvet). Tous les participants ont été récompensés par des lots offerts par de généreux sponsors. AG



Les jeunes gagnants entourés de Laurent Choubley, Luc Dupaquier et Clotilde Bizouard.

Comme tous les ans, les finales départementales de jugement de bétail se tiendront à la Ferme Côte-d'Or, au concours charolais de Semur-en-Auxois et sur l'exploitation agricole du lycée La Barotte à Châtillon-sur-Seine. Une dizaine de jeunes apprenants décrocheront leur qualification pour les finales nationales organisées dans le cadre du prochain salon de l'agriculture à Paris.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

SYNDICALISME

// ÉDITO

Gestion du Feader : trop, c'est trop !

FDSEA et JA vous relaient ici un édito rédigé par nos collègues de Haute-Saône, que nous partageons à 100 %. Il traduit l'exaspération des FDSEA et JA de notre région depuis de nombreux mois face à cette situation inédite et ubuesque.



JC Gutner

Du fait du retard pris dans le traitement de nombreux dossier d'aides européennes, des chantiers concernant des investissements sur des exploitations agricoles sont retardés

Transfert de compétences

Depuis le 1er janvier le Conseil régional a repris les compétences de l'État quant à l'instruction et le paiement des dossiers installation, modernisation, investissement, PCAE… Dès les premiers jours de janvier toute la mécanique s'est bloquée, le Conseil régional accusant injustement nos DDT des difficultés rencontrées. Au mois de mai 2023, la Chambre régionale d'agriculture BFC a tiré la sonnette d'alarme par courrier et échange téléphonique directement auprès de la présidente, Marie-Guite Dufay. Il nous avait semblé que cette alerte avait été prise au sérieux. La deuxième étape était une rencontre mi-juin, entre FRSEA, JA, Chambre d'agriculture régionale et les présidence et direction du Conseil régional. Ce jour-là, le Conseil régional avouait les difficultés rencontrées pour la reprise de ses nouvelles missions. Il invoquait des difficultés de recrutement et des problèmes sur la qualité des dossiers en cours d'instruction transmis par l'État. Ce dernier argument nous semble très étonnant car la DDT qui assurait cette mission depuis des lustres donnait entière satisfaction au monde agricole !

Aider un Conseil régional dépassé

Pour permettre de rattraper les retards et qu'enfin les dossiers soient traités, les Chambres d'agriculture de la région ont proposé d'aider le Conseil régional. S'ensuivent de nombreuses réunions techniques entre Chambres et Conseil régional, avec conseillers spécialisés, chefs de service, directeurs. Le directeur du Conseil régional nous a annoncé, juste avant ses congés estivaux, qu'il ferait un retour fin août (!) et que le dispositif serait voté en session plénière par les élus du Conseil régional fin septembre.

Atermoiements et mépris

Sauf que, sans retour fin août, le vote du Conseil régional de fin septembre n'a pas acté le recours aux Chambres d'agriculture mais, au contraire le lancement d'un appel à projets ! Encore des atermoiements qui ont fait perdre de précieuses semaines ! Le Conseil régional parle d'année blanche (ce qui signifie aucun dossier abouti en 2023), mais pour nous, le mal sera encore plus profond car nous aurons passé deux ans sans monter de dossiers de transition agroécologique ! L'ultime réunion de fin septembre entre le Conseil régional et les élus Chambre, JA et FRSEA a laissé un goût amer et une impression de mépris affiché par le Conseil régional envers le monde agricole. Ce sentiment est confirmé par la fermeture de la plate-forme téléphonique dédiée au Conseil régional afin de ne plus être « importuné » par les agriculteurs mécontents du traitement de leurs dossiers !

Conséquences

Les conséquences de tant d'incurie, de tant d'incapacités à « prendre le manche » de la part du Conseil régional sont multiples :
– de gros retards dans les paiements des dossiers de demande de subvention (même ceux qui sont aboutis) impactant douloureusement nombre d'agriculteurs
– des fonds européens du FEADER, dédiés à l'agriculture retenus par le Conseil régional
– des conseils départementaux qui ne peuvent plus verser leurs subventions en cofinancement du Conseil régional, certains évoquant même la possibilité d'utiliser ces fonds ailleurs qu'en agriculture.
– les conseillers et les banques qui en viennent à monter les projets sans prendre en compte un éventuel soutien émanant du Conseil régional, au risque certain de les rendre impossibles à réaliser.
Dix mois après, le Conseil régional est toujours embourbé dans ses difficultés et lâche ses paysans. Il s'enferme dans sa tour d'ivoire, méprise l'activité économique de premier plan que représente l'agriculture de nos départements.

Et maintenant

Voilà, chers amis agriculteurs, agricultrices, la situation que nous rencontrons et que vous subissez. Soyez conscients que nous, responsables agricoles, avons mobilisé toutes nos énergies et celles de l'ensemble de nos collaborateurs pour tendre la main. Cette main tendue n'a pas été saisie, sachons nous en rappeler le moment venu et si par mégarde la présidente de la Région venait ces prochaines semaines dans nos départements, nous saurons lui rappeler que l'on ne traite pas les paysans de cette manière…

FDSEA de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne



// JEUNES INSTALLÉS

58

Une soirée pour eux

Le 12 octobre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec la Fédération des Cuma et les JA 58, organisait une soirée pour les jeunes installés sous le thème : « la Méca et Loagri ».

Dans la mouvance de l'édition précédente (voir TDB n° 1661), la soirée jeunes installés du 12 octobre avait pour thème les nouvelles technologies à la fois embarquées dans les nouveaux matériels et aussi utilisées afin de promouvoir les métiers agricoles – avec l'intervention du Youtubeur Loagri. Pour rappel, cet événement était organisé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec la Fédération des Cuma et les JA 58.

Mise en garde

Au total, 135 jeunes agriculteurs de la Nièvre se sont réunis chez Cédric Torcol pour cette soirée singulière. Ce dernier souligne : *« C'est un plaisir d'accueillir tout le monde, surtout pour un sujet important : l'investissement en matériel. C'est un pan inévitable pour les exploitants, qu'ils soient plus ou moins jeunes. Je suis persuadé qu'il est nécessaire d'avoir les bons interlocuteurs pour être guidé efficacement dans ses choix. Mon conseil aux jeunes générations pour ce volet serait de tempérer les charges de mécanisation, en ciblant le bon dimensionnement du matériel par rapport à son exploitation ou son activité. Il ne faut pas partir dans le surendettement car cela peut-être fatal pour l'EBE. Se laisser tenter peut arriver, mais au vu des coûts des outils, il faut le faire en toute connaissance de cause »*.

Après avoir échangé tous ensemble, les jeunes étaient invités à découvrir le matériel en exposition durant l'événement avec les explications des concessionnaires (dont Maréchal) et fabricants. Ils ont pu apprécier avec Sème s'y Bien, un tracteur, une trémie frontale et un semoir 7,20 m ; avec Malecot Poirier Agri, un tracteur avec trémie frontale et semoir monograine ; avec Depussay, un tracteur équipé d'un épandeur à engrais avec coupure GPS ; avec Buchez et Ponge, un tracteur attelé à une bétaillère pose à terre (BHX 701) équipée de portes radio commandées, et enfin un automoteur JD R4140.

Des ateliers en plus

Suite à cela, toujours dans une ambiance conviviale, un quiz via application smartphone était proposé afin de décrocher cinq places pour assister à un match de rugby de l'U.S.O.N. Mais, pour accéder à ce lot, les jeunes devaient trouver les bonnes réponses à : « Puis-je utiliser mon smartphone en conduisant un tracteur ? », « quel est le meilleur levier pour faire des économies de carburant ? » Après une dizaine de questions, l'équipe « Pop-Corn » est arrivée première et la « Charrue » seconde. Loagri a ensuite expliqué son métier : *« La vie de Youtubeur fait beaucoup rêver, mais elle demande énormément de travail. Pour ne donner qu'un exemple, il faut environ 800 prises de vues pour une vidéo d'environ 5 minutes. Ensuite, il faut passer du temps à faire le montage. Entre le déplacement, le temps passé sur le terrain et la mise en forme, c'est assez chronophage »*. Outre cela, il évoque l'investissement nécessaire en matériel : *« j'ai un drone, une Go Pro, un stabilisateur pour le téléphone et j'en passe. Le montant pour avoir ce genre d'outils est donc onéreux. Mais, la nouvelle génération a de la chance car la qualité de matériel qui coûtait 6 000 euros il y a quelques années revient à environ 800 euros aujourd'hui »*. Avec une rémunération d'environ 1 000 à 2 000 euros par mois, il insiste : *« on ne peut pas vivre que de cela, sauf pour quelques privilégiés de la profession »*. Travaillant seul par choix, il fait remarquer que : *« je ne souhaite pas embaucher, car cela est trop contraignant »* et explique que pour la suite : *« je ne sais pas ce que je ferais dans 10 ou 15 ans, mais peut-être que j'irai travailler dans un service marketing d'une marque. Cela étant ce n'est pas d'actualité aujourd'hui »*. Pour lui, l'important est de prendre du plaisir dans ce qu'il fait : *« j'ai la chance de découvrir des fermes extrêmement différentes dans des endroits très variés – parfois aux antipodes les uns des autres – ainsi que des exploitants aux pratiques et parcours divers qui m'enrichissent à chaque fois. Et j'ai conscience d'avoir de la chance à ce niveau-là, car beaucoup de jeunes rêvent de cette vie. Mais, ce que je préfère, c'est le montage, voir la vidéo se mettre en forme comme moi j'en ai envie et diffuser le résultat final »*. La soirée jeunes installés s'est clôturée sur un repas festif.

Chloé Monget



Plus de cent jeunes étaient présents pour participer à la soirée jeunes installés organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre en partenariat avec la Fédération des Cuma et les JA 58 – cofinancée par le Conseil régional et le Conseil départemental.



Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (à droite), fait un discours d'ouverture pour cette soirée jeunes agricultures, aux côtés de Loagri, au centre, et Martin Bloch, responsable, du service économie-entreprise à la Chambre d'agriculture de la Nièvre (à gauche).



L'équipe « Pop-Corn » très assidue pendant le quiz.



JA 58

Une cinquantaine de jeunes ont participé au quizz pour gagner les cinq places d'un prochain match de l'U.S.O.N..



Le matériel présenté lors de la soirée jeunes installés était destiné à offrir un panel des dernières technologies.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// LOUP

89 Réunion « *des solutions face à la prédation* » à Avallon

Le 5 octobre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la Préfecture de l'Yonne avaient convié les éleveurs à Avallon pour une réunion d'information sur la prédation.



Chambre d'agriculture de l'Yonne.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne et la préfecture de l'Yonne ont organisé une réunion d'information sur la prédation, le jeudi 5 octobre, à Avallon.

En juillet 2022, lors d'une précédente réunion organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, l'ensemble des acteurs concernés par le dossier « prédation » s'était engagé à conduire différentes actions pour accompagner les éleveurs victimes de prédation.

La réunion du 5 octobre, qui se tenait à Avallon en raison des récentes attaques de grands canidés sur la zone Morvan, a permis de faire le point avec les éleveurs présents. En effet, depuis le début de l'année, 24 constats ont été réalisés par l'OFB dans le département. Parmi ces 24 constats (en bleu sur le graphique), neuf conduisent à ne pas écarter la responsabilité du loup (en jaune sur le graphique) représentant 15 animaux victimes (en orange sur le graphique). Six autres constats ont été indemnisés au bénéfice du doute, une volonté forte du préfet de l'Yonne pour soutenir les éleveurs.

L'Yonne reste en zone de présence permanente du loup et les éleveurs commencent à mieux utiliser les dispositifs de protection : chiens et clôtures adaptées. Chaque année, du 1er janvier au 31 juillet, il est possible de faire une demande de subvention pour l'acquisition d'un chien, son entretien (29 demandes en 2023) ou pour des clôtures aidées à 80 %.

En cas d'attaque, les éleveurs pensent davantage à contacter l'OFB qui se rend sur place faire un constat comme la procédure l'exige. Depuis la rencontre de 2022, la Gendarmerie de l'Yonne est elle aussi prévenue et réalise une enquête de voisinage.

Des évolutions notables

Depuis l'an dernier, la MSA Bourgogne a mis en place un groupe de parole pour les éleveurs qui le désirent. Ils peuvent se retrouver et échanger avec un professionnel sur leurs peurs ou leurs difficultés. Cet accompagnement humain a été salué par les éleveurs présents à Avallon et se poursuivra sur 2024.

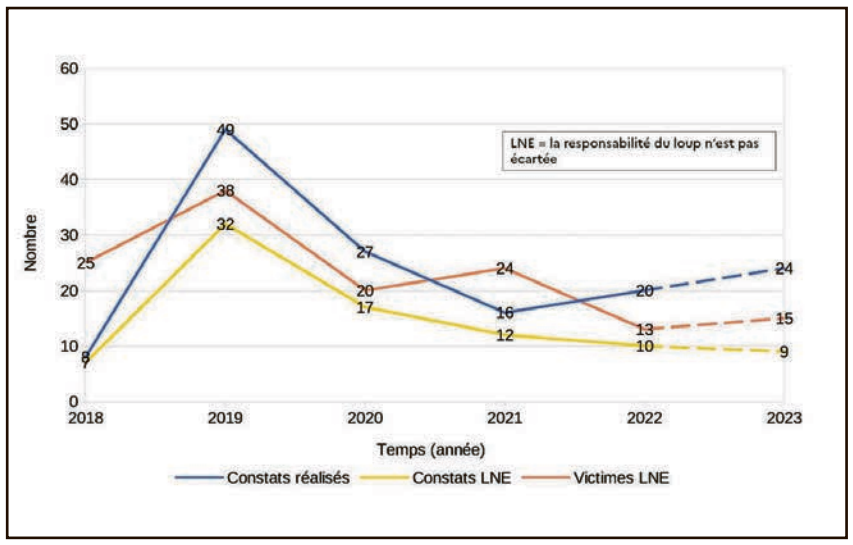
Enfin, le dispositif d'alerte a évolué, désormais à chaque attaque où l'OFB est prévenue, les éleveurs du canton et des cantons alentours sont prévenus par mail via l'EDE. Ainsi en cas de récurrence les éleveurs peuvent anticiper et mettre en place des mesures de protection.

Monsieur Pascal Jan, préfet de l'Yonne et Madame Naïma Ramalingom sous-préfète d'Avallon ont réaffirmé leur plein soutien à la profession, notamment avec les points qu'ils avaient fait remonter pour le nouveau plan loup qui sera appliqué début 2024 quand les décrets seront votés.

La Chambre d'agriculture a présenté les points sur lesquels la profession avait demandé des évolutions : prise en compte de pertes indirectes, prévention en zone de plaine qui est très différente de celle en montagne. L'autre avancée notable qui a été présentée concerne le chien de protection de troupeaux qui verra son statut juridique évoluer dès 2024 pour prendre en compte sa spécificité et limiter les conflits d'usage.

Les services de l'État et la Chambre d'agriculture restent pleinement mobilisés pour accompagner et informer les éleveurs. En venant à Avallon, ils ont tenu leur engagement de venir au plus près des personnes concernées par la prédation, pour partager le ressenti et les attentes du terrain.

Chambre d'agriculture de l'Yonne.



// LOUPS

21 Mais combien sont-ils ?

La troupe ovine d'Anne et Édouard Beurton a été une nouvelle fois attaquée dans la nuit du 15 au 16 octobre. Le cadavre d'une brebis pose question.

Le chemin qui mène à Censerey, les équipes de l'OFB commencent à bien le connaître… Anne et Édouard Beurton ont de nouveau été attaqués dans la nuit du 15 au 16 octobre et ont aussitôt alerté ces services de l'État. Au sol : une de leurs agnelles, la photo parle d'elle-même… *« Il est difficile d'imaginer qu'un seul animal ait pu faire cela en une nuit. Nous avions déjà perdu un veau il y a quelques mois. Cela fait planer des doutes, il doit y avoir plusieurs bêtes, c'est d'ailleurs ce que supposent les agents de l'OFB »*, confie Édouard Beurton. Quelques heures après avoir enregistré cette cinquième perte de l'année, le jeune éleveur et sa sœur décident de changer une nouvelle fois de place leurs animaux et là, surprise : un animal *« non identifié »* s'apprêtait à attaquer la troupe ovine : *« il nous a vus et est aussitôt parti. Foncé, long… Nous ne pouvons pas certifier que c'était un loup à cause de la distance, mais cela y ressemblait fortement »*, poursuit Édouard Beurton. Cette situation très difficile pourrait enfin avancer, enchaîne le Côte-d'Orien : *« on vient de nous apporter des filets. En toute logique, en cas de nouvelle attaque, un tir de défense pourrait nous être accordé. Dans le même temps, suite à des discussions avec l'OFB, nous allons tout faire pour identifier l'animal plus précisément, et s'il s'agit bien d'un ou plusieurs loups, des décisions préfectorales pourraient être prises pour dépêcher des équipes de nuit. Il faut agir vite car les attaques se multiplient et la situation va bientôt devenir ingérable »*. Édouard Beurton rappelle que les mesures mises en place restent selon lui *« dérisoires »* : *« on nous apporte un filet de protection de 90 cm de haut pour arrêter un animal qui saute à plus de deux mètres… Cela fait une quinzaine d'années que le loup attaque nos troupeaux, nous sommes habitués à sa manière de procéder. Quand nous faisons une déclaration d'attaque, il est déjà arrivé que certains agents de l'OFB nous expliquent que c'est une meute de renards qui a tué et mangé nos moutons… Il y a de quoi en rire ! Aujourd'hui, il est important que les Pouvoirs Publics se posent les bonnes questions, à savoir s'ils veulent des éleveurs ou bien le loup. Ou, dit autrement, s'ils veulent des loups ou bien nourrir la population car sans éleveurs, il n'y aura plus rien »*.



Un seul loup peut-il être responsable d'un tel carnage en quelques heures ?

AG

UN
I-JOURNAL
NE MEURT
JAMAIS.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio
Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement.

// FÊTE DES VINS DE CHABLIS

89 Antoine Duléry : « *Chablis a des vignerons extraordinaires* »

La 75e édition de la fête des vins de Chablis a eu lieu les 21 et 22 octobre. À cette occasion, nous avons pu échanger, sur place, avec l'un des parrains de cette édition, l'acteur Antoine Duléry. Entretien.

Qu'est-ce que cela représente pour vous d'être le parrain de cette 75e édition de la fête des vins de Chablis ?

Antoine Duléry : « C'est un grand honneur puisque j'adore le chablis, qui est un vin sublime. Je ne connaissais pas encore la ville. Non seulement je découvre une ville merveilleuse, mais aussi une région de France superbe et des vins absolument excellents. Je suis très heureux d'être là ».

Étiez-vous déjà venu en Bourgogne ?

AD : « Oui, bien sûr, notamment à Auxerre. Je suis heureux désormais de découvrir Chablis, une ville avec des vignerons extraordinaires. C'est un vrai plaisir d'être là. On m'a fait découvrir des vins incroyables. Je sais désormais qu'ici, il y a du Petit chablis, du chablis, du chablis 1er cru et du chablis grand cru », sourit-il.

Quel est votre rôle aujourd'hui en tant que parrain de la fête des vins de Chablis ?

AD : « C'est d'aller à toutes les festivités présentes sur place, de manger, de boire », rit-il. « J'ai été intronisé hier (le samedi 21 octobre) par la confrérie des Piliers Chablisiens. Désormais, je vais de surprise en surprise. Je suis encore une fois très heureux d'être là ».

Propos recueillis par Christopher Levé



Le grand public est venu déguster les vins des 46 domaines présents à la fête.



Antoine Duléry (au centre) aux côtés de Céline Géraud, Patrice Vocoret (à droite) et Charles Berling (à gauche).



La bonne humeur était sur tous les visages.

« La Préférée », la nouvelle cuvée de Saint-Bris du domaine Clotilde Davenne



Le domaine Clotilde Davenne (Préhy) a profité de ce week-end festif pour lancer officiellement sa toute nouvelle cuvée de Saint-Bris, nommée « La Préférée ». « *Elle s'appelle ainsi puisque c'est une sélection parcellaire de la parcelle préférée de Clotilde Davenne* », explique Marie Mettetal, responsable œnotourisme au domaine Clotilde Davenne.

Et comme le domaine Clotilde Davenne aime mêler le vin et l'art, l'occasion était toute trouvée pour également présenter la nouvelle exposition, de l'artiste Roxane Duraffourg, visible dans la boutique située 3 place Charles de Gaulle à Chablis.

Ce qu'il faut retenir de cette 75e édition

Outre la présence du parrain de cette 75e édition de la fête des vins de Chablis, Antoine Duléry, celles de la marraine Céline Géraud, journaliste et animatrice de télé et de radio (Europe 1 et Europe 1 Sport) et des co-présidents étaient à noter : l'acteur, réalisateur et humoriste Michel Boujenah et l'acteur, réalisateur et chanteur (entre autres) Charles Berling.

Plusieurs annonces ont également été faites par Patrice Vocoret, président de l'office du Chablis, qui a d'ailleurs obtenu le titre de socle au sein de la confrérie des Piliers Chablisiens lors des intronisations. Tout d'abord, la confirmation que le millésime 2023 « *est à la fois généreux et expressif* », indique ce dernier. De quoi permettre de « *reconstituer les stocks* » des vignerons « *et de satisfaire les amateurs de vin de Bourgogne, après une période un peu tendue par manque de vin* ».

Le président de la fête a aussi donné rendez-vous au public pour les grands événements qui vont concerner le Chablisien en 2024 : la prochaine Saint-Vincent tournante du Chablisien, qui aura lieu les 3 et 4 février 2024 à Fyé ; la première journée des Grands jours de Bourgogne (le salon itinérant des vins de Bourgogne) qui aura lieu le 18 mars 2024 où 1 000 professionnels viticoles du monde entier sont attendus.

La maire de Chablis, Marie-José Vaillant, a enfin annoncé que la flamme olympique passera par Chablis le 11 juillet 2024.

L'année prochaine promet d'être riche pour la commune icaunaise.

// EN VOIR PLUS

Retrouvez toutes le photos de la Fête des vins sur notre site à l'adresse suivante : https://www.agribourgogne.fr/articles/22/10/2023/Antoine-Dulery-Chablis-a-des-vignerons-extraordinaires-92092/

21 De quoi bien profiter

La durée de la Ferme Côte-d'Or passe de quatre à six journées, pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Du samedi 4 au jeudi 9 novembre : la Ferme Côte-d'Or va prendre ses quartiers un peu plus longtemps que d'ordinaire, lors de la prochaine foire gastronomique de Dijon. Marc Frot, président de la commission agricole du Département, s'attend à un nouveau « *carton* » avec ces deux journées supplémentaires : « *Cette durée revue à la hausse va laisser encore plus de possibilités. En 2022, le bilan était déjà très positif car nous avions dépassé le millier de scolaires, cela n'était jamais arrivé. Ma crainte, cette année, venait de l'organisation que cela implique pour les agriculteurs : il semblerait que tout se prépare pour le mieux et que tout le monde joue le jeu afin d'assurer une présence permanente sous le chapiteau. Que tout le monde soit remercié pour cet important travail pédagogique !* ». Aucune thématique ne prendra le dessus sur une autre, lors de cette édition : « *ce sera un tout, avec l'idée de communiquer sur l'ensemble des productions et filières agricoles de la Côte-d'Or* », souligne Marc Frot.

La Ferme et la foire

Le chapiteau sera ouvert de 10 heures à 19 heures les samedi, dimanche et lundi. Les trois derniers jours, les portes se refermeront à 17 heures. La Ferme communiquera notamment sur la marque 100 % Côte-d'Or, mais aussi sur les dossiers agricoles du moment. « *Le Département s'est bagarré ces derniers mois pour maintenir un certain nombre de soutiens. L'aide ovine, bien sûr, mais pas que ! Très récemment, face au défi du renouvellement des générations qui se présente à nous, nous avons voté une aide pour soutenir l'installation des vétérinaires dans nos zones rurales* », ajoute le président de la commission agricole. Celui-ci donne également rendez-vous à l'intérieur du parc des expositions, où le Conseil départemental sera présent durant l'intégralité de la Foire, du 1er au 12 novembre. Une journée dédiée à la moutarde sera notamment proposée le 5 novembre.

AG



Vincent Lavier et François Sauvadet, présidents de la Chambre d'agriculture et du Conseil départemental, lors de l'édition 2022.

Du 4 au 9 novembre,
à la Foire de Dijon,
il y aura des
des , des
des , et puis des
avec leur et
aussi des parce
que c'est

La Ferme Côte-d'Or

sam/dim/lun 10h-19h
mar/mer/jeu 10h-17h

© Direction Communication CD21 / JPL • 10/23

J'veux du local! LE GOÛT DE MA CÔTE-D'OR

SAVOIR-FAIRE 100% CÔTE-D'OR LE DÉPARTEMENT

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

cotedor.fr

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

// ANCIENS EXPLOITANTS

21 Un plaisir de se retrouver

Les membres de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or avaient rendez-vous le 12 octobre à Varois-et-Chaignot pour son assemblée générale.



François Willermoz avait invité Baptiste Colson, le président des Jeunes agriculteurs, pour aborder le dossier de la transmission.

Grande première pour François Willermoz : l'agriculteur retraité du village de Menesble présidait pour la première fois l'assemblée de la section des anciens exploitants depuis son élection il y a quelques mois. Le successeur de Suzanne Ferrand a accueilli 80 adhérents et plusieurs intervenants dont Émeric Lehanneur, un notaire venu parler des différents aspects de la transmission d'exploitation. Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or étaient également représentés, en la personne de Baptiste Colson, leur président. *« Nous tenions à la venue des JA, ce sont tout de même eux qui reprennent nos fermes ! Nous devons travailler ensemble régulièrement, tout doit se faire dans une certaine continuité, sachant qu'il subsiste encore d'importantes lacunes quant à l'accompagnement des futurs cédants »*, souligne François Willermoz. Baptiste Colson a lui même insisté sur l'importance de la transmission, un sujet qui doit *« aller de pair avec celui de l'installation »* : *« JA a formulé un certain nombre de propositions dans le cadre de la future loi d'orientation agricole. La question de la fiscalité en fait notamment partie. Quelque part, la transmission doit se préparer dès l'installation. Nous sommes favorables à la mise en place d'un pack carrière avec des rendez-vous organisés chaque décennie pour faire le point sur la situation de chaque exploitant »*.

Peser syndicalement

Parmi les autres sujets du jour, François Willermoz a bien entendu évoqué les retraites agricoles, avec leur revalorisation à hauteur de 85 % du Smic : *« il aura fallu 20 ans pour l'obtenir ! Le combat n'est toutefois pas terminé, il doit continuer sur les règles d'attribution des pensions de réversion, sur le rétablissement de la demi-part fiscale pour les veufs et les veuves, sur la taxation des revenus fonciers à hauteur de 17,2 % de CSG… Et puis, il nous faut des dotations spécifiques pour le bien vivre en milieu rural : les retraités subissent comme tout le monde l'inflation »*. Le président de la section a rappelé l'arrivée prochaine de nombreux départs en retraite : *« ils vont se multiplier durant les années qui arrivent. Ces retraités doivent passer le cap vers d'autres activités et là, nous avons un rôle à jouer… L'éloignement des services publics nous préoccupe toujours un peu plus : cette lacune complique les formalités pour les personnes qui sont peu formées au numérique. Certaines démarches tournent aujourd'hui au ridicule, il faudrait pouvoir enfin avancer sur ce point ! »*.

AG

« Une bonne équipe ! »

Témoignage



Alain Pautet, agriculteur retraité à Rouvres-en-Plaine depuis 2013, assurait l'émargement en compagnie de Raymond Cetre, ancien exploitant habitant Les Maillys. Alain Pautet, 73 ans, partage sa satisfaction d'avoir rejoint l'association : *« Nous revoyons des personnes que nous avons croisées durant notre carrière professionnelle, c'est intéressant. Nos rendez-vous sont tous conviviaux, nous avons une bonne équipe, notamment lors des sorties organisées. Chaque année, un séjour d'une semaine est organisé par la section, il y a aussi une journée thématique proposée dans les mois suivants. En 2022, nous nous sommes rendus plusieurs jours en Autriche, avant un déjeuner croisière sur le Doubs, suivi d'une visite de la citadelle de Besançon. Cette année, nous sommes partis dans le Périgord, une journée à Flavigny-sur-Ozerain s'est tenue récemment. Pour 2024, plusieurs jours sont d'ores et déjà programmés dans le sud-Est de la France. Ce type de sorties n'étaient pas toujours possibles quand je travaillais, alors aujourd'hui, il faut en profiter ! »*.

// USAGE DE L'EAU

58 Dégradation de la situation

Les températures encore élevées pour cette première quinzaine d'octobre et le déficit pluviométrique prolongé font perdurer la dégradation de la situation hydrologique du département.

Une nouvelle baisse du débit de certains cours d'eaux est observée et un nouveau bassin-versant atteint désormais le niveau de Crise. Par ailleurs les conditions du soutien d'étiage de l'axe Loire-Allier imposent son classement en situation d'Alerte Renforcée, suivant les consignes de la préfète coordonnatrice de bassin en date du 12 octobre.

L'axe Loire-Allier est donc placé en situation d'Alerte Renforcée ainsi que le bassin de l'Yonne aval, en coordination avec le département de l'Yonne.

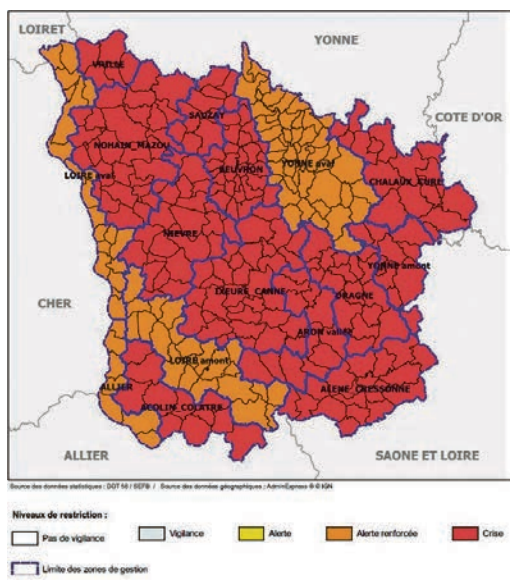
Le Nohain rejoint en situation de Crise les bassins de l'Acolin, de l'Alène, de l'Aron, du Beuvron, de la Cure, de la Dragne, de l'Ixeure, de la Nièvre, du Sauzay de la Vrille et de l'Yonne amont, l'ensemble des bassins hydrographiques « non soutenus » de la Nièvre est désormais classé en crise. Au vu de cette évolution et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté cadre sécheresse en vigueur, la Préfecture de la Nièvre, en lien avec la Direction Départementale des Territoires a décidé de prendre un nouvel arrêté de limitation de certains usages de l'eau, abrogeant ainsi le précédent.

La plupart des usages collectifs, domestiques, agricoles, industriels et économiques sont concernés par les restrictions supplémentaires s'appliquent, par rapport à une situation d'alerte renforcée, notamment :

- L'irrigation des grandes cultures et des cultures de plein champ est interdite [l'arrosage des cultures maraîchères et horticoles reste autorisé en soirée et la nuit de 20 heures à 8 heures du matin].
- Des restrictions spécifiques s'appliquent pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- Le nettoyage des façades, trottoirs, terrasses, matériel urbain est interdit pour l'ensemble des usagers [publics, particuliers, professionnels - sauf impératif sanitaire, enjeu sécurité publique] .
- Sauf dérogations, le nettoyage des véhicules et engins professionnels est interdit.

Ces mesures sont précisées à l'article 4 de l'arrêté préfectoral, consultable sur le site internet des services de l'État (rubriques Actions de l'État/Environnement/Eau/Protection de la ressource en eau) ainsi qu'en mairie.

D'après communiqué



DDT 58 / Préfecture de la Nièvre

Carte des niveaux de restriction des usages de l'eau dans le département de la Nièvre.

// GROUPAMA

89 Un « nouveau chapitre » pour Jacques Blanchot



Clap de fin pour Jacques Blanchot. Directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire depuis le 1er octobre 2007, ce dernier prend officiellement sa retraite, même s'il refuse d'utiliser ce terme. *« Maintenant, pour moi, un nouveau chapitre va s'ouvrir. Je ne parle pas de retraite mais d'un nouveau chapitre »*, sourit-il devant la centaine de personnalités invitées à son cocktail de départ, le lundi 23 octobre. « Lorsque je suis arrivé à Auxerre pour prendre la direction du département, pour moi il s'agissait d'une nouvelle étape de ma carrière qui durerait cinq ou six ans. 16 ans après je suis devant vous pour vous dire au revoir. Je suis resté toutes ces années par passion et j'ai pris un immense plaisir à développer les activités de Groupama Paris Val de Loire. *« Proximité, solidarité, responsabilité »*, sont les trois valeurs de Groupama que j'ai porté avec fierté tout au long de ces 16 années ».

Ludovic Damé, arrivé au début du mois, prend donc officiellement sa succession. *« J'ai eu la chance de l'avoir comme collaborateur pendant 14 ans. Je connais son engagement, ses compétences et son humanisme. Après une expérience réussie de deux ans comme directeur de la Somme (à Groupama), je suis persuadé que Ludovic possède toutes les qualités pour réussir dans sa nouvelle mission sur l'Yonne et la Seine-et-Marne »*, assure Jacques Blanchot.

Il lui reste désormais à écrire les lignes de son nouveau chapitre. Mais nul doute qu'il saura trouver l'inspiration.

Christopher Levé

Retrouvez prochainement un article complet retraçant la carrière de Jacques Blanchot comme directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire.

// SYNDICALISME

« Nous voulons des actions concrètes »

Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA de Côte-d'Or, revient sur les échanges avec le ministre de l'Agriculture à l'occasion de la dernière assemblée générale du syndicat. Même si quelques réponses ont pu être apportées, un grand nombre de demandes attendent aujourd'hui des réponses concrètes de la part du gouvernement.



JM Vignau/FNPL

Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA de Côte-d'Or.

Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, avait pris part à notre assemblée générale, en mai dernier, l'occasion pour l'ensemble des adhérents FDSEA21 présents d'échanger avec lui, mais aussi de lui faire remonter de vive voix, avec la passion du terrain, les dossiers sur lesquels nous attendons des réponses concrètes du gouvernement.
Si des éléments ont déjà été apportés, nous avons formellement relancé le ministre à ce sujet fin septembre.

En premier lieu, nous sommes très satisfaits que les demandes sur la protection de la moutarde aient abouti à un renouvellement de la dérogation 120 Jours du Minecto Gold, mais attendons toujours une solution plus pérenne qui sécurise les producteurs. De manière plus générale, nous attendons qu'il applique enfin le « pas d'interdiction sans solution » plutôt que le « en même temps » qui semble guider la boussole du gouvernement.

De plus, lors de l'assemblée générale, nous terminions les déclarations Pac dans des conditions difficiles. La ligne rouge absolue était le maintien du paiement des avances autour du 15 octobre. Là aussi, les services du ministère et les services déconcentrés ont effectivement œuvré pour un maximum de paiement avant le 18 octobre.

Enfin, nous avions sollicité une intervention ministérielle pour enfin régler le problème des communes réintégrées en ZDS. À ce jour, nous réclamons toujours la mise à jour de l'arrêté de zonage, pour clore enfin ce contentieux que nous avons gagné, et il serait temps !

Pac : rendez-vous avec la DDT

En plus des échanges ponctuels sur des dossiers individuels d'adhérents, nous travaillons régulièrement avec l'administration, et tout particulièrement la DDT, sur les problématiques PAC. Avec bien entendu en ce mois d'octobre, un focus sur la date de paiement des avances. Le Ministre s'y est engagé, et nous voulons les paiements dès mi-octobre ! À ce stade, la DDT a instruit les dossiers par aides, et nous certifie qu'environ 85 % des dossiers ont perçu au moins une partie de l'avance.
Nous avons aussi insisté sur la nécessité de faire sauter tous les blocages administratifs qui empêchent injustement de payer certains dossiers au plus vite, d'ici début novembre.
Enfin, nous demandons que les dossiers en contrôle, ou qui vont en subir un d'ici la fin de l'année, puissent aussi recevoir les avances, car des pénalités de plus de 30 % sont rarissimes, le risque d'avance excessive est extrêmement faible. Pour l'instant, la réglementation européenne ne le permet pas, mais l'administration travaille activement à boucler les contrôles déjà faits, et faire les derniers au plus vite.

Les visites ministérielles, surtout lors d'une AG qui permet à nos politiques de tâter réellement le pouls du terrain et de sentir l'intensité de l'exaspération, ne sont pas vaines. Elles ont toute leur place dans la stratégie syndicale globale, jusqu'au niveau national et européen, et je remercie ceux d'entre vous qui ont interpellé le ministre ce jour-là.

Le travail syndical se construit dans la durée, nos efforts de mobilisation des politiques et des administrations se poursuivent. Le dialogue constructif, puis si nécessaire plus revendicatif, est l'essence même du syndicalisme de solution que nous représentons avec les JA21. Avec votre soutien, nous défendons notre belle agriculture au quotidien !

Samuel Bulot,
secrétaire général de la FDSEA21

Un travail régulier avec les parlementaires de Côte-d'Or

Nous entretenons des échanges réguliers avec les parlementaires, pour nous assurer qu'ils prennent bien en compte les enjeux agricoles. La loi de finances est principalement au cœur des discussions depuis quelques mois :
- **Nous avions sensibilisé à l'impossibilité de trouver des alternatives crédibles rapides au GNR, raison pour laquelle toute baisse de remboursement TICPE doit être compensée à l'euro près par des mesures fiscales avantageuses (notamment augmentation du plafond de la DEP et des exonérations des plus-values, mais aussi crédits d'impôt).**
- **Pas d'augmentation injuste et unilatérale de la RPD.**
- **Maintien de la TVA réduite pour les activités équestres.**
- **Réduction des taxes et prélèvements divers liés au foncier agricole.**

// FDSEA 58

Soirée élevage le 9 novembre

La FDSEA 58 organise sa traditionnelle soirée élevage le jeudi 9 novembre à 18 heures à la salle polyvalente de Rouy. Cette année, la rencontre aura pour thème : *« Entre décapitalisation et évolution de la consommation : quelles perspectives pour nos outils d'abattage ? »*. Cet événement s'articulera principalement autour de trois présentations : état des lieux du cheptel bovin et de l'engraissement dans la Nièvre par la Chambre d'agriculture de la Nièvre ; évolution de la consommation en France par Interbev Bourgogne Franche Comté ; perspectives pour les abattoirs par Dominique Guineheux, représentant de Culture Viande à Interbev. Un pot sera proposé à l'issue de cette réunion.

Chloé Monget

Renseignements : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.



Comme tous les ans, la FDSEA 58 organise une soirée élevage sur un thème particulier. Cette année, le rendez-vous est fixé le 9 novembre.

// ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Des prix « cassés »

La FDSEA de Côte-d'Or, via la Carte Moisson, propose de belles réductions sur des produits en lien avec la sécurité de biens et des personnes.

Des pièges photographiques, des caméras connectées, des jumelles et monoculaires infrarouges et thermiques : tous ces produits *« à la mode »* permettent de sécuriser un minimum les exploitations. La Carte Moisson de la FDSEA propose des prix défiant toute concurrence sur ces équipements. *« Trois opérations nationales d'achats groupés ont été menées avec Num'axes et Axe Environnement. Ces partenariats nous permettent de proposer de très bonnes remises. Par exemple, le piège photographique est accessible à 161 euros hors taxes, soit une centaine d'euros de réduction »*, présente Stéphanie Boudin, animatrice réseau à la FDSEA. Plusieurs agriculteurs de Côte-d'Or ont déjà passé commande depuis le lancement de l'opération, tous sont visiblement très satisfaits de leur achat. Des *« ristournes »* d'une moyenne de 27 % sont proposées sur les autres produits. *« Attention, l'opération se termine le 30 novembre »*, prévient Stéphanie Boudin, disponible au 03 80 68 67 67 pour tout renseignement ou passer commande.

AG



// FEADER

La profession agricole suspend le dialogue avec la Région

Depuis des mois, la gestion du Feader par la Région pose d'énormes problèmes à des porteurs de projets agricoles, que ce soit pour des investissements de développement ou des installations. La FRSEA BFC et JA BFC marquent leur mécontentement et suspendent le dialogue instauré avec la Région sur ces dossiers.

Depuis plusieurs mois, la profession alerte le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) sur la gestion du Feader. Il s'agit de fonds européens structurants et stratégiques pour l'agriculture, qui, rappelons-le, est un secteur de la plus haute importance pour la pérennité de nos territoires et la souveraineté alimentaire. Ces fonds sont des outils indispensables aux agriculteurs pour être résilients et relever les défis, aussi complexes soient-ils, qui sont devant eux. C'est pour cette raison que la profession agricole reste hautement vigilante, qu'elle n'a de cesse de rencontrer le Conseil régional. Mais quand les mesures prises ne sont plus en face des attentes des agriculteurs, quand il y a une vraie urgence et un vrai danger pour la pérennité des exploitations de BFC, la profession se doit de le faire savoir parce qu'il en va de son rôle. La nouvelle Pac a donné de nouvelles responsabilités aux Régions concernant le deuxième pilier de la Pac. Ces nouvelles responsabilités doivent être pleinement assumées, pour ne pas pénaliser les agriculteurs et les entreprises directement concernés. Voici aujourd'hui, ce qui met en danger les exploitations et voici les demandes de la profession pour les agriculteurs.



Réussir SA

La nouvelle Pac a donné de nouvelles responsabilités aux Régions. Pour la profession, ces nouvelles responsabilités doivent être pleinement assumées, pour ne pas pénaliser les agriculteurs.

Un paiement des aides face aux investissements déjà réalisés

Si les difficultés n'ont pas à impacter les bénéficiaires, si la Région n'a pas anticipé, s'il n'y a pas assez de personnel… l'essentiel, aujourd'hui, est de relever le véritable défi de payer les dossiers en attente aux agriculteurs. Ces fonds d'aide aux investissements ne sont pas une simple subvention, ils permettent la cohérence économique des projets d'investissement et sont indispensables à leur réalisation. Alors quand les investissements ont déjà été payés, mais que le paiement de l'aide ne vient pas, la situation pour l'exploitation devient alarmante. La Région doit poser les bases techniques permettant d'apporter, rapidement, des solutions aux agriculteurs directement concernés par les retards dans le versement de ces aides. À ce jour, seulement 300 dossiers ont été instruits par le Conseil régional, les services de l'État ont repris 211 dossiers qui seront instruits et financés avant la fin de l'année, sur les 4 000 à traiter d'ici juin 2025. Pour cela, la profession appelle à mobiliser les compétences en la matière. Et ces compétences, le réseau des Chambres d'agriculture les ont. Travailler avec le réseau consulaire est la solution proposée par la profession. C'est la réponse la plus pertinente aujourd'hui pour faire face à l'urgence.

Une communication claire et immédiate auprès de tous les porteurs de projet laissant la possibilité de démarrer les projets

Nous demandons à la Région de faire preuve d'un peu plus de pragmatisme et de réalisme. Il est temps de se mettre en marche pour apporter plus de lisibilité aux agriculteurs qui ont déposé un projet et qui sont dans l'attente de réponse pour avancer. Quand les premiers dépôts de demande ont été faits en avril et qu'en octobre aucune réponse n'est apportée aux porteurs de projet pour démarrer les travaux, les projets sont mis à mal, et avec les entreprises qui devaient réaliser ces investissements. Il est urgent de diffuser l'information auprès des agriculteurs et auprès des organismes qui conseillent et accompagnent. Nous avons besoin d'un système simple, lisible et cohérent. Des outils opérationnels comme une foire aux questions pour faciliter la compréhension des nouveaux dispositifs, ou encore le logiciel de dépôt, doivent être mis en place rapidement. Des tableaux de bord afin de pouvoir suivre précisément la fin et le démarrage de ces programmes doivent être élaborés et diffusés.

Une politique d'accompagnement à l'installation des Jeunes Agriculteurs qualitative

Dans notre région, où il y a le plus jeune département agricole de France, tous les acquis réalisés, ces dernières années, ne doivent pas être remis en cause par de fausses bonnes idées ! Le renouvellement des générations en agriculture est un sujet préoccupant qui mérite d'être traité avec la plus haute considération. L'enjeu est de taille quand près d'un exploitant sur deux en BFC a plus de 50 ans et seulement deux départs sur trois sont remplacés en moyenne. Pour faire face à cet enjeu, un dispositif d'accompagnement assure depuis des années des installations viables, vivables et pérennes. Au-delà de la revalorisation du montant de la DJA qui a été annoncée, de nombreux points restent sans réponse, en particulier sur l'accompagnement. On ne change pas une équipe qui gagne : regardons le taux de réussite 5 ans après l'installation : 95 % des jeunes agriculteurs qui se sont installés avec ce dispositif sont encore agriculteurs avec un revenu agricole équivalent au moins au SMIC. Nous demandons alors de faire perdurer la qualité de ce dispositif en ayant un dispositif d'analyse sur la viabilité et la vivabilité des projets d'installation objet d'une demande de DJA avant instruction. Cette analyse doit être conduite par le réseau consulaire qui est seul à disposer à la fois de la compétence et de la neutralité pour cette mission. Elle doit être couplée par une commission professionnelle validant l'instruction et le suivi, d'un temps à mi-parcours pour une phase diagnostic (économique, humain, administratif et social) par des conseillers habilités au sein de structures. Nous demandons une prise en charge partielle de ce suivi indispensable.

Il devient urgent d'apporter des réponses précises aux agriculteurs, pour une collectivité qui doit assumer pleinement ses nouvelles compétences.

Nous demandons que les choix politiques faits par le Conseil régional soient revus et qu'on puisse recommencer d'investir pour le nécessaire développement des exploitations. Ces investissements sont indispensables à la résilience vis-à-vis de toutes les transitions qu'on connaît (inflation, transition agroécologique, transition énergétique) et permettra d'accueillir un maximum de nouveaux agriculteurs pour les années qui viennent.

FRSEA BFC et JA BFC

// POINT DE VUE

58

Sortir de l'impasse de toute urgence !

« Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté gère maintenant les aides du développement rural, le deuxième pilier de la Pac, et notamment les aides à l'installation des jeunes agriculteurs et les aides à l'investissement. Depuis le début d'année, les modalités de gestion des fonds du développement rural par la Région nous inquiètent fortement : l'accès aux aides à l'investissement pour les nouveaux projets n'est pas opérationnel ; les agriculteurs ne sont pas informés de manière satisfaisante ; les demandes de paiement ne sont pas traitées efficacement ; le nouveau dispositif de l'accompagnement à l'installation n'est toujours pas stabilisé.

La profession agricole n'est pas restée les bras croisés. Nous avons alerté des situations critiques des agriculteurs concernés, à de multiples reprises. Nous avons été force de proposition. Nous avons proposé les services des Chambres d'agriculture pour faciliter et accélérer les démarches de paiement des aides aux agriculteurs. La Région doit maintenant faire face à ses responsabilités. Les agriculteurs de la Nièvre doivent pouvoir accéder aux aides européennes au même titre que les autres agriculteurs européens. Le développement rural est vital pour les exploitations agricoles confrontées aux défis de la transition et vital pour les territoires ruraux nivernais. Il n'y a plus une minute à perdre ».

Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre



Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



// SYNDICALISME

Une assemblée générale pleine d'échos régionaux

Même si l'une des thématiques retenues pour la dernière AG de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté portait sur les nouvelles tendances de consommation alimentaire, il y fut beaucoup question des tensions avec le Conseil régional sur le dossier de la gestion des aides européennes à l'agriculture.

Il y a parfois, comme ça, des thèmes qui débordent. Si, lors de son assemblée générale du 18 octobre, organisée chez Dijon Céréales, à Longvic, la FRSEA de Bourgogne Franche-Comté (BFC) avait choisi de consacrer une table-ronde aux nouvelles tendances de consommation alimentaire, force est de reconnaître que, dans les têtes, un autre sujet s'était invité. Ce jour-là, ce qui animait les conversations et les échanges, c'était plutôt la rupture du dialogue entre les représentants du monde agricole et le Conseil régional de BFC. Nous en avons déjà parlé et une vidéo de Christophe Chambon, le président de la FRSEA BFC, sur la question, est visible sur notre site agribourgogne.fr : le transfert aux services de la collectivité régionale de la gestion des fonds Feader et de l'instruction et du paiement des dossiers installation, modernisation, investissement, PCAE se passe mal et entraîne de lourds retards. Ils ont pour conséquence de repousser de nombreux investissements dans les exploitations, voire de les annuler et, par extension, de mettre aussi en difficulté des entreprises du bâtiment ou des travaux publics qui auraient pu être mobilisées sur ces chantiers. Constat est fait aujourd'hui d'une situation de blocage, avec environ 4 000 dossiers en souffrance, malgré le renfort des services des DDT qui en ont repris une partie à leur charge.

Exaspération palpable

L'exaspération sur ce dossier était palpable, notamment de la part de Florent Point, président de JA BFC : *« Nous avons dû passer la vitesse supérieure pour exprimer l'exaspération du monde agricole sur le terrain. Depuis 15 mois, on est constructifs avec le Conseil régional mais malgré beaucoup de réunions, les promesses faites sont loin d'être tenues. Il y a malgré tout quelques avancées notamment sur le montant de la DJA mais ce n'est pas suffisant. Cette dotation doit rester un outil au service du politique : on ne doit pas faire des installations au détriment de la qualité. Sur les investissements, nous avons un manque de réponse du Conseil régional. Comment accompagner les jeunes dans ces conditions. ? Il faut pouvoir travailler sereinement avec les Chambre d'agriculture qui peuvent, elles aussi, aider à la finalisation des dossiers d'aide. »* Christian Morel, vice-président de la Région en charge de l'agriculture, présent à l'assemblée générale convenait que la relation avec le monde agricole traversait actuellement des moments difficiles *« mais nous continuons à travailler ensemble. Dans le mois qui vient, nous allons établir des contrats public-public avec les Chambres d'agriculture pour accélérer sur la gestion des dossiers en attente. Je précise aussi que le fonds de solidarité de la Région prend en charge les intérêts de prêts à court terme portant sur le PDF 3 et sur le PDF 4, tous les agriculteurs qui ont déposé leur accusé de réception auront leur paiement pour la fin du mois »*. Un discours qui se voulait rassurant mais qui semble n'avoir plus tellement de prise sur des agriculteurs qui en ont trop entendu ces derniers mois. Christian Decerle, le président de la Chambre d'agriculture de BFC, dressait lui aussi le constat d'une dégradation de la relation de confiance avec la Région. *« Il y a*, disait-il, *un risque de démobilisation d'agriculteurs, mais aussi du réseau de techniciens de Chambre. Il y a une unanimité de toutes les Chambres d'agriculture départementales pour aider au traitement de ces dossiers. Il faut mobiliser les compétences là où elles existent… »*

Berty Robert

Une pensée pour Fabrice Genin

En ouverture de cette assemblée générale, Christophe Chambon, le président de la FRSEA BFC, a exprimé son soutien à Fabrice Genin, président de la FDSEA de Côte-d'Or aux prises avec la maladie. Dans le combat qu'il livre actuellement, les participants à l'AG ont souhaité faire part de leur soutien moral.

// LYCÉES AGRICOLES

Enseigner les transitions agroécologiques

Un temps d'échange et de prospectives autour de l'enseignement agricole technique, public et privé de Bourgogne-Franche-Comté s'est tenu en Saône-et-Loire, à Davayé. Les échanges ont été riches et complétés par une conférence portant sur les transitions agroécologiques.

Le 12 octobre, à Davayé, près de Mâcon, s'est tenu le séminaire de l'enseignement agricole de Bourgogne Franche-Comté (BFC). Il a notamment été marqué par une conférence dont le thème était « Les transitions agroécologiques, une politique de gouvernance en lien avec les politiques éducatives, les enjeux de recherche et d'expérimentation ». Marie-Jeanne Fotre-Muller, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), rappelait que pour *« consolider la souveraineté alimentaire de la France, il faut assurer un renouvellement considérable des générations d'actifs en agriculture, sur l'ensemble des métiers para-agricoles, en les préparant aux transitions agroécologiques et climatiques. La question des transitions suppose de nouvelles compétences professionnelles attendues sur le terrain »*.

De l'éducation nationale au ministère de l'Agriculture en passant par la Draaf, le Conseil régional où la Chambre d'agriculture de BFC, chacun a son rôle à jouer, comme le soulignait Franck Provots, du Service régional de la formation et du développement (SRFD) : *« Plus que jamais nous devons travailler en réseau, comme nous le faisons avec les Chambres d'agriculture, mais aussi avec les instituts de recherche de l'enseignement supérieur et l'enseignement technique public et privé »*. Selon lui, la question des transitions agroécologiques va bien au-delà des simples questions techniques, agronomiques et zootechniques.

Une transition, affaire de tous

Cet enjeu est encadré par le plan « Enseigner à produire autrement », actuellement dans sa seconde évolution (EPA2) qui court jusqu'en 2024. L'occasion pour le lycée agricole de Davayé, de revenir sur les enjeux et les actions concrètes menées dans le cadre de ce second plan. Car la transition est aussi l'affaire de tous les enseignants, agricoles ou non. L'année va être consacrée à l'évaluation du plan EPA2 afin de le faire connaître au plus grand nombre et d'en valoriser les actions. Il existe des projets tels que l'Agro Smart Campus, véritable passerelle entre l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur agronomique et agroalimentaire.

EPA2 fixe plusieurs grands axes :
– encourager les apprenants à prendre la parole et à s'approprier les enjeux des transitions.
– mobiliser la communauté éducative, jusqu'aux équipes techniques qui, en cuisine notamment, peuvent décliner les transitions.
– les ateliers technologiques et les exploitations agricoles des lycées qui sont des supports d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation.

Marcher sur deux jambes

Les établissements publics et privés ont dessiné un plan local EPA2 avec quatre leviers :
– préserver les ressources, de l'air aux paysages en passant par la biodiversité, mais aussi l'eau ou l'énergie
– produire et transformer autrement dans une perspective de durabilité avec l'agroforesterie, le bien-être animal, le développement de l'autonomie fourragère et l'économie d'intrants phytosanitaires et/ou vétérinaires.
– développer la restauration collective, en particulier avec les circuits courts
– former les citoyens et producteurs d'aujourd'hui et demain en les encourageants à débattre sur des sujets de controverse et à prendre des initiatives, à gérer des projets et coopératives.

Sur ce plan, un représentant de la profession agricole a interpellé les enseignants et élus : *« Face aux changements climatiques actuels, nous avons deux jambes. La première consiste à agir en amont, pour ne pas amplifier les changements, la seconde consiste à agir en aval, de manière à s'adapter. Il nous semble que le discours véhiculé dans un certain nombre d'établissements a tendance à privilégier une des deux jambes par rapport à l'autre. On a l'impression que certains enseignants insistent beaucoup sur la première jambe et oublient un peu la deuxième »*. Réponse de la communauté enseignante : *« sur ces questions de postures, il y a du travail de fait de la part des enseignants. C'est primordial de pouvoir accrocher tous les élèves pour les aider à rentrer sur ces questions-là, sinon ils sont butés et on ne peut plus travailler avec eux. On utilise des grilles d'analyse permettant d'être clair sur ce qu'on entend par durabilité. Cela interpelle aussi sur le rapport qu'on peut avoir à la nature, à la technique et à l'histoire. Il y a tout un tas de sujets développés depuis 2014 et on progresse. Des expérimentations, des outils, des repères existent »*. L'intervenant concluait ainsi : *« J'ai apprécié que vous invitiez les étudiants à débattre de sujets de controverse. Il est important que l'on donne à l'opinion publique des éléments, de manière qu'elle puisse construire, dans un débat contradictoire, sa propre vision »*.



Crédit

Enseigner la transition écologique, une question qui intéresse le rectorat, la Région mais aussi la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté.

Ariane Tilve

// INNOVATION

Des outils pour une collaboration réussie avec le monde agricole

À l'occasion de la 5e édition de l'Ag' Meet-Up, organisée à Dijon le 17 octobre, Agronov proposait une conférence sur les bons leviers à actionner, lorsqu'on est une entreprise innovante, pour collaborer de manière efficace avec les acteurs du monde agricole.

En matière d'innovation agricole la problématique est toujours un peu la même : comment attirer l'attention d'un secteur déjà occupé à gérer la complexité du quotidien et lui permettre de prendre le recul nécessaire pour considérer les avantages ou les inconvénients d'une technologie innovante ? C'est l'enjeu auquel le pôle d'innovation en agroécologie de Bourgogne Franche-Comté Agronov est aux prises en permanence et il était au cœur de la 5e édition d'Ag'Meet-Up, organisé le 17 octobre à Dijon. Ce rendez-vous permet des rencontres entre entrepreneurs porteurs d'innovations et représentants du monde agricole. Mais c'est aussi le lieu d'interventions thématiques qui ouvrent la réflexion sur les moyens d'améliorer la collaboration entre ces deux secteurs complémentaires.



Matthieu Leblanc, de la coopérative Terre Comtoise, est venu livrer quelques clefs qui pourront permettre aux entrepreneurs innovants d'aborder de manière pertinente le « terrain » agricole.

Des enjeux à rappeler

Preuve en était avec l'intervention de Matthieu Leblanc, responsable technique Élevage de la coopérative Terre Comtoise. Il intervenait sur le thème « Outils et clefs de lecture pour une collaboration réussie avec les acteurs terrains agricole ». Devant les participants de l'Ag'Meet-Up, il a repositionné les grands enjeux de son entreprise : *« nous sommes dans des logiques de soutien et de développement de filières locales, notamment sur la transformation de soja local avec l'usine de trituration Extrusel de Chalon-sur-Saône. Nous devons aussi avoir une connaissance fine de l'impact carbone de chacune des gammes d'aliments pour animaux produits par Terre Comtoise »*. Dans ce contexte, Matthieu Leblanc insistait sur le fait qu'il existe, au niveau de la coopérative, un vrai besoin d'accompagnement face aux évolutions du monde agricole, notamment sur l'enjeu essentiel de l'analyse et de la compréhension des données collectées dans le fonctionnement des élevages. *« Dans ces domaines,* précisait-il, *nous avons besoin de partenaires solides »*. Bien collaborer avec des porteurs d'innovation, cela passe aussi par de la pédagogie : *« ceux qui voudraient travailler avec une coopérative comme la nôtre,* ajoutait Matthieu Leblanc, *doivent être conscients des différences de productions qui existent, par exemple entre une production laitière de plaine et une autre, en AOP. Les éleveurs évoluent : on va de plus en plus vers l'autonomie, au détriment de la délégation. Il y a une grosse montée en compétences de certains éleveurs. C'est un point que les entrepreneurs innovants doivent intégrer. »*

Maîtrise des données numériques

Les coopératives doivent devenir les conseillers techniques privilégiés de l'élevage. Ce qui signifie qu'elles aussi doivent monter en compétence. On en revient notamment au point central de la maîtrise et de l'utilisation des données numériques. Vouloir porter une innovation sans prendre ces dimensions en compte, c'est risquer de passer à côté de sa cible. *« Il faut avoir conscience des aspects économiques de l'exploitation agricole : la meilleure solution technique, si elle est décorrélée de la réalité économique propre à l'exploitation, ne sera pas mise en œuvre parce qu'elle ne constituera pas une réponse »*. La coopérative, par l'intermédiaire de ses conseillers en contact avec le terrain, peut être force de proposition pour des solutions innovantes, surtout si certaines de ces solutions prennent en compte l'enjeu majeur de l'organisation du travail, dans un contexte où les moyens humains sont en diminution et où les tailles de troupeau augmentent. *« Aujourd'hui,* concluait Matthieu Leblanc, *un éleveur veut de l'optimisation des ressources, de la sérénité dans le travail. Si vous voulez travailler avec nous demain, vous devez avoir quatre axes en tête :*

- *capter, maîtriser, analyser les données des exploitations,*
- *s'adapter face au contexte politico-économique,*
- *maintenir ou améliorer la rentabilité de l'élevage,*
- *être résilients face au changement climatique ».*

Une véritable feuille de route qui pourra aider les entrepreneurs innovants à cocher les bonnes cases.

Berty Robert

// FRCUMA

Bienvenue Victoria

Une nouvelle animatrice vient d'arriver à la FRCuma basée à Bretenière.



Victoria Seidenglanz succède à Kaoutar El Oualydy depuis le 13 septembre.

Tout juste arrivée et déjà 80 Cuma à animer ! Victoria Seidenglanz récupère les fonctions de Kaoutar EL-Oualydy, partie dans le domaine de l'agrivoltaïsme à Marseille. La nouvelle animatrice travaille avec les cumistes de l'ouest de la Côte-d'Or et du nord de la Saône-et-Loire. Le *« tuilage »* est en cours avec Lauric Tyrode, son collègue animateur qui a en charge le reste du territoire côte-d'orien. *« Nous accompagnons les Cuma dans leurs projets, dans la préparation de leur assemblée annuelle, dans leur vie en général ! L'administratif, la réglementation et les dossiers d'investissements font partie de nos missions »*, rappelle la jeune femme originaire des Vosges. Victoria Seidenglanz profite de cette présentation pour évoquer une actualité : *« des aides du PSN, le Plan stratégique national français, sont particulièrement bien ciblées pour les Cuma. Je pense notamment au dispositif transition agroécologique qui peut être intéressant sur de l'investissement de matériel dédié. Nous sommes à disposition pour tout renseignement et pour monter les dossiers des Cuma qui seraient intéressées »*. La jeune femme est titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome obtenu à AgroSup Dijon. Depuis la fin de ses études en 2017, ses expériences professionnelles se sont succédées à la DDT des Ardennes, au CNPF de la Nièvre et au Conseil départemental de la Côte-d'Or.

AG

Contact : 06 29 34 49 50, victoria.seidenglanz@cuma.fr

// AOP BŒUF DE CHAROLLES

Valoriser la durabilité

Pour le Bœuf de Charolles, la qualité du produit est une obsession, mais elle ne va pas sans un prix en conséquence. De ce point de vue, le syndicat a bon espoir de valoriser la durabilité de son mode d'élevage et de sa filière.

La filière AOP Bœuf de Charolles a agréé 1 529 carcasses en 2022 soit une progression de 6,7 % par rapport à 2021. Cette croissance est moins forte qu'en 2021 lorsque le volume avait augmenté de 38 % en carcasses. 2023 s'annonce stable par rapport à 2022, ce qui ne devrait pas permettre au syndicat d'atteindre l'objectif de 1 600 carcasses qu'il s'était fixé, sans en être bien loin. Le développement des volumes demeure pourtant une nécessité pour le président Jacky Plançon qui rappelle qu'il faudra 2 000 carcasses à terme pour pérenniser la filière. D'autant que le syndicat tient à minimiser le montant des cotisations pour maximiser la plus-value aux éleveurs. 95 % des carcasses AOP sont travaillées par l'abattoir Charollais Viandes à Paray-le-Monial. Ces animaux proviennent de 121 exploitations pour un total de 157 adhérents. En progression, le nombre moyen d'animaux fourni par exploitation atteint 12,6. En 2022, la part des génisses progresse pour atteindre 47 %. Le poids de carcasse moyen est assez stable (480 kg). La très grande majorité des carcasses sont classées « U- ; R + », mais la filière compte aussi 90 bovins d'exception classés de « E » à « U + ». Des bêtes hors normes (de type concours) qui peinent à être valorisées à la hauteur de leur qualité, déploraient quelques éleveurs.

Effort sur la communication

Le syndicat signalait 90 carcasses non agréées en 2022. Les principales causes de ces rejets sont une finition imparfaite, des os grossiers, une qualité bouchère insuffisante. Plus que jamais, le syndicat déploie son énergie en matière de communication avec des retombées à la clé. Médias, présence sur des manifestations locales, dégustations, intervention dans les établissements scolaires, rencontre avec les opérateurs de la filière, recherche de soutien… : les promoteurs du Bœuf de Charolles ne s'économisent pas. Ils consacrent également beaucoup de temps à la rencontre de clients tout en menant beaucoup d'actions et animations aux côtés de boucheries et restaurateurs partenaires. Le syndicat s'investit notamment auprès de la restauration collective. Le tonnage de viande AOP commercialisé sur ce créneau progresse et atteint désormais 2,8 tonnes, révélait Jacky Plançon. C'est une nouvelle forme de commercialisation qui est amenée à prendre de l'ampleur, car le Bœuf de Charolles est sollicité sur ce créneau, confiait le président. Le syndicat se félicitait également de pouvoir compter cinq restaurateurs locaux parmi ses partenaires : le Grill Charolais à Vitry-en-Charollais, le Relais de Champlecy, l'Évidence à Paray-le-Monial, la Table à Charolles et l'Auberge des collines à Amanzé. L'optimisation de la qualité des carcasses fait partie des objectifs du syndicat pour les années à venir : formations, contrôles, veille produit de la ferme jusqu'à l'abattoir… : les responsables du Bœuf de Charolles ne laisseront rien passer en la matière. Mais si la qualité est la raison d'être d'une AOP, cet effort doit pouvoir être rémunéré à sa juste valeur.

Nouveau mode de prix

Les éleveurs de Bœuf de Charolles ont toujours été attachés à la stabilité du prix de leurs animaux, pour une visibilité à long terme compatible avec l'engagement de produire une bête en AOP. Mais le système de rémunération qu'ils avaient adopté depuis le début a été remis en cause par les évolutions législatives (Égalim). La plus-value ne pouvait plus reposer sur une grille, mais sur des cotations hebdomadaires. Cette tarification trop changeante ne convenait ni aux éleveurs ni aux chevilles, confie Jacky Plançon. Un nouveau mode de prix a pu être rétabli reposant sur un prix fixe sur une durée de 3 mois auquel s'ajoute la traditionnelle plus-value AOP (30 centimes d'euros pour 2022). Toujours concernant le prix, le syndicat souhaite étudier *« les coûts et les valeurs de la durabilité »* portée par l'AOP Bœuf de Charolles. Parce qu'au-delà de la qualité du produit, il y a aussi la valeur de tous les engagements inscrits dans le cahier des charges, expliquait Jacky Plançon.

Marc Labille



L'assemblée générale du syndicat de défense du Bœuf de Charolles a réuni une cinquantaine d'éleveurs à Saint-Aubin-en-Charolais. La réunion s'est déroulée sur l'exploitation de Simon Dumontet, lui-même producteur de viande AOP Bœuf de Charolles.

Faire savoir ce qui est fait en matière de durabilité

Le syndicat du Bœuf de Charolles s'apprête à mener une étude sur la durabilité de sa filière. Hubert Dubien, président de la Cnaol – association nationale qui fédère les appellations laitières - était l'invité de l'assemblée générale. Il a livré les fruits du travail conduit sur le sujet par la Cnaol. Tout part du constat que face aux attentes de la société, *« les filières AOP ne travaillent pas si mal, mais elles ne le disent pas »*, introduisait l'intervenant. En bousculant les filières AOP en 2020, le confinement a été déclencheur. Il a engendré une réflexion au sein de la Cnaol sur les attentes des consommateurs. De ces travaux est ressortie la notion de durabilité avec trois piliers : environnement, économie et social. En découle une méthodologie à la disposition de toutes les AOP. Dans le volet social, on peut faire valoir que les AOP participent au maintien de la vie des territoires… En matière d'environnement, les AOP peuvent user de leurs arguments en termes de bien-être animal ou contre le réchauffement climatique… *« C'est le moment de faire connaître aux consommateurs ce qu'on fait et qui est inscrit dans nos cahiers des charges »*, estimait Hubert Dubien.



FORAGE CRUISER™

Qualité totale, ensilage défibré ou traditionnel

5 MODÈLES
de 476 à 911 ch
Large choix d'éclateurs :
HD-PROLine, DuraCracker, DuraShredder.
Remplissage automatique
latéral et arrière IntelliFill™.
Analyseur NIR NutriSense™.
Détecteur de pierres RockAlert.

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53
Groupe Sureau / Sureau Agriculture / Europagri	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Conception et réalisation A LA UNE

Mon assureur est PRO actif !

thélem assurances

Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr

N° Orias : 08 046 424

// ÉVÈNEMENT

Reposer les grands enjeux de l'élevage bovin en BFC

L'élevage bovin régional, abordé sous les angles technique et politique : c'est ce que propose la Chambre régionale d'agriculture, le 10 novembre à Jalogny, en Saône-et-Loire.

La Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC) organise, le 10 novembre à Jalogny, en Saône-et-Loire sur le site de la ferme expérimentale Ferm'Inov, une journée intitulée « Fiers d'être éleveur bovin en Bourgogne Franche-Comté ». Cette journée est organisée en partenariat avec la Fédération régionale bovine (FRB), Interbev BFC, la FRSEA BFC et JA BFC. Le but est d'aborder la question de ce type d'élevage sous des angles aussi bien technique que politique. Une approche logique lorsqu'on sait à quel point l'élevage bovin, notamment en BFC, est au cœur de questionnement sociétaux, économiques ou environnementaux. La présence de Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de BFC, est également annoncée à cette occasion. La journée s'articulera en deux parties :

Une partie technique sur la matinée avec le programme suivant :

à 9 h 15, accueil par l'équipe de Ferm'Univ sur la ferme expérimentale

à 9 h 45, mise en place de 4 ateliers tournant pour s'informer et débattre. Les thèmes en seront :

- Produire des génisses rajeunies à partir de rations riches en herbe
- Optimiser la gestion de son pâturage pour réduire la complémentation des veaux mâles nés à l'automne
- Adapter les élevages au changement climatique : retour sur des leviers fourragers innovants
- Équipement et solutions numériques en élevage allaitant

À l'issue de ces ateliers, les participants pourront participer à un déjeuner.

La seconde partie de la journée sera consacrée aux aspects politiques permettant de dessiner en commun les orientations de la filière :

à 14 heures, introduction avec les interventions de Didier Ramet, président du Comité d'orientation régionale Élevage de la Chambre régionale d'agriculture BFC, Yves Largy, président d'Interbev BFC, Michel Joly, président de la Fédération régionale bovine, Florent Point, président des Jeunes Agriculteurs BFC, et Emmanuel Bernard, représentant de la FRSEA (président FDSEA 58, président de la section bovine Interbev).

À 14 h 25 : intervention de Jean-Louis Peyraud, Direction de l'agriculture à l'Inrae sur le thème : Élevage et environnement, la parole à un scientifique à 14 h 35 : des besoins et des perspectives réelles pour soutenir les éleveurs et conforter la filière en région.

- des chiffres pour objectiver les leviers d'action, avec Laurent Barralis et Florent Viprey, Draaf BFC, et Nathalie Lebeau, CERFrance.
- « Imaginer demain – Agir maintenant » : des éleveurs passionnés mais qui ont des besoins, avec Claire Lassauge, Chambre régionale d'agriculture BFC.

À 15 h 10 : échanges avec la salle

à 15 h 25 : Contractualisation, engraissement et juste rémunération : c'est possible !

- Trois éleveurs témoignent des avantages de l'engraissement sous contrat : Gaec des Essarts (Doubs), Gaec du Morvan (Saône-et-Loire) et Gaec Bonnin (Jura)
- Les jeunes éleveurs veulent être accompagnés et reconnus, avec Charles Baracco, JA 89
- Valoriser la viande localement : ils l'ont fait et c'est gagnant ! Avec l'exemple du Projet alimentaire territorial (PAT) d'Autun.

À 16 h 10, temps d'échange avec la salle.

À 16 h 25, signature d'une charte collective « Ensemble, nous nous engageons pour les éleveurs de bovins à l'herbe »

à 16 h 45, discours de clôture de la journée, par Jeanne Fotré-Muller, (Draaf BFC) et Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de BFC.



La journée *« Fiers d'être éleveur bovin en Bourgogne Franche-Comté »* se veut un jalon pour soutenir un secteur en profond questionnement.

Chambre régionale d'agriculture
de Bourgogne Franche-Comté

Inscription par mail : claire.lassauge@bfc.chambagri.fr

// CONJONCTURE

Belle tenue des cours... tempérée par le niveau des charges

Le contexte économique de l'élevage bovin pour ces dernières semaines se caractérise par une poursuite de la décapitalisation en élevage allaitant, mais aussi par un coup d'arrêt porté à la lente baisse des charges sur les matières premières agricoles. Les prix de revient restent donc encore à des niveaux élevés.

Après des mois d'inflation, bien que les prix des matières premières aient commencé leur lente diminution (chiffres de fin juin 2023 source : Ipampa viande bovine, RICA 2015, traitement Institut de l'élevage : aliments achetés : -6,5 % ; engrais et amendements : -61,2 % ; énergie et lubrifiants : -15,5 %), les indicateurs de prix de revient en viande bovine (calculés selon l'accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019) augmentent de 1 % sur le 1er semestre 2023. Cette hausse est la conséquence d'une revalorisation du SMIC sur la période concernée, qui impacte à la fois le poste rémunération éleveur mais aussi les postes « Biens et services de consommations intermédiaires », « Produits et services vétérinaires », « Entretien et réparation des véhicules » et « Frais généraux » calculés au sein du prix de revient interprofessionnel.

Les coûts énergétiques pèsent

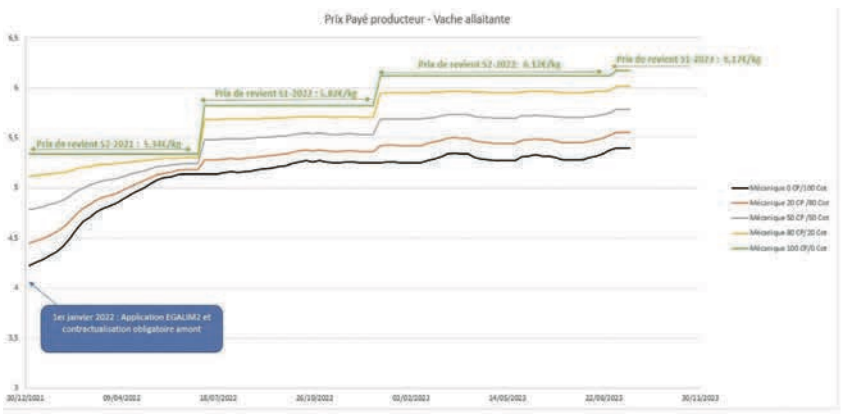
Sur le mois d'août, les tendances sur l'Indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa) viande bovine ne sont plus à la diminution, comme constatés sur le printemps et le début de l'été : il s'élève alors à 133,7 points (VS 132,4 en juillet, soit une augmentation de 1,3 point). Cette augmentation est due principalement à la hausse, sur un mois, du poste « Énergie et lubrifiants » (+17,8 points). L'estimation FNB du coût de production sur le mois d'août, reste à des niveaux élevés (voir tableau 1). La décapitalisation du cheptel bovin allaitant enclenchée depuis 2016, s'est accélérée sur l'année passée. (Baisse de 112 000 têtes sur la campagne 2022-2023). Alors que la consommation par bilan se tient globalement (-1 % /2022 sur les 6 premiers mois de l'année), cette décapitalisation toujours marquée (-2,8 % en août par rapport à la campagne précédente) se traduit par la poursuite de la tendance à la baisse des abattages poursuivie. Fin août, les chiffres le prouvent : -4,3 % d'abattages sur les 33 premières semaines de 2023 VS 2022 (Source : Normabev).

La décapitalisation se traduit également par une baisse des naissances d'au moins 140 000 animaux sur la campagne 2022-2023. Cette baisse implique une réduction des effectifs d'animaux mis sur le marché d'environ 10 % ! Aussi, alors que la part de l'Italie dans nos exportations sert souvent d'alibi, il ne faut pas oublier la dépendance réciproque des Italiens à l'approvisionnement français qui oscille entre 85 et 90 %.

L'embellie se poursuit sur les cours

Dans ce contexte, avec une telle réduction de l'offre, et alors que la demande est dynamique, il ne peut y avoir qu'un effet favorable sur les cours. Les cotations étaient orientées à la hausse pour toutes les catégories animales sur l'année 2022, et ce devrait encore être le cas en 2023. Malheureusement, cette embellie est à relativiser au regard de la hausse des coûts de production interprofessionnels. Bien que les cotations aient augmenté de 25 % sur 2022, toutes catégories animales confondues (hausse de 1,04 €/kg sur le Prix moyen pondéré), le constat est là : cette embellie des cotations ne permet toujours pas de couvrir la hausse des charges subie par les éleveurs sur l'année écoulée. L'écart entre coût de production interprofessionnel et cotation ne diminue que très légèrement sur les diverses catégories animales, par rapport à celui de 2018 ! Les signes d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins restent à la marge…

FNB



Exemple de situations concernant les prix payés aux éleveurs, sur vaches allaitantes, selon les modalités de prix négociées : si les ventes étaient au prix du marché (en noir), intégralement basée sur l'indicateur interprofessionnel de prix de revient (en vert), et entre les deux avec des proportions différentes (en jaune, gris et orange).

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

ÉLEVAGE

// CERCY-LA-TOUR

58

12e Fête de l'élevage les 3 et 4 novembre

Comme tous les ans, le comité des foires de Cercy-la-Tour organise sa Fête de l'élevage. Cette 12e édition aura lieu les 3 et 4 novembre.

Dédiée à la fois aux professionnels et aux particuliers, la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour revient cette année le 3 et 4 novembre. Frédéric Renaud, président du comité des foires, précise : *« Comme l'an dernier, l'entrée pour le public est fixée à 2 euros, ce qui donne accès à la tombola du Terroir, au tiercé Charolais et à une dégustation de viande Charolaise. Les jeux cités permettront aux heureux gagnants de remporter des week-ends gastronomiques dans le Jura. Des entrées seront offertes par certains partenaires : Crédit Mutuel, Philicot, Groupama, CMAC, Depussay, Abeille Assurance, Guichard, AXA, Scaner, Le Gan ou encore le CER ».*



Frédéric Renaud

La Foire de Cercy-la-Tour aura lieu les 3 et 4 novembre.

Au programme

Ainsi, le 3 sera réservé aux éleveurs et partenaires, avec une arrivée des animaux entre 10 heures et 14 heures. L'après-midi, les partenaires et leurs invités pourront découvrir les animaux. Durant ce temps, Simon Genetic procédera à une nouvelle prise photographique de tous les animaux participants à la vente aux enchères. Durant toute la journée se déroulera un apéritif dînatoire avec dégustation de viande Charolaise, escargots, magrets, huîtres, etc. La fête de l'élevage ouvrira ses portes le samedi à partir de 8 heures avec le début du concours Charolais dont le juge d'honneur sera un éleveur écossais. La remise des prix aura lieu à partir de 15 heures environ. Plus de 200 animaux sont attendus pour ce concours. En parallèle, les visiteurs pourront découvrir le marché du terroir avec environ 15 exposants (charcuterie, canard, fromages, viande de bœuf, miel, champagne, vin de Bourgogne, etc.). Les organismes professionnels auront aussi des stands, dont Interbev qui participera pour la première fois. D'autres animations sont prévues dont 2 tombolas sur le stand du Crédit Mutuel, une pêche aux canards, une mini-ferme, un quiz pour les enfants (avec lots) et un atelier de maquillage sur le stand Groupama. Un apéro-concert (animé par DJ Quentin) débutera à partir de 18 heures pour clôturer cette journée. Pour Frédéric Renaud l'ouverture au public est indispensable : *« Nous avons une façon de travailler bénéfique à la fois pour l'environnement, nos animaux et la biodiversité. Avec un système à 90 % d'herbe, nos élevages sont sains et il est plus que temps de le mettre en avant auprès de tous afin de faire prendre conscience que manger de la viande est aussi une manière de préserver et pérenniser nos paysages ou encore la faune. Faire déguster de la viande aux visiteurs ou leur donner la possibilité d'assister au concours permet de leur faire découvrir tout cela ».*

La vente

En plus de ce programme, une vente aux enchères en ligne de reproducteurs Charolais organisée par Simon Genetic débutera le samedi à partir de 19 heures. Dans ce cadre, Groupama fera bénéficier trois de ses sociétaires d'un chèque de 400 euros pour l'achat d'un reproducteur. Au total, près de 120 reproducteurs Charolais seront proposés aux enchères. Frédéric Renaud insiste : *« les mises à prix seront accessibles à tous car nous ne souhaitons pas que ce rendez-vous professionnel devienne élitiste en mettant des éleveurs de côté. Pour le comité, il est nécessaire que tous les éleveurs puissent accéder à une génétique de haut niveau car notre but est avant tout de faire du commerce pour l'ensemble de la profession ».* Renseignements : 06 13 45 36 08 (Frédéric Renaud).

Chloé Monget

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21

Les Brunes d'Or sont de retour

La Barotte vient d'inscrire une nouvelle équipe au Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA).

Jamais deux sans trois ! Une nouvelle équipe des Brunes d'Or vient de voir le jour au lycée agricole de Châtillon-sur-Seine. Celle-ci ira défendre les couleurs de l'établissement au prochain salon de l'agriculture.

Sept jeunes de Terminale participeront en effet au Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA) comme leurs prédécesseurs de 2022 et 2023. Le groupe est composé de Dinah Da Pont (CGEH, Dijon), Léa Zicot de (CGEH, Saint-Didier), Pauline Lemarinier (STAV, Châtillon-sur-Seine), Dorian Verdot (STAV, Villaines-en-Duesmois), Antoine Hezard (STAV, Charrey-sur-Seine), Mathis Daujon (CGEA, Lezinnes, 89) et d'Alexandre Isselin (CGEA, Lucey).

Une vache brune de l'exploitation du lycée sera très prochainement sélectionnée pour rejoindre l'équipe, les épreuves du TIEA s'intéressant notamment à la manipulation de bovins et à la présentation d'un animal devant le public parisien. L'équipe d'encadrants est composée d'Adrien Vion (professeur de zootechnie), Charly Durand (proviseur adjoint), Arnaud Jeannin (enseignant d'équitation) et de Joffrey Duthu (EPS).

De nombreuses jeunes ont *« postulé »* pour faire partie des Brunes d'Or 2024, comme l'indique Florence Lemaire, directrice de La Barotte : *« Il y a eu un très bel engouement dans les candidatures, une sélection s'est donc imposée. Nous avons fait le choix d'une équipe multi-filières, avec notamment la présence de deux élèves de la filière hippique. À titre personnel, ce sera pour moi une édition spéciale car ma fille fait partie de l'équipe ! Nous leur avons mis la pression car nous avons terminé deuxièmes en 2022 puis troisièmes lors de l'édition 2023 : il ne reste plus que la première place à conquérir ! ».* Contact : page Facebook « LesBrunes D'or ».

AG



Les étudiants, en compagnie d'une des vaches Brunes de leur établissement.

ÉLEVAGE

// GDS 58

58 Se préparer à l'avenir

Le 17 octobre, la Sicagemac accueillait, à Corbigny, la réunion de secteur du GDS 58. De nombreux sujets étaient proposés au programme : bilan IBR, application LSA et ses conséquences, MHE et FCO 8 et 3 ainsi que l'élection des nouveaux délégués.

Comme tous les 3 ans, le GDS 58 réalise des réunions de secteur afin de tenir informés les éleveurs des derniers sujets d'actualités, de faire le bilan de certaines campagnes en cours et d'élire de nouveaux délégués. Ainsi, celle proposée le 17 octobre à Corbigny, dans les locaux de la Sicagemac ne dérogeait pas à la règle. Pour rappel, cette année, le président Bertrand Léger (voir TDB n° 1716) participait pour la première fois à cette tournée de réunion, suite à son élection fin 2022.

Rester en alerte

Les échanges ont débuté en abordant le bilan IBR : *« 96 % des cheptels sont négatifs pour 2023 contre 94 % en 2021 et 91 % en 2020. Il y a donc un progrès notable qu'il faut saluer »* stipule Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58, avant de nuancer : *« mais l'objectif national de 99 % d'ici 2027, me semble très compliqué à atteindre en l'état actuel des choses. Je rappelle que c'est un combat de tous les instants. C'est pour cela qu'il est nécessaire de se remémorer que les bovins positifs même vaccinés peuvent être contagieux, que la contagion peut être directe ou indirecte via du matériel d'élevage par exemple. Il faut donc être extrêmement vigilant et ne pas abandonner la vaccination ou l'attention portée à la biosécurité »*. Rodolphe Morizot a annoncé le dépistage des bovins vaccinés à l'aide d'un vaccin délété pour savoir si leur statut de positif est dû au vaccin ou à une contamination autre. Rodolphe Morizot martèle alors : *« Nous luttons contre l'IBR depuis 30 ans. Nous faisons ce qu'il est possible de faire avec les outils réglementaires mis à notre disposition. Les possibles mesures réglementaires à venir ne tiendront pas compte des conséquences que cela pourra engendrer pour les éleveurs non qualifiés »*. Parmi ces dernières il évoque l'abattage des bovins positifs dans certaines situations, avec une potentielle indemnisation : *« si une aide de 100 euros par tête est accordée, cela sera certainement le maximum »* avant d'ajouter : *« cet arrêté ministériel n'est pas encore publié donc pour le moment les détails restent incertains mais les grandes lignes sont là. Nous préférons en parler afin que les éleveurs ne soient pas pris au dépourvu »*. Il évoque qu'au niveau national cet abattage représenterait environ entre 100 000 à 150 000 bovins.

Harmonisation : la clé ?

Sujet sensible parmi les éleveurs, l'IBR a fait élever la voix de certains durant la réunion : *« Pourquoi la vaccination n'est pas obligatoire ? Pourquoi la réglementation n'est pas identique pour les autres pays de l'Union européenne ? Pourquoi ne pas sanctionner les élevages qui n'ont pas procédé à la vaccination ? Est-ce la fin de l'élevage ? Pourquoi ces abattages alors que la viande des animaux positifs est consommable ? Si les bovins positifs sont supprimés de France, est-ce la garantie de ne plus voir d'IBR ? »*. Pour cette dernière question, Rodolphe Morizot précise sobrement : *« le traitement n'a pas commencé au même moment dans les pays de l'Union Européenne et la gestion n'est pas identique dans cette zone. S'il n'y a pas d'harmonisation, cela va donc être compliqué »*. En surfant sur la même idée, il regrette : *« l'Espagne est touchée par la MHE depuis un an, mais les pouvoirs publics français ont réagi un peu tardivement et des foyers se sont déclarés sur notre territoire. Il est dommage qu'un principe de précaution n'ait pas été pris. La maladie a traversé l'Espagne et le Portugal sans qu'aucune mesure préventive ne soit prise »*. Il rappelle que *« les symptômes (naissances avec le « casque », vomissements, etc.) sont similaires à la FCO 8 auxquels s'ajoutent des diarrhées hémorragiques »*. Ensuite, un point a été effectué sur la FCO et plus particulièrement sur les souches 8 et 3. *« Dans la Nièvre, nous connaissons la FC0 8 depuis 2007 environ, mais la FCO 3 est apparue depuis peu. Avec ce variant, il y a environ 40 % de mortalité chez les ovins – et il n'y a pas de vaccin. Dans les deux cas, que ce soit pour la 8 ou la 3, la contamination arrive ou est arrivée via la Hollande et la Belgique et les conséquences sont graves »*. Rodolphe Morizot ajoute : *« Si pour cette année, nous n'aurons probablement pas de cas, il est n'est pas exclu d'en comptabiliser en 2024 »*. Enfin, la réunion s'est terminée sur la nomination de Denis Guillien en remplacement de Francis Taupin comme délégué de secteur. Bertrand Léger conclut sur un apéritif partagé avec tous : *« Nous sommes là pour vous aider, et nous faisons notre possible pour que le GDS 58 soit réactif tout en ayant une offre tarifaire la plus ajustée possible pour les éleveurs notamment pour l'envoi des boucles de dépistages »*.



Rodolphe Morizot et Bertrand Léger lors de la réunion de secteur de Corbigny.

Chloé Monget

La dernière réunion de secteur aura lieu le jeudi 2 novembre à 14 h 30 à Limon (petite salle de la mairie). Renseignements : 03 86 90 18 90.

// OVINS

21 L'appel du Proche-Orient

Deux éleveurs de Côte-d'Or ont été sollicités par des homologues turcs pour juger leur concours national Île-de-France.



Arnaud Deschamps et Julien Pané, ici en bleu, se trouvaient à deux heures d'Istanbul.

Les fidèles lecteurs de Terres de Bourgogne se souviennent sans doute de l'expérience *« charolaise »* de Michel Baudot en Équateur, relatée il y a quelques semaines dans nos colonnes.

Deux autres éleveurs de Côte-d'Or viennent de vivre une *« aventure »* similaire, cette fois-ci en Turquie et en production ovine. Arnaud Deschamps et Julien Pané, basés respectivement à Poiseul-la-Ville et Dampierre-en-Montagne, ont été contactés par des éleveurs de ce pays du Proche-Orient pour aller juger leur concours national Île-de-France début octobre. Les deux compères du 21 ont accepté cette requête pour le moins originale réalisée par le biais d'Oson, leur organisme de sélection. Après un décollage à Roissy, les Côte-d'Oriens ont atterri à Istanbul avant de prendre la direction d'Inegol, une ville et un district de la province de Bursa, à deux heures de route de l'aéroport.

Ah quand même

« Contrairement à ce que nous pouvions peut-être penser, l'Île-de-France est très répandu dans ce secteur. Cette race se développe depuis peu de temps, elle serait aujourd'hui représentée par presque 7 000 brebis », commentent Arnaud Deschamps et Julien Pané, accompagnés sur place d'un troisième éleveur français, venant de l'Allier. *« Il y avait six juges au total, les trois autres étaient de Turquie. Nous avons été extrêmement bien accueillis, cela fait très plaisir. Les gens là-bas sont sympathiques. En plus, ce sont des vrais passionnés de moutons. Sur ce salon, nous avons retrouvé beaucoup de génétique française »*, poursuivent les deux juges, impressionnés par le niveau du concours et la présentation des ovins sélectionnés. Plusieurs visites d'élevages ont été organisées au cours de leur périple de cinq jours.

Les éleveurs turcs ont été très friands et très demandeurs en conseils techniques, Arnaud Deschamps et Julien Pané ont pris plaisir à partager leurs connaissances et leurs expériences respectives.

AG

ÉLEVAGE

// 51e SALON DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA BASSE-COUR

58 Préserver la génétique

Les 14 et 15 octobre, au Centre Expo de Nevers, se tenaient le 51e Salon de la biodiversité et de la basse-cour et la 96e exposition nationale avicole, le tout orchestré par l'association Aviculture Nivernais Morvan.

Traditionnel rendez-vous de l'automne, le Salon de la biodiversité et de la basse-cour allié à la 96e exposition nationale avicole se tenait les 14 et 15 octobre à Nevers, au Centre Expo. Organisées par l'association Aviculture Nivernais Morvan, ces éditions ont réuni : *« une plus grande diversité de races avec 200 variétés (pour l'avicole uniquement) et 1 100 au total »* souligne Denis Geoffroy, trésorier de l'association d'Aviculture Nivernais-Morvan et commissaire général de l'exposition. Pour lui ce salon est : *« toujours un moment de promotion des races, avec la recherche continue de soutien des pouvoirs publics dans nos actions car notre passion est de plus en plus complexe à faire perdurer »*.



Denis Geoffroy justifie un âge moyen des visiteurs assez bas par *« une communication efficace sur les réseaux sociaux permettant d'attirer l'intérêt des nouvelles générations »*.

Un soutien recherché

En effet, si cette rencontre est : *« un moment attendu par tous les visiteurs et passionnés, elle n'aura pas lieu à Nevers l'an prochain car le centre sera en travaux. Nos moyens financiers étant ce qu'ils sont, nous n'avons pas encore trouvé de lieu adapté pour proposer une nouvelle édition. Nous sommes donc en recherche de soutiens »*. Dans une optique d'attirer l'attention des pouvoirs publics, l'association avait convié élus et responsables politiques à l'inauguration. Ainsi, certains ont répondu à l'appel comme Michaël Galy (Préfet de la Nièvre), Perrine Goulet (députée), Nadia Sollogoub, (sénatrice), Sandra Marillier Germain (conseillère régionale), Martine Gaudin (conseillère départementale), Anne Wozniak (adjointe au maire de Nevers) et Jean-Luc Dechauffour (conseiller municipal de Nevers). En sus de cette recherche de soutien, l'association Aviculture Nivernais Morvan et l'Association Nationale des Éleveurs de lapins de races Feu, feh, chinchilla et dérivés (ANEF) ont pu échanger. Eddy Mayeur, président de l'ANEF et vice-président de la Fédération Française de Cuniculiculture détaille quelques points.

« Pour la plupart des éleveurs avicoles, cette activité n'est pas professionnelle. L'aviculture, comme nous la pratiquons en tant qu'éleveurs sélectionneurs amateurs, est très méconnue par les pouvoirs publics ce qui mène à des inepties réglementaires puisque nous tombons sous les lois dédiées à l'élevage intensif et celles des particuliers. Parmi ces étrangetés, des instituts spécialisés ont dû prouver que les lapins élevés en parc à plusieurs se battaient et ne pouvaient être élevés de la sorte. Dans la même veine, les échanges d'animaux de pays en pays sont de plus en plus restreints, limitant ainsi le brassage génétique nécessaire. Certaines espèces historiquement considérées de la basse-cour ne le sont plus aujourd'hui, retirant encore un peu plus de visibilité pour ces animaux lors de salons. Pour améliorer cela, un énorme travail pédagogique doit être mené. À nous d'aller vers les élus pour expliquer tout cela ». En parallèle, il évoque une problématique.

L'utilité de l'Histoire

« La majorité des éleveurs ne sont pas professionnels et même si nous sommes tous passionnés, notre travail de préservation des races engendre des frais. Avec l'augmentation des coûts de l'alimentation ou du matériel, nous devons nous réinventer pour que notre activité soit reconnue par tous et pour trouver des débouchés. Nous pensons à faire une communication sur l'histoire des races qui sont, pour certaines, bourrées de belles anecdotes. Par exemple, le lapin Chinchilla a été créé dans les années 1910 afin d'avoir une fourrure similaire à celle du Chinchilla mais à un coût plus réduit. Pour moi, s'intéresser à l'histoire, c'est comprendre la finalité des races et les préserver, c'est pérenniser un patrimoine génétique unique. Nous travaillons avec l'Inrae pour tout cela. Il est clair que la modification de la vision sociétale sur ces animaux - considérés comme animaux de compagnie – n'a pas aidé à maintenir les effectifs, puisque leur utilité a été réduite. À nous de les diffuser pour garder ces standards génétiques vivants ».

Denis Geoffroy conclut : *« Même si nous comptons cinq nouveaux adhérents, tous ayant présenté des animaux primés, force est de constater que l'avenir est incertain. Nous espérons qu'une prise de conscience sur l'importance de nos actions, des pouvoirs publics et des particuliers, permettra de faire avancer certains sujets dans le bon sens »*.

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

Retrouvez le palamarès sur notre site à l'aide du QRcode suivant :

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



Sujet femelle de lapin Chinchilla de 2,7 kg.

// BOVINS

21 Connaissez-vous la vache de combat ?

Une vache de la race d'Hérens est présente près de Vitteaux depuis la mi-septembre. Sa jeune propriétaire en fait la présentation.

De loin, de dos, on dirait presque un gros sanglier. Enfin, vite fait… Une vache de race d'Hérens pâture sur une parcelle du Gaec des Granges de Vesvres depuis plusieurs semaines. Alicia Dupont, nouvelle salariée de l'exploitation et ancienne éleveuse dans le département des Hautes-Alpes, a tenu à ramener avec elle son animal fétiche : *« Orage a cinq ans, elle va vêler à la mi-novembre. Élever une vache d'Hérens était pour moi un rêve de petite fille ! À l'époque, mes parents m'emmenaient voir des combats entre ces vaches, c'est là que j'ai fait connaissance avec ces bovins très jolis et au petit gabarit ! »*.

Reine cantonale

Originaire de Suisse, la race d'Hérens est effectivement connue pour ses « confrontations », notamment organisées dans le canton du Valais. *« Les éleveurs mettent en avant le caractère naturellement bagarreur de cette race, les vaches se confrontent les unes aux autres pour instaurer une hiérarchie dans le troupeau »*, précise Alicia Dupont, *« deux vaches se retrouvent dans une arène ou en montagne, elles s'affrontent en se poussant avec la tête et les cornes mais ne se blessent que rarement pour désigner la reine du troupeau »*.

Une race menacée

La jeune femme de 31 ans, qui a également *« rapatrié »* une jument comtoise à Vesvres, informe que la race d'Hérens est présente en Savoie, en Haute-Savoie ainsi qu'en Italie : *« ses effectifs sont très faibles, elle reste une race menacée. À ce titre, si nous accueillons une petite femelle le mois prochain, je la garderai. J'ai déjà l'accord du chef d'exploitation ! »*.

Luc Dupaquier, justement, voit d'un bon œil l'arrivée de ce bovin sur sa ferme : *« C'est original et plutôt attrayant. D'ailleurs, beaucoup de gens s'arrêtent la regarder quand ils passent en voiture ! On se croirait presque dans les montagnes en entendant les sons de sa cloche dès le matin »*. Alicia Dupont ajoute que la vache d'Hérens est un animal *« très rustique, qui passe bien partout »*. Forte de caractère, elle reste néanmoins *« très souple »* avec l'homme : *« c'est le premier individu en Côte-d'Or. L'inscrire à l'EDE n'a pas été simple car cette race était inconnue au bataillon ! Les visiteurs que nous accueillerons lors de nos portes ouvertes les 27 et 28 octobre pourront bien entendu la voir »*.

AG



Orage (1,30m 500kg), entourée de Luc Dupaquier et Alicia Dupont.



// BILAN DU BIVB

Des vendanges qui redonnent des couleurs

Le bilan des vendanges 2023 redonne le sourire au Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne. Qualité, mais surtout, quantité sont au rendez-vous, ce qui devrait avoir un impact positif sur des prix qui, ces derniers mois, avaient tendance à monter de manière excessive.

L'équivalent de trois récoltes perdues ces dix dernières années : voilà le prix payé aux aléas climatiques (gel, grêle ou sécheresse) par le vignoble bourguignon. La quantité de vin perdue sur la dernière décennie est énorme et met en relief la performance réalisée à l'occasion des vendanges 2023. Qualité et quantité sont présentes et, lors de la conférence de presse du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), organisée le 10 octobre sur le site beaunois de la Cité des vins et des climats, François Labet, président du BIVB, n'a pas manqué de préciser à quel point cette belle récolte était attendue, et contribue à rassurer un monde viticole en plein questionnement aujourd'hui. C'était d'autant plus vrai que la partie n'était pas gagnée d'avance : *« Jusqu'à la mi-août,* précisait François Labet, *le pessimisme était de rigueur, avec une partie de l'été froid et humide. La saison culturale avait été un peu complexe, avec quelques accidents climatiques en juillet, (épisodes de grêle dans le Mâconnais et en côtes de Beaune), mais le « miracle bourguignon » est arrivé avec du soleil ».* Les vendanges ont démarré pour les crémants dès le 25 août et les derniers coups de sécateurs sont intervenus en côtes de Beaune vers le 25 septembre.

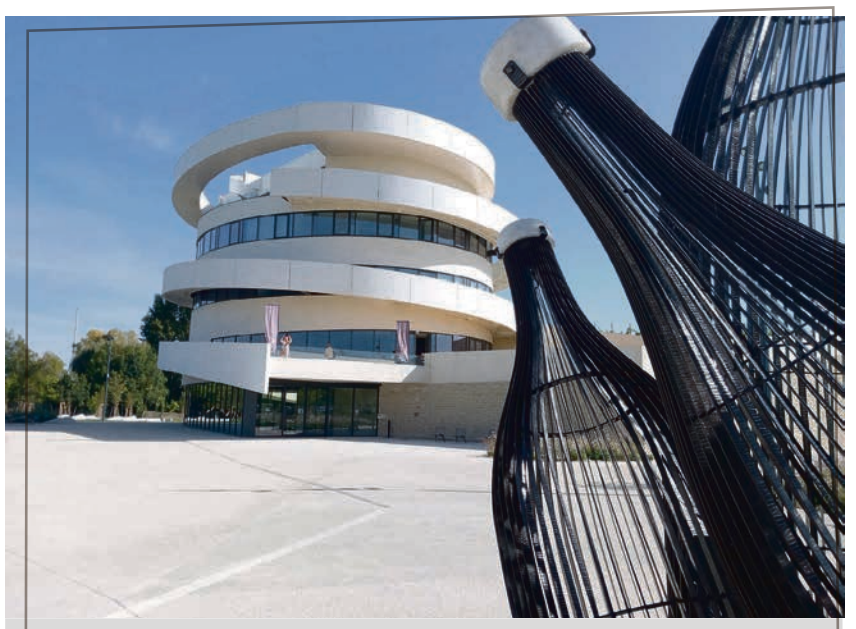
Les montagnes russes des récoltes

Au bilan, le soulagement est donc réel, en particulier sur la quantité, vrai point faible des dernières vendanges. *« Elle contribuera à ramener une certaine stabilité dans les prix »* soulignait le président du BIVB. Une stabilité bienvenue dans un univers au contraire marqué, ces dernières années, par des variations peu communes, comme le soulignait Laurent Delaunay, président délégué du BIVB : *« nous sortons de plusieurs années avec de grandes variations de récoltes : 2018, fut assez volumique, 2021, au contraire, aura marqué un record de petite récolte à cause du gel. 2022 et 2023 furent heureusement à la fois volumiques et qualitatives. En 2022, la production avait atteint 1,750 M d'hl, alors que la moyenne sur les cinq dernières années se situait à 1,5 M d'hl ».* S'ajoutent à cela des contextes de marchés très compliqués, avec le Covid, les tensions géopolitiques, le retour d'un niveau d'inflation relativement élevé… *« Nous ne sommes plus dans un train-train,* reconnaissait Laurent Delaunay. *On doit s'adapter et 2023 va nous permettre de reprendre des parts de marché ».* De son côté, le négoce peut ainsi reconstituer des stocks qui étaient tombés au plus bas à l'été 2022, avec seulement 11 mois de stock. On est aujourd'hui à 14 mois. Le contexte commercial n'est pas des plus faciles avec une inflation autour de 4,5 % et une croissance atone sur le premier semestre 2023. Les ventes de vins français sont en recul de 4,8 % et même de 6,2 % pour les AOC. Pour les bourgognes, le recul est de 14,6 % en volume et de 5 % en chiffre d'affaires. *« Ces reculs s'expliquent en partie par le manque de disponibilité de vins »* soulignait Laurent Delaunay. Néanmoins, on note des progressions sur certaines appellations telles que Saint Bris, dans l'Yonne, ou Pouilly-Vinzelles, en Saône-et-Loire. Les crémants ont aussi marqué un recul en volume mais une progression en chiffre d'affaires, de 3 %. Laurent Delaunay remarquait, par ailleurs, une belle présence des Bourgogne dans les foires aux vins : *« cela montre que les opérateurs ont fait des efforts pour s'adapter aux conditions de marché ».*

Paysage contrasté à l'export

Du côté des exportations, le premier semestre 2023 a révélé un bilan contrasté avec des baisses de volumes mais des prix en hausse. 43 millions de bouteilles ont été exportées, pour plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les appellations Mâcon blanc et Mâcon village ont progressé de plus de 10 % quand les Chablis et petit Chablis sont restés stables (+0,2 %). Cinq pays demeurent les locomotives des bourgognes à l'export en assurant 60 % du chiffre d'affaires et deux tiers des volumes : les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et la Belgique. Le marché américain, néanmoins, préoccupe les acteurs : les importateurs semblent avoir trop de stocks. On note aussi l'émergence de nouveaux marchés tels que la Chine ou la Corée du Sud. Au-delà de ces questions commerciales, les coprésidents du BIVB sont aussi revenus sur les conditions de travail des vendangeurs lors de cette campagne 2023 marquée par de très fortes chaleurs et même des accidents dramatiques, avec des décès de vendangeurs en champagne. *« Nous sommes attentifs à ces conditions de travail,* précisait François Labet. *Certains vignerons se sont adaptés en faisant vendanger très tôt dans la journée, et puis, sur la question de l'hébergement des travailleurs, il y a eu l'initiative du village de vendangeurs éphémère : pour l'instant, un seul a été créé à Morey-Saint-Denis, en Côte-d'Or, mais d'autres sont prévus à l'avenir ».*

Berty Robert



Premier bilan sur la Cité des vins et des climats

Un premier bilan de la fréquentation de la Cité des vins et des climats sur ses trois sites (Chablis, Beaune et Mâcon) a été dressé par Benoît de Charette, président de l'organisme. Mi-septembre, un peu plus de quatre mois après l'ouverture, le compteur affichait 33 000 visiteurs (28 000 payants) sur les trois sites. *« C'est un peu en dessous de ce qui était espéré,* reconnaît Benoît de Charette, *mais nous avons besoin de nous faire mieux connaître. Le défi est encore largement devant nous ».* L'objectif pour 2024 se situe entre 120 000 et 150 000 visiteurs, à comparer aux 400 000 entrées enregistrées chaque année par les Hospices de Beaune. Sur le site de Beaune, de légers aménagements de la scénographie sont annoncés, Benoît de Charette soulignant qu'un lieu tel que celui-ci se devait d'évoluer en permanence et de prendre en compte les retours des premiers visiteurs. Le président de la Cité notait également que le site de Chablis attire de nombreux parisiens qui viennent en week-end dans l'Yonne.

// TENDANCE

Le retour de la bouteille consignée

C'est une tendance qui gagne chaque jour du terrain. La consigne séduit de plus en plus de vignerons grâce à l'intervention du réseau J'Aime mes bouteilles. Explications de Delphine Renevier, co-développeuse de la filière.

Tout part d'une expérimentation avec l'Ademe et la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) pour collecter les bouteilles typiques du Jura. *« Nous faisions de l'apport volontaire des consommateurs dans des points de collecte »* explique Delphine Renevier, co-développeuse de la filière J'Aime mes bouteilles. Expérimentation qui a permis plusieurs constats. D'abord, le consommateur est prêt, comme le prouvent les 60 000 bouteilles collectées durant cette phase de test. Mais il y a deux freins techniques : la multitude de modèles de bouteilles qui existent sur le marché, sachant que le fabricant Veralia en propose à lui seul plus de 450, ce qui rend le tri extrêmement complexe puisqu'il faut regrouper toutes les bouteilles identiques sur une même palette pour les recycler. Or, chaque bouteille a son poids et sa teinte. *« Même dans le cas de systèmes automatisés, la machine ne parvient pas à différencier certaines bouteilles avant le lavage, tant les différentes nuances sont subtiles »,* poursuit Delphine Renevier. Il faut en plus avoir des espaces de stockage conséquents pour constituer des palettes (1 200 bouteilles) alors que certaines bouteilles sont très rares. *« Il faudrait, dans certains cas, des années pour constituer une palette entière ».* Enfin se pose la question des étiquettes, à 90 % autocollantes. La plupart du temps, la colle est permanente. La bouteille n'est donc pas réutilisable.

Mise en place de standards

« Nous avons créé un réseau de consigne et déterminé treize catégories de produits qui permettent, à date, d'accompagner des producteurs de vins, de jus ou d'eau. Il a fallu créer un parc de contenants mutualisé, avec notre réseau de Bourgogne et les neuf autres réseaux de l'Hexagone, pour utiliser des standards parfaitement identiques ». Ainsi, une bouteille produite en Bourgogne peut être réutilisée à Lille ou à Marseille. La première étape vers la consigne est de fournir le producteur en bouteilles standardisées. En Bourgogne, les caves des Hautes-Côtes (Beaune) et les vignerons des Terres secrètes se sont lancés avec la gamme Cerço ; un producteur en pommard est en train de se mettre en conformité. *« Nous accompagnons 18 producteurs et brasseurs sur un territoire, toujours plus étendu »* précise la cofondatrice de J'Aime mes bouteilles. Les dix opérateurs de France consigne accompagnent 400 producteurs et 700 points de consignes. Pour l'heure, l'activité n'est pas rentable, mais tout est question de patience. *« Nous pensons atteindre l'équilibre dans quatre ans. Tout dépend de l'engagement des producteurs »,* sachant que le cadre légal va dans le sens de la consigne. La loi Antigaspillage pour une économie circulaire (Agec) prévoit une obligation de mettre en place des produits réemployables pour les metteurs en marché. Début juillet, le gouvernement a annoncé que les GMS auraient l'obligation de collecter les bouteilles d'ici à deux ans.

Ariane Tilve



Le réseau J'Aime mes bouteilles se positionne sur une tendance qui va monter en puissance dans les années qui viennent avec la mise en place d'une législation favorisant le réemploi.

// POINT DE VUE

Paille et maintien de la matière organique dans les sols

Vincent Chaplot, agriculteur en Côte-d'Or et directeur de recherches à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) aborde la paille comme facteur d'augmentation de la matière organique dans les sols cultivés.



Dans le monde, le stock de matière organique contenue dans les sols diminue.

Augmenter les stocks de matière organique des sols améliore leur qualité pour produire durablement des denrées alimentaires. Or les différentes stratégies proposées ces dernières décennies pour les sols cultivés, comme le non-labour, l'implantation de Cultures intermédiaires piège à nitrate (Cipan) et l'agroforesterie ne présentent finalement pas les bénéfices escomptés comme le montrent les dernières discussions sur les essais mondiaux (https://www.afes.fr/2020/11/16/discussion-carbone/). Dans ce contexte, les résidus de récolte dont les tonnages par hectare ont atteint cette année des sommets, présentent une ressource précieuse, à condition qu'une gestion appropriée en soit faite. Depuis 2000, le Réseau de suivi de la qualité des Sols (RMQS) dont s'est dotée la France suit la teneur en matière organique des sols pour 2 240 sites. Or, bien que l'Inrae ait publié les résultats issus de la campagne de 2000, ceux de la campagne de 2015 ne sont toujours pas publics. Nous cache-t-on une baisse des teneurs en matières organique ? Ce ne serait guère étonnant puisque les sols cultivés voient, de par le monde, leurs stocks de matière organique diminuer de façon alarmante, ceci tous systèmes confondus et malgré l'avènement du non-labour, des Cipan et d'autres pratiques agroécologiques.

Taux de transformation

De nombreux scientifiques continuent de penser que la photosynthèse et le travail du sol sont les deux principaux facteurs limitant à la formation et à la conservation de la matière organique dans les sols, ce que de nombreux travaux sérieux et écartés à tort contredisent. Par exemple, les chercheurs Clive Kirkby de l'Institut d'agriculture durable (Canberra, Australie) et Christopher Poeplau du département d'écologie (Uppsala, Suède) ont, dès les années 2010, démontré que la matière organique du sol se forme plus qu'elle ne se détruit lorsque le sol est bien pourvu en nutriments. Parce que les pailles sont bien trop riches en carbone par rapport aux besoins des bactéries qui forment la matière organique des sols, une très faible proportion des résidus de récolte (8 % environ) est transformée en matière organique stable par la faune du sol et l'essentiel du carbone des pailles retourne vers l'atmosphère sous forme de CO_2. Ces chercheurs nous révèlent que le taux de transformation des pailles de blé en matière organique du sol peut atteindre 30 % après ajout au sol de 5 kg d'azote, 2 kg de phosphore et 1,4 kg de soufre par tonne de paille. Ainsi, 6 tonnes de paille de blé par hectare laissées au sol pourraient générer 2 tonnes de matière organique stable après apport de 100 kg de 30-15-0-10. Ceci correspond à un niveau de fertilisation relativement faible pour des bénéfices pour le sol considérables. Ne met-on pas ici le doigt sur le principal pilier de l'agriculture durable ?

Vincent Chaplot

// EMPLOI

La filière semences recrute

Secteur phare de l'agriculture française, cette filière peine pourtant à attirer, alors qu'elle propose des emplois diversifiés et valorisants.

La France est le premier exportateur mondial de semences et dégage un excédent commercial d'1 milliard d'euros. Pourtant, les entreprises ne trouvent pas la main-d'œuvre nécessaire pour assurer la pérennité et le développement de leurs activités. Les responsables professionnels de l'interprofession semences et plants (Semae) s'en sont inquiétés début octobre. Au champ, comme à l'usine, de nombreuses offres d'emploi ne trouvent pas de candidats, en dépit de ses atouts. L'activité est répartie sur l'ensemble du territoire, même si elle est plus concentrée dans les Pays-de-Loire et dans le Sud-Ouest, et elle offre une gamme de métiers variés, aussi bien dans les exploitations agricoles pour accompagner les agriculteurs, que dans les entreprises tant dans la sélection des variétés que dans le marketing pour vendre les semences. La filière emploie 17 000 personnes. Dans les entreprises de la filière, notamment dans les 70 établissements de sélection, 10 à 20 % des postes seraient non pourvus, estime Didier Nury, président de l'Union française des semenciers (UFS). Tous les métiers sont concernés, ceux de la maintenance, comme ceux plus « pointus » liés à la recherche et à l'expérimentation, le manque de candidats se fait surtout sentir chez les techniciens. *« Nous sommes structurellement en déficit de main-d'œuvre et cela devient un frein à la production chez les agriculteurs à cause des difficultés à gérer la main-d'œuvre »*, poursuit-il.

La main-d'œuvre, un vrai problème

Didier Nury attribue cette situation au manque de connaissance du secteur par la société civile, y compris dans les établissements de formation, à la faible mobilité géographique des candidats et de leur famille ainsi qu'aux idées reçues qui circulent sur la semence. En outre, pendant l'été où les besoins de main-d'œuvre sont plus importants, le recrutement des saisonniers est de plus en plus difficile, notamment chez les étudiants, observe-t-il. Le phénomène touche également les agriculteurs multiplicateurs. Si certains réduisent leur activité en raison des difficultés rencontrées en termes de main-d'œuvre, beaucoup renoncent. Selon Pierre Pagès, le nouveau président de l'interprofession et de la Fédération des producteurs de semences de maïs et de sorgho, l'effectif aurait perdu 10 % en cinq ans, et ils ne seraient plus actuellement que 17 300 agriculteurs à exercer cette activité. S'ils ont la sécurité des débouchés, beaucoup de multiplicateurs considèrent qu'ils ne disposent plus des moyens nécessaires à exercer correctement le métier. Activité très technique et qui nécessite une certaine expertise, elle pose des difficultés en matière de moyens de production, qu'il s'agisse d'irrigation de plus en plus encadrée ou d'utilisation des produits phytosanitaires pour lutter contre les ravageurs. D'autres, notamment des jeunes qui souhaitent une rentabilité plus immédiate, n'hésitent pas à effectuer des arbitrages au profit d'autres cultures jugées, sur le champ, plus rémunératrices ou moins contraignantes.

Actuagri



// MAISON DEJORGES

« Valoriser les productions locales »

Ouverte en octobre 2022, la Maison Dejorges est le fruit de l'association entre Adélaïde De Faverges et Arnaud Johanet, avec en ligne de mire un but précis qui arrivera à son paroxysme très prochainement.

Si la Maison Dejorges a ouvert ses portes en octobre 2022 à Saint-Sulpice pour proposer des pâtes fraîches et farcies à ses clients, l'idée, elle, est bien plus ancienne, selon Adélaïde de Faverges, coassociée avec Arnaud Johanet. « *Le projet a mis environ deux ans à voir le jour* » précise-t-elle et d'ajouter : « *nous nous sommes lancés pour différentes raisons qui nous tenaient très à cœur* ».

Faire germer une idée

Mais, pour comprendre les causes qui les ont poussés à créer la Maison Dejorges, il faut jeter un œil sur leur parcours. « *Arnaud est fils d'exploitant agricole et ingénieur agronome. Pour ma part, je suis mariée avec un exploitant agricole et j'ai travaillé pendant une dizaine d'années auprès des entreprises nivernaises. Avec nos vies professionnelles et personnelles, nous avons une connaissance assez précise de la santé économique du secteur ainsi que des contraintes de ce dernier. En parallèle, nous nous sommes dit qu'il serait intéressant de mettre sur pied une structure pouvant valoriser les productions agricoles locales tout en apportant une valeur ajoutée et assez singulière afin de ne pas la retrouver ailleurs* ». En regardant au plus proche, Adélaïde souligne : « *nous voulions valoriser le blé de mon mari, et les pâtes se sont un peu imposées d'elles-mêmes. Mais, nous ne souhaitions pas faire des pâtes sèches car cela était déjà proposé sur le territoire, nous sommes donc partis sur les pâtes fraîches. Nous avions conscience que ce projet était technique et ambitieux avec des investissements lourds. Malgré tout, il offrait un beau potentiel* ».

L'épaisseur du projet

Si Arnaud et Adélaïde tenaient leur concept, il fallait alors le mettre en action : « *Nous avons testé plus d'une centaine de recettes avant d'arriver à ce que nous voulions… Beaucoup de tests ont été avortés à cause de conditions qui n'étaient pas réunies pour obtenir un produit satisfaisant nos exigences. On peut penser que faire des pâtes est simple, mais en fait c'est extrêmement technique, notamment pour les farcies. Parfois, c'est un peu décourageant, mais avec de la persévérance on arrive à tout si on s'attache aux choses simples : la texture, l'aspect et surtout le goût !* ». Se remémorant les débuts avec un sourire en coin, elle lance : « *Ah ! Notre première machine, que nous avons toujours, venait de Marseille ! Nous sommes allés la chercher ensemble, avec Arnaud, en voiture ! Un sacré périple mais qui nous fait de beaux souvenirs* ». Avec la volonté de proposer un produit « *haut de gamme* », ils voulaient une production à taille humaine : « *nous préférons faire peu, mais bien* ». En plus, une partie de leur production est dédiée aux restaurateurs : « *Il est important pour nous que nos clients puissent retrouver nos mets dans des lieux différents, ainsi on est toujours un peu avec eux* ». Pour



Maison Dejorge

Les associés de la Maison Dejorges sont Adélaïde de Faverges, 35 ans, et Arnaud Johanet, 34 ans.



Maison Dejorge

La Maison Dejorges propose 14 variétés de pâtes fraîches et farcies et travaille sur des nouveautés pour le moment secrètes.

elle, la recette de la réussite tient en « *la confiance que l'on porte à son projet. Il ne faut pas douter. Il faut se lancer à fond tout en structurant efficacement son projet* ».

À une pâte de la suite

Pour l'avenir, les associés de la Maison Dejorges attendent avec impatience leur déménagement dans les locaux de l'atelier de découpe et de transformation de La Fermille à Saint-Benin-d'Azy (voir TDB n° 1654, 1735, 1743) : « *nous espérons une entrée dans les lieux à la fin du mois d'octobre ou début novembre. Cela va grandement changer notre manière d'aborder nos journées, puisque nous serons en contact avec d'autres professionnels au quotidien ; nous avons hâte. De plus, nous pourrons proposer notre savoir-faire à de nouveaux producteurs et nous en sommes ravis car cela coïncide encore un peu plus avec le but premier que nous nous étions fixé : valoriser les productions locales* ». En sus, la Fermille leur permettra d'obtenir un agrément EU, leur ouvrant ainsi les portes de l'ensemble du territoire français. En attendant, Adélaïde et Arnaud sont en train de réfléchir à l'élaboration de nouvelles recettes avec un chef ; sans s'étendre sur le sujet pour « *garder la surprise* ». Adélaïde conclut : « *si nous devions résumer la Maison Dejorges, je dirais qu'elle reflète l'authenticité via un respect des valeurs du territoire et des personnes qui le composent tout en travaillant des produits naturels sans rien ajouter. D'ailleurs, j'insiste sur le fait que nous mettons un point d'honneur à embaucher du personnel local. En effet, on ne peut pas valoriser un territoire si on ne valorise pas les habitants. Enfin, je rajouterai que la Maison Dejorges c'est aussi l'originalité, car nos recettes sont uniques, et nous mettons tout notre cœur à les faire* ».

Chloé Monget

Renseignements : contact@maisondejorges.fr ou au 06 14 52 70 25.

La Maison Dejorges c'est...

La maison, est « *le synonyme d'un réconfort. Nous voulons que nos clients retrouvent les saveurs d'un lieu rassurant, une sensation un peu d'enfance... et rien de telle que la maison familiale pour rappeler tout cela !* ». Pour le reste, Adélaïde précise que « Dejorges » est la contraction de son nom de famille alliée à celle du nom d'Arnaud. « *nous avons monté le projet ensemble, il nous paraissait logique que le nom de notre entreprise soit le reflet de notre travail commun* ».

// JOURNÉE D'INFORMATION

La truffe : l'or noir à envisager

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) organisait une réunion d'information sur la valorisation des sols calcaires avec la truffe le 6 octobre à Courcelles.



Alexandre Guerrier

Environ cinquante personnes de la Nièvre et des départements limitrophes ont participé à la réunion.

Avec plus de 180 variétés de truffes différentes, certaines peuvent offrir une valorisation pour les sols calcaires. Ainsi, c'est sur ce thème que le Centre national de la propriété forestière (CNPF) organisait une journée d'information dédiée le 6 octobre à Courcelles. « *Le but de cette journée de vulgarisation, avec démonstration de cavage est aussi une manière de proposer aux trufficulteurs, forestiers et caveurs une adaptation de leurs pratiques face à l'enjeu climatique* » stipulent Nicolas Rasse, technicien du CNPF et Alexandre Guerrier, référent truffe au CNPF. Outre ces derniers, d'autres intervenants étaient présents dont Séverine Le Bot Humblot chargée de mission truffe BFC et agroforesterie à la Chambre d'agriculture du Doubs et Territoire de Belfort ainsi qu'Hugues Servant, ingénieur CNPF.

Au programme, les participants ont pu découvrir les diverses variétés de truffes présentes en Bourgogne-Franche-Comté, leurs spécificités biologiques, les rudiments de la trufficulture, des conseils pour bien cuisiner la truffe (par le chef Jean-Luc Barnabet) et enfin, ils ont pu visiter les truffières de deux adhérents du syndicat des producteurs de truffes de Bourgogne (Patrice d'Arfeuille et Jean-Pierre Pautet).

Multiples facteurs

Ainsi, il a été mis en évidence que la truffe fonctionnait en association symbiotique avec certains arbres comme les chênes, les charmes, le pin, etc. La spécificité de la relation symbiotique qui lie la truffe à ces arbres potentiellement producteurs est dite ectomycorhizienne. Quelques essences fruitières vont, elles, favoriser la production sans pour autant garantir cette dernière à l'image des alisiers ou des cormiers. Ces arbres rentrent en symbioses avec d'autres types de champignons dits endomycorhiziens. En fonction des variétés de truffes, la densité des plants truffiers ne sera pas la même puisque l'ensoleillement joue un rôle primordial dans le développement des truffes : « *Certaines se développent plutôt en forêt, d'autres en milieu plus ouvert ou bien dans des friches* ». Comme témoins de la présence de mycélium de truffe, les « *brûlés* » ont été évoqués. Ces derniers indiquent que l'arbre est bien mycorhizé mais n'assure pas systématiquement une production, ainsi que l'utilité de la « La truffe Nez de chien (Tuber rufum) « *espèce pionnière elle annonce souvent l'arrivée d'autres truffes et disparaît à leur profit. Donc, si elle est présente, il est possible que d'autres suivront* ». Après avoir passé en revue certaines espèces, il a été pointé que quelques pays offraient une production à l'année : « *La Hongrie fait partie des heureux élus* ». Pour la Bourgogne-Franche-Comté, selon les conditions climatiques, une production sur 10 mois semble possible, selon les intervenants, mais « *en variant les variétés* ». Dans tous les cas, pour une entrée en production, il faut patienter entre 9 et 15 ans pour la truffe de Bourgogne et 5 à 9 ans pour la truffe du Périgord.

La bonne recette

Les intervenants ont également détaillé la commercialisation parfois complexe de la truffe : « *il faut savoir la valoriser auprès des consommateurs et leur donner les bonnes clefs afin de la cuisiner. Sans cela, certains seront déçus et ne reviendront pas en acheter* ». Pour mémoire, la truffe de Bourgogne (ou tuber aestivum var uncinatum) et la truffe du Périgord (tuber melanosporum) ne supportent pas les montées en températures. Elles perdront leurs qualités gustatives respectivement à partir de 30 °C et 50 °C environ – la seule à supporter les hautes températures est la Truffe de Meuse (Tuber mesentricum) souvent utilisée pour la concoction de terrines stérilisées. Malgré les informations prodiguées durant la journée, des zones d'ombre subsistent sur le fonctionnement des truffes « *mais une étude est en cours pour comprendre les échanges entre la truffe et les plantes compagnes à l'image des interactions qu'elle peut avoir avec les herbacés. Autre exemple de mystère : les recherches de Marc André Sélosse, biologiste au Muséum d'Histoire Naturelle, ont pu mettre en évidence que les graminées sont porteuses de l'ADN des truffes, bien qu'elles n'en produiront jamais* ». La journée s'est clôturée sur la visite de jeunes truffières de 3 à 8 ans – avec démonstration de matériel - et de truffière plus âgée (35 ans).

Chloé Monget

Pour en savoir plus : https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/sites/bourgognefranchecomte/files/2023-01/Plaquette%20Truffe%20A4.pdf ou 03 86 71 93 55.

DIVERSIFICATION

// NUCICULTURE

89 Les joies de la première récolte

Les membres du collectif « Noix et noisettes de l'Yonne » ont fait leur première récolte la semaine dernière. La concrétisation pour ce projet lancé en 2018.

La voici enfin la première récolte ! Et c'est avec le sourire que les membres du collectif « Noix et noisettes de l'Yonne » s'activaient dans les vergers pour ramasser les noix tombées des arbres. « *Sur certains arbres, il n'y a pas grand-chose, sur d'autres, la récolte est plus conséquente. C'est le début* », sourit Laurent Yverneau, agriculteur à Étais-la-Sauvin.

Mais la satisfaction est là. « *C'est un soulagement de voir les premiers fruits arriver. Il faut de la patience. Travailler pendant six ans avant de voir la chose se concrétiser avec ses premiers fruits, c'est long. On est heureux de faire cette première récolte. C'est un projet collectif, certes, mais c'est avant tout un projet familial. Les enfants, les sœurs, les femmes des agriculteurs du collectif sont investis dans ce projet. On le voit aujourd'hui (le vendredi 20 octobre, le jour de notre rencontre), tout le monde est là pour aider à récolter* ».

Pour rappel, les premiers noyers de ce projet ont été plantés en 2018. « *La plantation complète s'est faite sur deux ans pour les neuf agriculteurs du collectif* », précise Laurent Yverneau.

Quant au volume espéré ? « *On devrait être environ à une tonne de noix cette année (sur une surface totale d'une vingtaine d'hectares)* », indique-t-il. « *C'est satisfaisant pour une première année car cela va nous permettre d'avoir un volume conséquent à commercialiser pour commencer à démarcher la filière pour la vente et la transformation* ».



Les noix sont ramassées avec une roulette.

« On voulait faire quelque chose de différent »

Si ce projet à vu le jour, c'est parce qu'à l'origine, ces agriculteurs cherchaient un moyen de diversifier leurs activités céréalières, dans un secteur où les terres sont compliquées et où il est difficile de créer du revenu. « *On voulait aussi un projet où l'on puisse maîtriser la commercialisation. Et on voulait faire quelque chose de différent. Alors on s'est dit, pourquoi pas des noix* », rit Laurent Yverneau. « *Des noyers, on en trouve énormément dans l'Yonne mais très peu en culture* », assure-t-il.

Mais où vont les noix fraîchement récoltées ? « *On les prépare le plus rapidement possible. On les lave dans la foulée avant de les faire sécher, pour être commercialisée une semaine après. Cela commencera lors de la fête de la noix (lire par ailleurs)* », répond Laurent Yverneau.

C'est d'ailleurs à quelques kilomètres de là que le lavage se fait. Une étape importante pour que la noix soit la plus belle possible. « *On récolte parfois la noix avec le brou (le colorant naturel extrait de l'écorce de la noix, ndlr). On est alors obligé de laver les noix pour l'enlever* », explique Hugo Verdonck, agriculteur à Coulanges-sur-Yonne. « *Ce qui n'est pas enlevé au nettoyage passe dans une écaleuse qui retire plus facilement le brou grâce à un système composé de petites pointes. Ces noix sans ensuite à nouveau passées au lavage, avant d'être séchées* ».

Une étape qui se fait habituellement grâce à des séchoirs en colonnes. « *On n'a pas encore pu investir dans ce type de matériel, alors on a conçu notre propre système pour cette année* », sourit Hugo Verdonck. « *Le séchage se fait depuis une remorque, avec un faux plat et une soufflerie qui chauffe à basse température ce qui permet de retirer l'humidité dans les noix. Cela permet une meilleure conservation du fruit* ».

Déguster les premières noix du collectif n'est donc plus maintenant qu'une question de jours.

Christopher Levé



Le lavage est une étape importante pour la noix.



Faire vibrer les arbres permet aux noix de tomber plus facilement au sol.

La fête de la noix, c'est ce week-end



Quoi de mieux qu'une fête de la noix pour mettre en avant la première récolte du collectif d'agriculteurs de l'Yonne et la Nièvre ? La deuxième édition de cette fête a lieu le dimanche 29 octobre, à Lainsecq (au Moulin Barjot, chez Damien Guyard, membre du collectif). *« Un marché de producteurs locaux est prévu. Des artisans seront également présents pour exposer leurs créations. Il y aura aussi des conférences sur la thématique de la noix. Et bien sûr, les noix fraîchement récoltées seront vendues »*, sourit Laurent Yverneau.

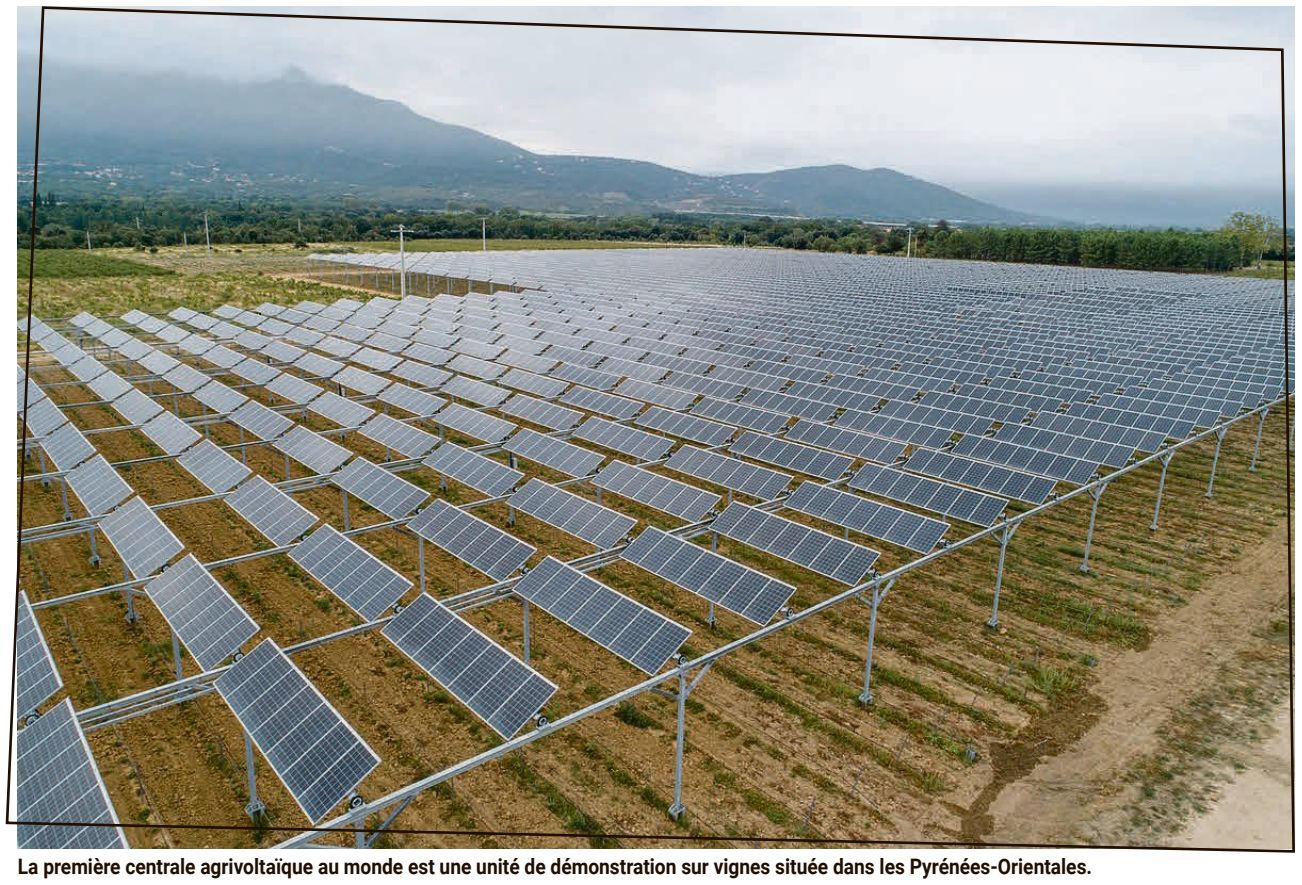
Une vingtaine de producteurs seront présents sur le marché de la fête.

// AGRIVOLTAÏSME

L'importance de prendre en compte tous les facteurs

L'opportunité de produire de l'électricité bouleverse les termes du rapport au foncier agricole, qui passe du statut de facteur de production à celui de ressource convoitée… Or, dans les domaines agronomique, zootechnique et environnemental, les conséquences de l'agrivoltaïsme ne sont encore que partiellement connues.

La prospection pour du foncier agricole susceptible d'accueillir des panneaux photovoltaïques bat son plein depuis plusieurs mois… avec en arrière-plan, la crise énergétique mondiale et nationale – sur fond d'abandon du gaz russe pour des considérations géopolitiques – et avec un parc nucléaire vieillissant. Dans ce contexte, l'agrivoltaïsme, approche innovante qui combine la production d'énergie solaire et l'activité agricole sur une même parcelle de terrain, apparaît comme un nouvel eldorado. Les promesses de cette opportunité sont alléchantes, sur le papier : revenus conséquents liés à la vente d'électricité, amélioration du potentiel agronomique des sols et du bien-être animal… Néanmoins, l'installation de panneaux photovoltaïques dans les prés et les champs suscite aussi nombre d'interrogations légitimes. Que sait-on réellement de l'impact à long terme de ces installations sur les animaux et les prairies ? Et sur le cycle de l'eau, du carbone, de l'azote ? Sans parler de l'impact paysager et de l'attractivité des territoires… Marianne d'Azemar, spécialiste en élevage et photovoltaïsme à l'Institut de l'élevage (Idele), intervenait sur ce thème lors d'une conférence donnée à l'occasion du Sommet de l'élevage à Cournon.



La première centrale agrivoltaïque au monde est une unité de démonstration sur vignes située dans les Pyrénées-Orientales.

Ombre… et risques de tassement

L'agrivoltaïsme est souvent présenté comme un moyen d'améliorer le bien-être des animaux, en particulier en fournissant de l'ombre pendant les périodes de chaleur intense. Cependant, comme le souligne Marianne d'Azemar, certaines questions restent pour l'instant sans réponse, faute de solides références pluriannuelles. Les installations photovoltaïques et les champs électromagnétiques induits pourraient-ils influencer la productivité des animaux, leur reproduction ou leur bien-être ? La spécialiste a insisté sur le fait que ces questions ont été jusqu'à présent peu étudiées. Outre l'impact sur les animaux, l'agrivoltaïsme suscite aussi des interrogations concernant la croissance des plantes et de l'herbe. *« L'ombrage généré par les panneaux solaires peut avoir des effets différents en fonction des contextes. Dans les zones plus sèches, il peut permettre le maintien du couvert végétal et l'étalement de la période productive, tandis que dans les zones plus fraîches, il peut limiter la photosynthèse et réduire la production d'herbe »*, note la spécialiste. D'où l'intérêt de bien caractériser le potentiel des parcelles candidates à de tels projets. Autre sujet d'inquiétude : les tassements générés par le chantier d'installation des panneaux, qui peuvent avoir des conséquences négatives sur la structuration des sols et leur bon fonctionnement (circulation de l'eau, colonisation racinaire, fertilité…) Malgré toutes les questions en suspens, l'agrivoltaïsme représente certainement une opportunité de diversification pour les éleveurs, en particulier dans les régions à faible potentiel agricole où les prairies permanentes et l'élevage dominent. Marianne d'Azemar souligne que l'intégration de l'énergie solaire peut consolider les revenus de ces exploitations et renforcer leur pérennité, leur attractivité – un sujet particulièrement important en lien avec la transmission.

Un équilibre à trouver

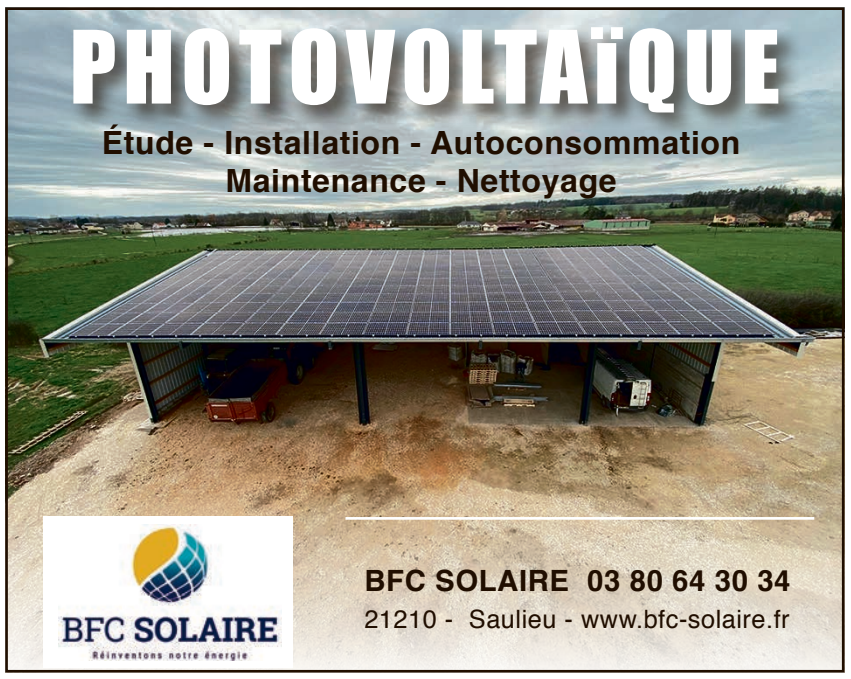
Un des défis du législateur est d'encadrer précisément l'agrivoltaïsme pour garantir que cette nouvelle source de revenus ne disqualifie pas le maintien d'une activité de production agricole, par essence peu rentable… La souveraineté alimentaire de la France pour les productions animales est déjà bien écornée. Marianne d'Azemar a insisté sur l'importance de coordonner ces deux activités et rappelé que la loi impose déjà des contraintes, concernant par exemple le caractère réversible des installations solaires. D'ici la fin de l'année, un décret d'application de la loi de mars 2023 devrait sortir… Les projets d'agrivoltaïsme passent actuellement par de nombreuses étapes juridiques et de validation (accord du propriétaire, baux, permis de construire, contrat…) qui peuvent prendre de 3 à 5 ans. La simplification de ces démarches pourrait accélérer le développement de cette pratique.

Analyser les besoins du troupeau en amont

Avant de concrétiser un projet d'agrivoltaïsme, la phase de conception est cruciale. Marianne d'Azemar souligne l'importance de bien analyser les besoins du troupeau, de gérer la conduite du système fourrager et de choisir le système de pâturage adapté. *« Il faut bien prévoir en amont tous les aménagements qui faciliteront ensuite la conduite du troupeau, tels que des abreuvoirs, des points d'affouragement et les barrières pour la délimitation du pâturage et la circulation des hommes, des animaux et des engins. »* Dans son exposé, la représentante de l'Idele a détaillé les problématiques techniques et économiques spécifiques liées à la production ovine et souligné le manque de repères techniques consolidés pour les structures agrivoltaïques. Des exemples de projets comme les haies solaires bifaciales et les ombrières fixes ont été aussi décrits, ainsi que les questions de recherche ouvertes, notamment au sujet des impacts agronomiques, zootechniques, de travail et économiques liés à ces innovations.

Alexandre Coronel





// AGRIVOLTAÏSME

En Côte-d'Or, TSE implante une nouvelle canopée solaire

Après Amance, en Haute-Saône et Brouchy, dans la Somme, l'entreprise TSE installe une nouvelle canopée solaire à Verdonnet, en Côte-d'Or. Le dispositif permet de mener des cultures sous des panneaux solaires orientables fixés à plusieurs mètres de hauteur. L'installation a fait l'objet d'une visite organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

De loin, on pense d'abord à un bâtiment agricole en construction. Mais plus on s'approche du site et plus on comprend qu'il s'agit d'autre chose : la canopée solaire que TSE implante à l'entrée du village de Verdonnet, au nord-ouest de la Côte-d'Or, est un dispositif objectivement impressionnant. Ce parc agrivoltaïque est installé sur une parcelle de 10 ha, dont 3 sont couverts par les panneaux. Si l'on parle de canopée, c'est parce que ses panneaux solaires sont fixés à plusieurs mètres de hauteur, au-dessus d'un champ cultivé par l'EARL des Tours. Cette exploitation, qui regroupe quatre associés, certifiée bio depuis vingt ans, disposait déjà de panneaux solaires sur ses bâtiments. Sur le site de Verdonnet choisi pour installer le parc agrivoltaïque, les terres sont très superficielles et l'exploitation agricole y cultivait, ces dernières années, de la luzerne. Comme à Amance, en Haute-Saône, ou à Brouchy, dans la Somme, TSE cherche ici à démontrer la pertinence de son approche de producteur d'énergie en parfaite complémentarité avec une activité agricole, et pas en concurrence. C'est la raison pour laquelle les panneaux photovoltaïques, orientables pour suivre la course du soleil, se trouvent à plus de 5 mètres de hauteurs.

Réimplanter du blé

Le site s'organise sur six allées de 27 mètres de large et dix-huit autres de 11,60 mètres de large : de quoi laisser passer des engins agricoles. Le but est effectivement de poursuivre une culture tout en produisant de l'énergie. Adrien Cortot, l'un des quatre associés de l'EARL des Tours, explique qu'il va réimplanter du blé sur cette parcelle, en bénéficiant de l'ombre apportée par les panneaux solaires. *« Nous serons sur un système de rotation classique en bio,* poursuit-il, *à base de luzerne, blé, et protéagineux »*. De manière générale, ce site revêt un caractère expérimental. Mickaël Carlot, directeur régional de TSE, souligne que l'entrée en fonctionnement du parc photovoltaïque de Verdonnet, début 2024, ouvre une période de neuf années d'expérimentations agronomiques afin d'obtenir des références sur la meilleure adéquation possible entre l'installation et les cultures menées sous elles. Le sujet intéresse et suscite de la curiosité. C'est la raison pour laquelle la Chambre d'agriculture de l'Yonne avait choisi d'organiser, le 20 octobre, un voyage d'études sur ce site (ainsi que sur celui de Channay, plus au Nord, où Total Énergies a implanté un champ de panneaux photovoltaïques verticaux pour, là aussi, conjuguer production énergétique et activité agricole). La délégation d'agriculteurs icaunais (qui comptait également Fabien Brayotel, président de la FDSEA 89) était accompagnée du préfet de l'Yonne, Pascal Jan, et de représentants de la DDT 89.

Encourager l'agrivoltaïsme

Pour Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ce voyage s'inscrit dans le prolongement logique d'une position professionnelle sur l'agrivoltaïsme adoptée par la Chambre en 2019 et dans la prise en compte de l'évolution législative liée à l'agrivoltaïsme avec la nouvelle loi relative à l'accélération des énergies renouvelables, promulguée en mars dernier : *« Nous voulions voir, concrètement, avec le préfet, de quoi on parlait en matière d'agrivoltaïsme. Que ce soit Channay, avec Total Énergies, ou Verdonnet, avec TSE, nous avons là deux projets différents mais qui sont intéressants et qui correspondent à ce que nous aimerions voir se développer dans l'Yonne »*. Le président de la Chambre 89 sait que des projets sont déjà dans les cartons concernant son département et, lors de la prochaine session de Chambre, qui doit se tenir le 1er décembre, une position officielle sera prise sur cette thématique. *« En lien avec les services de la préfecture,* poursuit Arnaud Delestre, *et les objectifs nationaux d'augmentation de production d'énergie renouvelable, nous voulons voir ce que cela peut donner sur l'Yonne et in fine, encourager l'agrivoltaïsme. C'est un levier à actionner, parmi d'autres, pour trouver des solutions à l'agriculture de plateau. L'important, c'est d'avoir un développement raisonné de ces solutions. Ce qui est très intéressant, c'est que TSE ou Total Énergies n'arrivent pas en affirmant qu'elles ont des solutions parfaites, mais avec la volonté d'expérimenter et de travailler avec le monde agricole. Les Chambres d'agriculture ont aussi leur rôle à jouer pour valider les process »*. De son côté, le préfet, Pascal Jan a mis en place un groupe de travail afin de réfléchir à un plan stratégique départemental en matière d'énergies renouvelables : *« L'agrivoltaïsme permet de répondre au double impératif de souveraineté alimentaire et énergétique. De plus, le dispositif de TSE apporte aussi des réponses en matière de récupération d'eau de pluie. Dans l'Yonne, nous pourrons ainsi travailler avec des objectifs clairs définis par le plan stratégique. Ce qu'il faut, c'est éviter un « mitage » du territoire et privilégier des projets qui délivreront une puissance énergétique maximale le plus vite possible. Les sites de Verdonnet et de Channay me confirment en tout cas que nous avons la capacité de mettre en place de vrais projets d'accélération des énergies renouvelables, avec le moins d'impact possible, et en préservant, voire en relançant l'agriculture »*.

Berty Robert



A Verdonnet, TSE a installé des panneaux photovoltaïques orientables situés à plus de 5 mètres de hauteurs, pour laisser passer des engins agricoles.

LANCER LE CHANTIER DE LA TRANSITION



POUR VOTRE EXPLOITATION.

Découvrez nos offres pour financer des travaux d'économies d'énergies dans votre exploitation.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur. 10/2023 – H39167-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG. Crédit photo : Getty Images.



Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

V·MAT Construction
Dallage Béton, Massif & Fondation
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
contact@vmat-dallage-chape.fr



BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21270 Pontailler-sur-Saône — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

// PARTENARIAT

Engie parie sur les haies

L'énergéticien s'associe avec l'Association française de l'arbre champêtre-agroforesterie pour utiliser de la biomasse comme source d'énergie.



Jeremy Richards

Les haies, dont la plantation est de plus en plus encouragée, sont une source de production énergétique à valoriser.

L'énergéticien Engie vient de signer une convention avec l'Association française de l'arbre champêtre-agroforesterie pour développer des pratiques vertueuses de cultures des haies. L'énergéticien, qui fournit des réseaux de chaleur aux municipalités pour le chauffage collectif et aux industriels, s'engage à utiliser 20 % de plaquettes bocagères d'ici 2026 pour ses approvisionnements. Cette biomasse sera issue de haies bénéficiant du « label haie » c'est-à-dire cultivées de manière durable. Ce premier engagement d'un fournisseur de chaleur va stimuler la demande, et entraîner le développement du marché de la biomasse bocagère. Un marché indispensable pour inciter les agriculteurs et les propriétaires à replanter et entretenir des haies. *« Ce partenariat nous donne une meilleure visibilité sur les volumes de production de ressources renouvelables »*, estime Jérôme Delannoy, directeur Biomasse Soven, chez Engie Solutions. Avec cette convention, l'entreprise soutient le Pacte en faveur des haies mis en place par les pouvoirs publics le 29 septembre.

Actuagri

// SIGNATURE

Première convention agrivoltaïque de la Nièvre

Le 11 octobre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le Gufa et la société Photosol, signaient la première convention agrivoltaïque de la Nièvre.

La première convention agrivoltaïque a été signée le 11 octobre. Ainsi, elle lie la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le Gufa et la société Photosol pour un projet agrivoltaïque dans le sud Nivernais afin de l'encadrer via deux axes principaux : valorisation de l'activité agricole et partage de la valeur. Pour rappel, si le code rural permet, depuis 2016, aux Chambres d'agriculture de participer au capital d'un Groupement d'Utilisation de Financements Agricoles (Gufa), celui de la Nièvre a été créé le 28 décembre 2021 et ses fondateurs sont : la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la Confédération Paysanne de la Nièvre, la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Nièvre et les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre.



Photo : CA 58

La signature a été faite entre (de droite à gauche) Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Florian Guyard, président du GUFA de la Nièvre, et David Guinard, directeur général de la société Photosol.

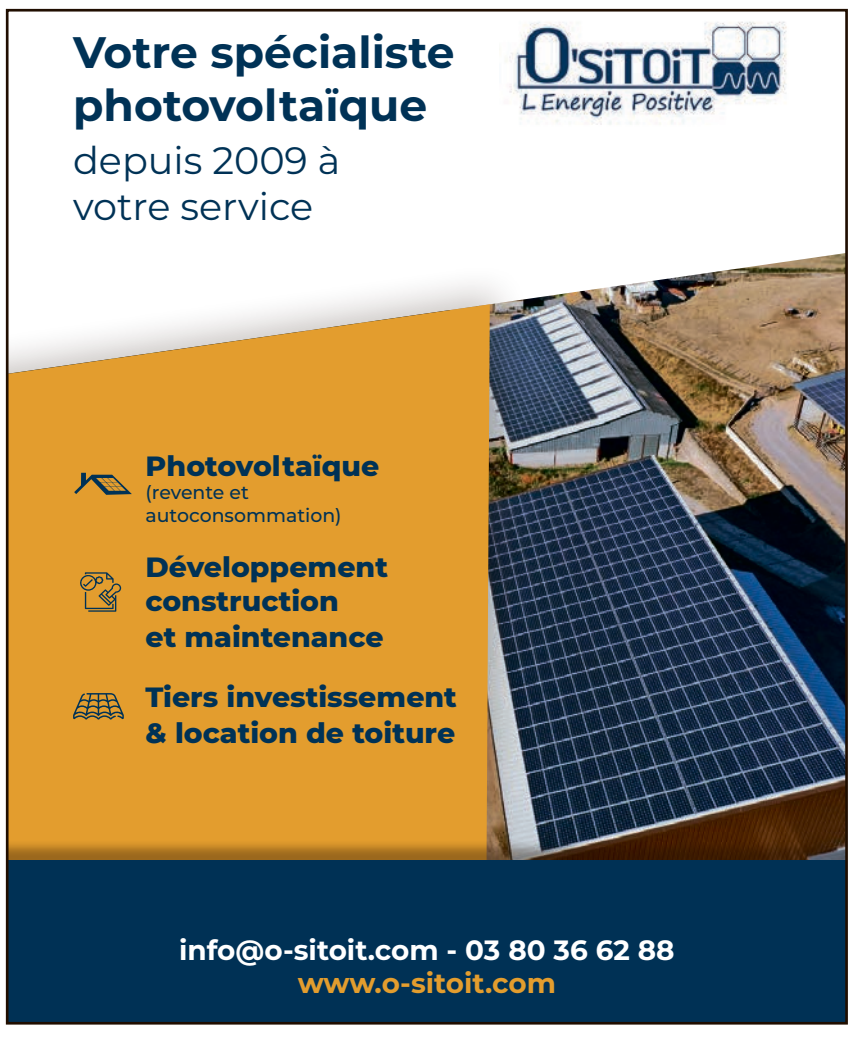
Le projet

Avec cette convention, Photosol s'engage sur certains points, comme l'adaptation du parc solaire à l'activité agricole (redécoupage et clôtures des parcelles, avec des points d'abreuvement réguliers et pour faciliter le travail de surveillance) ou encore le versement d'une participation (1 500 euros/ Mwc/an) au Gufa afin de participer au financement du développement de l'agriculture nivernaise. L'entreprise souligne : *« La signature de cette convention confirme la volonté de Photosol de contribuer à la dynamique agricole et économique du département, et à travailler dans le dialogue pour accompagner la transition énergétique et la souveraineté alimentaire du pays »*. Ainsi, un berger en production ovine sera embauché en remplacement d'un salarié spécialisé grandes cultures parti en retraite, il y aura également une remise en herbe de 84 ha de culture (pour un parc solaire de 59 ha) et l'aménagement d'un ancien bâtiment en bergerie. Un suivi technique annuel sera réalisé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. La troupe qui sera mise en place sera composée de 300 brebis Charmoise, avec une commercialisation de 225 agneaux par an en vente directe.

Côté Gufa, conformément au code rural, il soutient des projets collectifs, uniquement, via l'attribution de subventions. Les projets qui peuvent être financés par ce biais doivent répondre à certains objectifs comme *« la reconquête et l'aménagement du foncier agricole, la création de valeur ajoutée dans les exploitations et les filières agricoles et agroalimentaires et leur renforcement ou encore la protection de la biodiversité »*. Le financement du Gufa provient notamment de la contribution des développeurs photovoltaïques signataires de la Charte. Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre insiste : *« nous avons demandé que l'installation de centrales photovoltaïques dans le département soit limitée à une puissance totale de 2000 MWc représentant moins de 1 % de la surface agricole du département »*.

Chloé Monget (d'après communiqué)





// AGRIVOLTAÏSME

S'installer ou se diversifier avec l'agrivoltaïsme au cœur du projet

Pauline Faillot et Delphine Petit ont chacune la volonté de s'installer avec un projet agrivoltaïque. Deux femmes aux parcours différents mais qui se rejoignent dans leur envie de faire évoluer l'agriculture d'aujourd'hui pour coller aux enjeux de demain. Nous les avons toutes les deux rencontrées à La Brosse, à l'occasion d'une présentation de GLHD sur l'agrivoltaïsme, où elles sont intervenues.

Pas encore 20 ans, mais la tête bien sur les épaules. Originaire de Mélisey, Pauline Faillot est actuellement étudiante en licence d'agronomie sur Amiens (elle effectue cette formation en alternance en étant technico-commercial pour un négociant, ndlr). Si, pour le moment, elle se consacre pleinement à ses études et n'a pas encore décidé si elle s'installera comme exploitante agricole une fois son (ou ses) diplôme(s) en poche, Pauline Faillot a tout de même un projet en tête. « *J'ai cette envie de revenir un jour sur l'exploitation familiale avec un projet de diversification. Mais cela n'est pas pour tout de suite, peut-être plus dans 10 ou 20 ans* », indique-t-elle. Et ce projet de diversification concerne l'agrivoltaïsme. « *Ce qui m'intéresse, c'est essentiellement la production de plantes aromatiques sous les panneaux solaires. Je trouve cela vraiment très intéressant. À travers ce projet, mon envie est d'apporter de la diversification sur l'exploitation familiale qui est en grandes cultures* ».

Un rêve qu'elle pensait oublié

À 45 ans, Delphine Petit, (Arcy-sur-Cure) est en reconversion professionnelle, avec un projet d'installation, là aussi avec de l'agrivoltaïsme. « *Je suis actuellement en BPREA au CFPPA d'Auxerre La Brosse. Je suis toujours salariée dans une société sur Avallon qui me suit dans ce projet d'agrivoltaïsme* ». Ce projet, Delphine Petit l'a toujours eu. « *Je viens d'une famille de polyculteurs-éleveurs dans la Nièvre avec un père qui est passionné de mouton et avec qui j'ai pu pratiquer le métier durant une quinzaine d'années. Mais pour diverses raisons, je n'ai pas pu poursuivre mes études agricoles et donc j'ai dû repousser de plusieurs années ce rêve de m'installer. Ce projet d'agrivoltaïsme, c'est l'opportunité de réaliser ce que j'ai toujours voulu faire et ce qui m'était inaccessible. J'ai toujours eu cette frustration de ne pas pouvoir faire ce que j'avais envie de faire* ».

Si l'attente fut longue, la concrétisation du rêve s'approche pas à pas. « *Mon projet est basé sur une centaine d'hectares spécifiques pour l'élevage ovin viande. Je vais commencer par 150 brebis pour arriver à 500 brebis au bout de cinq ans. Il y a également un projet de 30 hectares supplémentaires, toujours en agrivoltaïsme, qui seront consacrés à la production de plantes aromatiques médicinales et de chênes truffiers. Ce second projet est mis en place par le collectif d'agriculteurs, Les champs ensoleillés du Beugnon, à Arcy-sur-Cure, dont fait partie mon mari. Enfin, j'aimerais éventuellement mettre en place un autre projet qui consiste à faire la transformation de la laine en engrais organique, essentiellement destiné aux vignes* ».

Un moyen de diversifier les exploitations

Les deux femmes sont intervenues le vendredi 20 octobre à La Brosse, à l'occasion d'une présentation sur l'agrivoltaïsme par GLHD à une classe de BTS (un article sera consacré à cet événement dans un prochain numéro, ndlr), avec des messages à faire passer. « *Pour moi, il était important de dire qu'il est possible de faire évoluer nos exploitations familiales avec des projets de diversification. Je sors de La Brosse, où j'ai passé cinq années avec un BTS à la clé et je veux sensibiliser les étudiants sur le fait qu'il y a de nouvelles choses qui se font dans l'agriculture, qu'il faut s'ouvrir au monde, aux nouveaux projets, à l'avenir* », reprend Pauline Faillot. « *On ne sait pas à quoi ressemblera l'agriculture dans l'avenir. On a vu que les choses changeaient pour s'adapter à la sécheresse, au changement climatique. Il faut faire prendre conscience aux futurs exploitants agricoles qu'il y a beaucoup de nouvelles choses qui peuvent se faire aujourd'hui. Se diversifier ne veut pas dire arrêter de faire de l'agriculture comme on l'a aujourd'hui. Peut-être qu'à l'avenir il y aura de plus en plus de panneaux solaires dans les champs mais toujours avec de l'agriculture au milieu et ça, c'est important de le dire. Beaucoup pensent que l'agrivoltaïsme c'est se contenter de mettre des moutons sous les panneaux mais il est aussi tout à fait possible de faire pousser du blé au milieu* », assure la jeune femme.



Delphine Petit et Pauline Faillot (de gauche à droite).

Delphine Petit a, quant à elle, porté le message « *que même à 45 ans, on peut changer de métier pour revenir à ce que l'on a toujours voulu faire* ». Cette dernière a aussi insisté sur le fait qu'à travers de ce genre d'intervention, « *il est important de pointer la différence entre l'agrivoltaïsme et le photovoltaïsme au sol. Ce n'est vraiment pas la même chose, les enjeux sont différents* ».

Des projets plein la tête et des messages positifs portés, les deux femmes font de très belles porte-parole de l'agrivoltaïsme.

Christopher Levé

// EPL DE COSNE

58

Diversifier et adapter les formations

Le 9 octobre, la rentrée des BTS, BPREA et UCARE des métiers de la cave et du vin avait officiellement lieu, marquant une relance de formation et d'autres à venir, toujours en partenariat entre l'EPL de Cosne-Cours-sur-Loire et le GEIQ.

« L'an dernier, la formation n'avait eu aucun élève. Mais, cette année, entre les BTS et les contrats de professionnalisation (BPREA et UCARE) c'est une quinzaine de personnes qui est intégrée pour ces formations ». évoque Lucille Martin, coordinatrice pédagogique lors de la rentrée le 9 octobre. Elle ajoute : *« si certains ne suivront pas tous les modules, étant en entreprise, ils auront un tronc commun notamment pour l'œnologie, la chimie ou encore le travail de la vigne »*. Pour rappel, une partie des effectifs est suivie par le GEIQ viti Nièvre et Cher (voir TDB n° 1748). Aurélie Pradeau, directrice de cette association, souligne : *« C'est une mutualisation des moyens qui a du sens »*.

Origines

Afin de comprendre l'enthousiasme de Lucille Martin et Aurélie Pradeau, il faut revenir 4 ans auparavant. *« Lors du démarrage du BTS des métiers de la cave et du vin en 2019, il était réalisé à 60 % entre Cosne et Challuy et à 40 % à l'EPL d'Auxerre. Mais la mobilité étant contraignante pour les apprenants, il a été décidé que la formation aurait lieu uniquement dans la Nièvre (Challuy-Cosne). Puis, n'ayant aucune inscription l'an dernier, il a été acté, en avril 2023, qu'un lieu unique serait plus opportun ; en l'occurrence à Cosne. Ensuite, tout s'est fait rapidement »* évoque Lucille Martin et de préciser : *« Depuis, nous avons pu renforcer les effectifs d'apprenants à la fois via Parcours Supp et le GEIQ »*. Aurélie Pradeau rappelle pour l'association : *« Nous avions ciblé un besoin grandissant des vignerons d'avoir du personnel qualifié aux vignes et en cave. Cette réouverture de formation est une belle opportunité que ce soit pour les apprenants ou les vignerons. En effet, c'est un duo gagnant-gagnant puisque les premiers ont accès à une formation qualifiante tout en restant en entreprise (à 80 %), et les seconds s'engagent à leur signer un CDI à l'issue de la formation donc avoir la main-d'œuvre qu'ils désirent. De plus, la qualité de l'enseignement dispensé ici est reconnue par la profession ; offrant un atout indéniable »*. Elle poursuit : *« C'est d'ailleurs assez inédit de voir que ce genre d'accompagnement attire de plus en plus*



Pour cette année, la moyenne d'âge des personnes accompagnées par le GEIQ est d'environ 30 ans.

puisque nous avons démarré il y a trois ans avec deux personnes et que nous sommes aujourd'hui à 15 ; preuve de l'appétence pour les métiers de la cave, du vin et de la vigne ». Pour Aurélie Pradeau et Lucille Martin, le partenariat entre le GEIQ et l'EPL de Cosne est *« un travail d'équipe, car nous essayons de construire ensemble tout en valorisant les outils de formations implantés dans le territoire. Il y a du boulot à portée de main, seulement si le public est qualifié pour y prétendre »*.

Projets à venir

Sans s'arrêter en si bon chemin, Aurélie Pradeau annonce l'ouverture des activités du GEIQ vers les métiers agricoles pour octobre 2024 : *« Nous avons identifié par mal d'entreprises ayant besoin d'ouvriers, notamment dans la Nièvre, que ce soit pour les grandes cultures et surtout pour l'élevage. Mais, cet accompagnement professionnel doit forcément être en lien avec un développement territorial pour la mobilité ou encore l'hébergement. Car, pour la majorité des personnes, ce n'est pas le travail le problème, c'est tout le reste »*. En parallèle, Lucille Martin insiste : *« nous avons des outils pédagogiques exceptionnels et nous devons faire rayonner nos atouts ! »*. Pour y parvenir, elle évoque des cours de dégustation loisir ouverts au grand public débouchant sur *« une nouveauté qui devrait être mise en place en novembre. En effet, grâce à la semestrialisation des BTS, nous avons pu créer un module dédié à l'œnotourisme destiné à la fois aux apprenants et aux professionnels déjà en place (gîte, Airbnb, vignerons, etc.) »*. L'EPL de Cosne n'a donc pas fini de se métamorphoser.

Chloé Monget

// ENSEIGNEMENT

21

Erasmus, c'est aussi pour des étudiants en Maison familiale rurale

Des étudiants de la MFR de Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or, ont effectué un séjour en Estonie, dans le cadre du dispositif européen Erasmus. Ils ont partagé cette expérience à l'occasion des ErasmusDays organisés le 11 octobre.

Romain Desarnot, Aymeric Tournier et Corentin Clément sont étudiants en terminale à la Maison familiale rurale (MFR) de Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or. Ils préparent un bac pro agroéquipement ou un bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA). Le 11 octobre, ils étaient présents à Saint-Apollinaire, près de Dijon, à l'occasion des ErasmusDay. Organisé par le consortium Erasmus Bourgogne Franche-Comté, cet événement avait pour but de présenter les opportunités de séjours en Europe, dans le cadre du dispositif Erasmus. La présence, dans ce cadre, des étudiants de la MFR de Pouilly était à noter : lorsqu'on évoque le dispositif de mobilité des étudiants en Europe, on ne pense pas à l'enseignement agricole. Le travail fourni par la MFR côte-d'orienne pour parvenir à envoyer, trois semaines durant en mars dernier, certains de ses étudiants en Estonie, pays balte à l'est de l'Europe, en était d'autant plus remarquable.

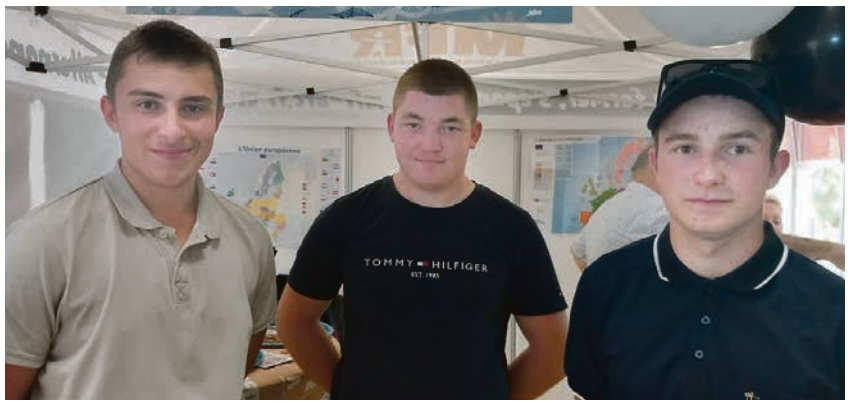
Autres modes de travail

« J'étais intéressé d'aller en Estonie, explique Aymeric Tournier, *parce que je voulais savoir comment le pays avait évolué depuis la fin de l'URSS. Là-bas on était dans une exploitation laitière. Leur manière de travailler et un climat assez différent du nôtre ont été une vraie découverte »*. Pour Romain Desarnot, l'étonnement est aussi venu du mode de travail : *« il y a plus de main-d'œuvre dans les fermes qu'ici. Ils ont aussi des sols qui ont un potentiel énorme. Ils font des rendements en blé qui tournent autour de 80 ou 90 q/ha »*. À leur retour à Pouilly, ils ont réalisé un exposé sur leur séjour, de la même manière que, le 11 octobre, ils ont largement expliqué aux étudiants qui participaient aux ErasmusDays, ce que ce séjour leur a apporté. Ils ont aussi fait œuvre de pédagogie géographique, en expliquant où se trouve l'Estonie, pays trop peu connu en France. Sur le stand de la MFR, se trouvaient aussi Katrin Kurvits et Meery Mathisen. La première est enseignante en histoire, éducation civique et français au sein de l'Olustvere Teenindusja Maamajanduskool, un établissement d'enseignement agricole situé au centre de l'Estonie et qui a accueilli les jeunes français. Quant à la seconde, elle enseigne dans une école de Tallinn, la capitale du pays, spécialisée pour les élèves ayant des besoins spécifiques en raison d'un handicap. Parlant très bien le français, ces deux enseignantes apportaient un précieux complément aux étudiants désireux d'en connaître plus sur le pays.

Un projet qui s'est élargi

Katrin Kurvits a pris une part très active dans la concrétisation du séjour des étudiants français, par les liens qu'elle a construit avec Nadine Jeannin, la directrice de la MFR. Cette dernière était intéressée par l'Estonie, régulièrement classée dans les meilleurs pays en matière de performance éducative. La volonté de départ était donc d'étudier au plus près les méthodologies éducatives du pays. Ce projet originel s'est ensuite élargi à une mobilité des directeurs des MFR de BFC pour aller sur place et se rendre compte du contexte de travail, avant, finalement, d'aboutir au séjour des étudiants. La prochaine étape, à présent, pourrait être la venue d'étudiants estoniens dans notre région. Rien n'est encore arrêté mais le projet est dans les têtes et du côté de la MFR, quatre autres étudiants vont partir en Estonie en 2024. Quant à Romain, Aymeric et Corentin, s'ils pouvaient repartir demain en Estonie ou même ailleurs grâce à Erasmus, ils le feraient sans hésitation.

Berty Robert



De gauche à droite : Corentin, Romain et Aymeric ont raconté leur séjour en Estonie, lors de ces ErasmusDays organisés à Saint-Apollinaire.



Abel Bizouard, président de la MFR de Pouilly-en-Auxois, en compagnie de Nadine Jeannin, la directrice de l'établissement et de deux enseignantes estoniennes : Meery Mathisen et Katrin Kurvits.

// SEMAINE DU GOÛT

Éveiller les papilles

À l'occasion de la semaine du goût, certains élèves des établissements scolaires de la Nièvre étaient conviés au Marault (Magny-Cours) pour des ateliers dédiés au « bien manger », les 10, 12 et 13 octobre.



De l'entrée de lentilles au yaourt, en passant par la purée, les produits provenaient de la Nièvre ou du Cher.

Les 10, 12 et 13 octobre, à l'initiative du Conseil départemental, des activités étaient proposées à l'Agropole du Marault pour les élèves de 6e de cinq collèges de: Guérigny (Jean-Jaurès), Cercy-la-Tour (Le Champ-de-la-Porte), Luzy (Antony-Duvivier), La Machine (Jean-Rostand), Donzy (Henri-Clément) et Prémery (Achille-Millien). Pour rappel, ce rendez-vous se déroulait dans le cadre de la Semaine du goût – événement national (voir: https://agriculture.gouv.fr/la-semaine-du-gout-revient-avec-des-animations-hautes-en-saveurs)

Paroles d'élus

Pour Thierry Guyot, vice-président délégué à l'agriculture, à l'alimentation de proximité et à l'insertion, et Lionel Lécher, vice-président en charge des relations avec le monde associatif et des sports, *« cette 8e édition est encore une fois un moyen de faire découvrir des produits locaux avec en ligne de mire le manger sain. De ce fait, il nous paraissait indispensable de mettre en place des ateliers spécifiques notamment sur la nutrition ou encore le sport. De plus, le déplacement et l'accueil sont totalement pris en charge par le Conseil départemental, permettant ainsi d'offrir une solution clé en main aux établissements afin d'ouvrir, sans contraintes, les horizons gustatifs et nutritifs des élèves »*. Au total 250 enfants ont été conviés à cette édition de la semaine du goût dans la Nièvre.

Des ateliers pour sensibiliser

Ainsi, les élèves ont participé à des ateliers animés par les partenaires de l'événement.
Au programme, la Chambre des métiers et de l'artisanat a proposé un quiz sur les métiers de bouche et de l'alimentation, Résédia (Réseau nivernais des acteurs du diabète et de l'obésité) est intervenu pour la première fois durant l'événement en abordant le sport et la nutrition via le thème *« bouger pour bien manger »*, les élèves ont aussi pu approcher les animaux de la mini-ferme et enfin s'essayer au jeu des graines de BioBourgogne qui fit également un point sur la saisonnalité des fruits et légumes. Julianne Aubertot, animatrice Gabni pour la Nièvre détaille: *« Les élèves sont très réceptifs aux explications. Curieux, pour la majorité d'entre eux, ils posent de nombreuses questions sur les éléments qu'ils ne connaissent pas. Néanmoins, nous constatons qu'ils sont pour la plupart déjà sensibilisés à ces sujets (saisonnalité ou manger local) dans leur cercle familial ; c'est très positif »*.

Leurs avis

Du côté des premiers intéressés - les enfants - ces journées furent instructives comme le détaillent les élèves de 6e de Luzy dont Élena, 11 ans, qui explique que: *« grâce au quiz, j'ai appris que le cidre se faisait avec des pommes »*. Question papilles, Alix, 10 ans, pointe: *« Je préfère nettement les produits locaux, car le goût est différent de celui des produits déjà transformés »* et de Brian, 11 ans, de rebondir: *« les aliments locaux n'ont pas un goût chimique ! »*.

S'ils expliquent que leurs parents respectifs tentent d'acheter au maximum des produits locaux et relatent que: *« parfois ils n'ont pas trop le temps et vont au supermarché »*. Pour l'avenir, les trois camarades savent déjà ce qu'ils voudraient faire comme profession. *« Gendarme ou pâtissier »* pour Alix qui précise en souriant *« j'adore faire les desserts »*, *« steward »* pour Brian qui *« aime voler dans les avions »* et *« vétérinaire »* pour Élena car: *« tous les animaux méritent qu'on s'occupe bien d'eux que ce soit les chats, les chiens et aussi les vaches »*.

Pour mémoire, outre les ateliers, les élèves ont pu se régaler avec un petit-déjeuner et un déjeuner élaborés par Romain Schuss, cuisinier conseil du Conseil départemental, avec des produits locaux achetés via la plateforme Agrilocal 58. Durant ces repas, les retours ont été rapides: *« On peut reprendre du fromage ? »*, *« c'est bon »*, *« ça change »*… Voilà peut-être une preuve que la production locale a déjà conquis un jeune public.

Chloé Monget

// COMITÉ SYNDICAL

Parc naturel régional du Morvan

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan tenait son comité le 28 septembre, à Saint-Brisson.

Le 28 septembre, le comité syndical du Parc naturel régional du Morvan (PNRM) se réunissait à Saint-Brisson.
Ainsi, dans le rapport d'observations du Syndicat mixte du PNRM, quatre recommandations ont été faites pour l'avenir: 1. préciser le périmètre des délégations de pouvoir du comité syndical au bureau et au président, ainsi que les délégations de signature du président aux vice-présidents; 2. produire l'ensemble des actes réglementaires devant être annexés aux documents budgétaires et procéder à leur mise en ligne sur le site internet du syndicat; 3. déployer le dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2020-2035 et de suivi de l'évolution du territoire; 4. Mettre en place un suivi effectif des indicateurs de réalisation, objectifs et actions prévus par la charte forestière. Il a aussi été stipulé que: *« si la situation financière du syndicat mixte est globalement satisfaisante, malgré une capacité d'autofinancement encore fragile, il a connu des difficultés de trésorerie sur l'ensemble de la période, en lien avec la perception tardive de dotations et subventions qui constituent l'essentiel des financements du syndicat mixte »*.

La charte 2020-2035, a été évoqué avec l'ambition du Parc de devenir un TEPOS (Territoire à Énergie Positive). Dans cette optique, le Parc du Morvan propose d'accompagner les communes sur la définition des zones d'accélération, en mettant à disposition ses compétences.

Le but étant d'épauler les communes à s'emparer du domaine de la transition énergétique, les accompagner dans la démarche de planification énergétique. Enfin, les réorganisations achevées ont été listées et concernent notamment les pôles: « transmission de savoir », « valorisation du patrimoine », « l'éducation au territoire », etc. Le prochain comité syndical aura lieu le 16 novembre.

Chloé Monget d'après communiqué



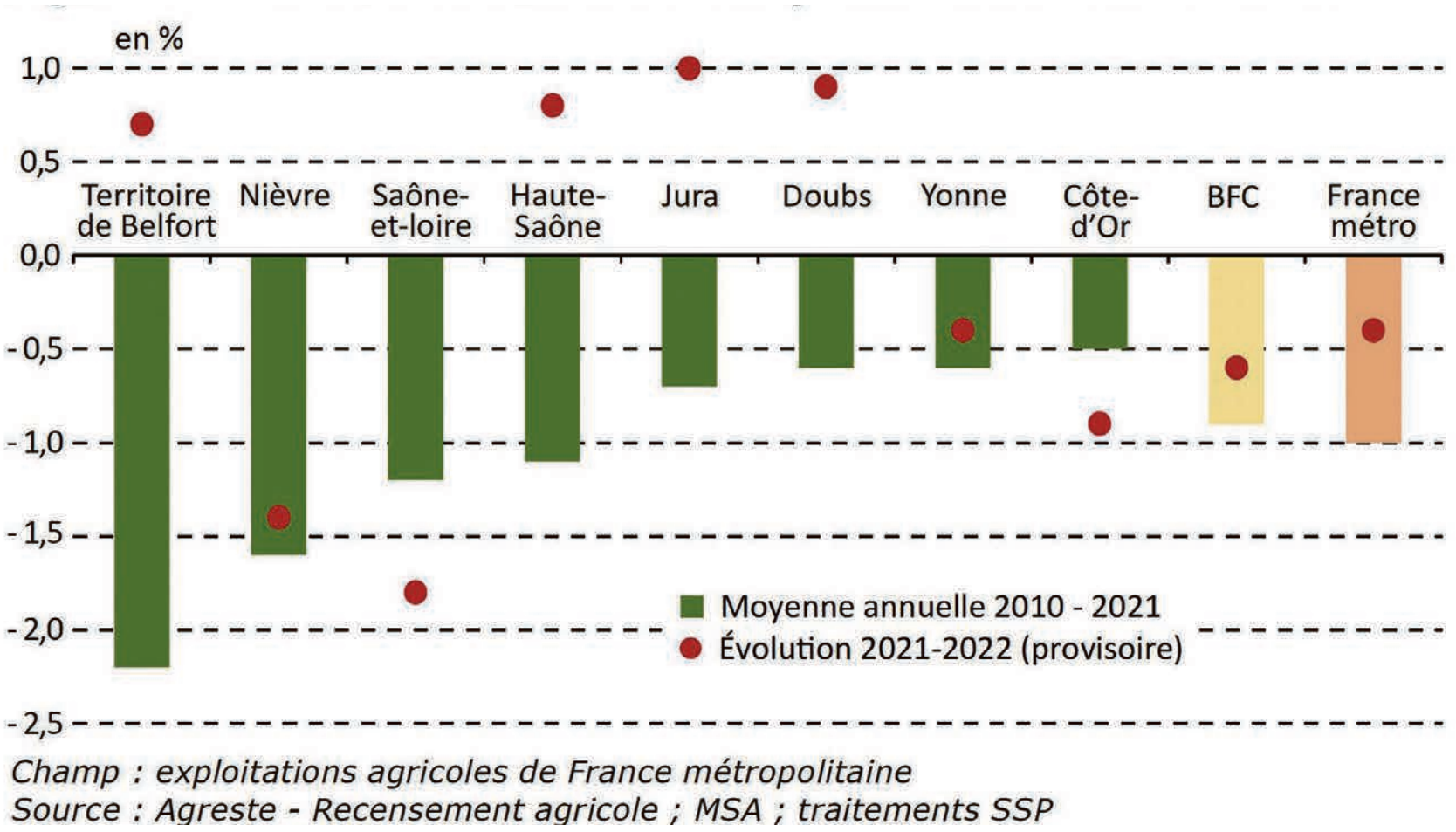
PNRM

Le prochain comité syndical se déroulera le 16 novembre.

// EMPLOI AGRICOLE

Une baisse et des mutations

L'organisme de statistiques Agreste vient de livrer une étude portant sur l'évolution de l'emploi agricole en Bourgogne Franche-Comté entre 2010 et 2022. S'il diminue, il est aussi en pleine transformation, reflétant les évolutions qui traversent le monde agricole actuel.



Sur ce graphique montrant l'évolution annuelle moyenne du nombre d'ETP dans le secteur agricole en BFC, la Côte-d'Or et l'Yonne ont connu une baisse relativement limitée, comparée à la Nièvre.

Comment l'emploi agricole a-t-il évolué en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ces douze dernières années ? C'est tout l'objet d'une récente étude que l'on doit à Agreste, l'organisme de statistique, d'évaluation et de prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. En 2021, cette catégorie d'emplois représentait 44 070 Équivalents temps plein (ETP), soit 4 590 de moins qu'en 2010 (-9,4 %). La baisse moyenne annuelle régionale se situe donc à 0,9 %, toute proche des 1 % observés au plan national. Dans le détail des départements de BFC, depuis 2010, la baisse du nombre d'emplois agricoles a été inférieure à celle constatée dans l'ensemble de la France métropolitaine en Côte-d'Or, dans l'Yonne, dans le Doubs et le Jura. Elle est en revanche supérieure dans la Nièvre (-1,6 % par an) et dans le Territoire de Belfort (-2,2 %). Si cette baisse est donc bien réelle, elle semble avoir ralenti entre 2021 et 2022, se situant régionalement à -0,6 %. Il faut toutefois noter que pour la Saône-et-Loire, premier employeur agricole de BFC, la baisse est prononcée : -3,1 % en 2021 et -1,8 % en 2022. Si l'on considère maintenant le nombre moyen d'ETP par exploitation, en BFC, il est passé de 1,62 à 1,88 entre 2010 et 2021. En France métropolitaine, cette moyenne est passée de 1,53 à 1,74. Les salariés permanents sont la seule catégorie d'actifs agricoles dont le volume de travail a augmenté (de 2,5 % par an pendant la période faisant l'objet de l'étude).

Les comportements par catégorie

En parallèle – signe d'une évolution profonde de l'emploi agricole – l'emploi saisonnier ou occasionnel a reculé de 2,4 % par an et celui familial non-salarié a été divisé par presque 4 ! Il ne représente plus aujourd'hui qu'une part marginale de l'emploi agricole. Prenons maintenant le prisme des différentes activités agricoles de BFC :

- la viticulture est la seule à avoir gagné de l'emploi sur 2010-2021 (+0,4 % d'ETP/an). Néanmoins, son solde s'est dégradé en 2021 et 2022,
- en bovins lait, le volume d'emploi a baissé légèrement (-0,4 %/an),
- en polyculture, polyélevage, équidés et autres herbivores, la diminution est très forte (entre -3,1 % et -3,6 %/an). Toutefois, pour les autres herbivores, la tendance était au redressement ces deux dernières années.

Trois secteurs ont développé leurs emplois agricoles :

- les cultures de légumes de plein champ (+6,2 %/an),
- les fruits ou autres cultures permanentes (+5 %),
- les légumes ou les champignons (+4,6 %). De plus, dans cette dernière catégorie, on note un très fort dynamisme entre 2021 et 2022 (+15 %).

Berty Robert, avec Agreste

// EMPLOI

« La » formation pour les employeurs

La FDSEA de Côte-d'Or organise une formation dédiée à l'accueil de salariés, le 21 novembre à Bretenière.

Vous vous préparez à accueillir votre premier salarié et vous ne savez pas quelles sont les différentes démarches à entreprendre aux niveaux juridique, des ressources humaines et de la sécurité ? Ou vous êtes déjà employeur mais vous souhaitez sécuriser vos pratiques ? La formation *« Accueillir un salarié »* organisée par la FDSEA 21 est faite pour vous !

Pendant une journée, le 21 novembre, nous vous proposons de faire le point sur toutes les démarches inhérentes à votre rôle d'employeur, depuis les jours/semaines qui précèdent l'arrivée du salarié, le jour de l'arrivée et les jours suivants et même tout au long de la durée de présence du salarié au sein de votre entreprise. Déclaration d'embauche, DUER, visite médicale, contrat de travail, registre du personnel, entretien professionnel…

Ces termes vont sont inconnus ou vous interrogent ? Participez à notre formation pour y voir plus clair et être plus serein dans votre pratique.

FDSEA21

Renseignez-vous et inscrivez-vous au 03 80 68 67 67 ou par mail (accueil@fdsea21.fr) pour participer à la formation qui aura lieu le 21 novembre à Bretenière, de 9 heures à 17 heures.



TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Phytoaromathérapie

• 27 octobre et 28 novembre à Créancey

Utiliser les plantes et les huiles essentielles pour prendre soin de ses animaux. Avec Sébastien Knockaert.

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Apiculture

• 30 octobre à Frénois

Maîtriser l'itinéraire technique d'une saison apicole

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Choisir, mettre en place et valoriser ses couverts végétaux

• 2 novembre à Créancey

Hector Mussillon, CA21 - 06 33 85 50 27
hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Formation Sauveteur Secouriste du Travail - recyclage

• 6 novembre à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Prévenir la tuberculose en élevage bovins avec le GDS

• 9 novembre à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Gérer sa trésorerie

• 10 novembre à Bretenière

Émeline Richard - 03 80 68 66 55
emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr

// Apprendre à rédiger son DUERP

• 13 novembre à Châtillon-sur-Seine

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Maîtriser la production légumières sous-abris

• 14 novembre

Les légumes produits sous-serres: tomates, poivrons, aubergines et concombres sont souvent des cultures à forte valeur ajoutée et nécessitent la plus grande technicité ! Participez à cette formation et apprenez à connaitre les points clés de la production et mettez en place des techniques adaptées pour ces cultures comme la PBI: Protection Biologique Intégrée ou les lâchers d'auxiliaires. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos: Chambre d'agriculture de la Nièvre, centre de formation: 03 86 93 40 37

// Initiation au pendule et baguettes parallèles

• 15 novembre

Problèmes de comportement des animaux ? d'ambiance des lieux ?, etc. Les nuisances électro-magnétiques ont un impact non négligeable sur l'équilibre et le fonctionnement du vivant sur votre exploitation… Maîtriser le pendule et la baguette pour diminuer ces perturbations. Edwige Raillard- Géobiologue professionnelle à Era-Géobiologie, sera votre formatrice. Lieu en fonction des stagiaires.

Renseignements : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Jeudis 9 et 16 novembre

À la Chambre d'agriculture, à Auxerre.

Contact: Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Réussir mon installation en société

• Vendredis 10 et 17 novembre

À la Chambre d'agriculture, à Auxerre.

Contact: Audrey Bardos (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 41.

// Renouvellement Certiphyto GC DENSA GC

• Mardi 14 novembre

À la Chambre d'agriculture, à Auxerre.

Contact : Christine Ligneron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Concours de l'Auxois sud

• Samedi 28 octobre

La Fédération charolaise de Côte-d'Or et le Comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent le concours de l'Auxois sud à Créancey. Un concours d'animaux de boucherie sera organisé en parallèle du concours de reproducteurs. Au programme de la journée: 8 h -12 h: opération des jurys, classement des animaux, 13 h: restauration sur place réalisée par « La Maison du Charolais » (réservation obligatoire), 16 h: remise des prix. Une buvette sera proposée par la JA du canton.

Renseignements: 03 80 90 68 80, réservations pour le repas auprès d'Éric Bize (06 24 69 61 13).

NIÈVRE

// Concours de Nevers

• Samedi 28 octobre

La 170e édition du concours de Nevers aura lieu à partir de 8 h au Marault, avec environ 250 Charolais présentés. Comme à l'accoutumée, le concours se poursuivra par la vente du Gercela (3 000 euros prix fixe) pour une vingtaine de veaux. Cette année, un tournoi de rugby et un spectacle de chevaux de trait seront organisés en plus. Une animation musicale clôturera la journée, avec restauration sur place. Pour rappel, cet événement est orchestré par la Société d'agriculture de la Nièvre, le Gercela et le Herd-Book Charolais.

Renseignements au 06 14 48 42 55

// GDS 58 réunions cantonales

• Jeudi 2 novembre

Afin de procéder au renouvellement de ses délégués, le GDS 58 organise une réunion cantonale le jeudi 2 novembre à 14 h 30 à Limon (Petite salle de la Mairie). Ce rendez-vous permettra aussi de faire le bilan des campagnes de dépistage BVD, IBR ,d'informer de l'actualité sanitaire du moment (F.C.O., maladie hémorragique épizootique) et de communiquer sur la préparation de la campagne à venir.

Renseignements : 03 86 90 18 90

// Fête de l'élevage

• Samedi 4 novembre

Le Comité des Foires Cercycois organise une nouvelle édition de la « Fête de l'élevage » à Cercy-la-Tour. Diverses animations attendent les visiteurs : foire-concours, vente aux enchères (avec Simon Genetic), dégustation de viande, marché aux terroirs, etc. Comme l'an dernier, il sera possible de jouer au Tiercé Charolais et à la Tombola du Terroir pour gagner des lots.

Renseignements : 06 13 45 36 08 (Fr. Renaud)

// Journée s'installer en maraîchage

• Mardi 7 novembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre en partenariat avec BioBourgogne Franche-Comté organisent une journée d'information sur le thème : « S'installer en maraîchage ». En salle, dans les locaux de la Chambre d'agriculture à partir de 9 h. L'après-midi sera consacrée à une visite de l'exploitation de Guillaume Debeer à Nevers (La Baratt'ABio).

Renseignements : 03 86 93 40 00

SAÔNE & LOIRE

// Foire concours de charolais à Issy-l'Evêque

• Samedi 28 octobre

La foire-concours de reproducteurs charolais d'Issy-l'Evêque, près de Montceau-les-Mines, aura lieu à partir de 8 heures. Le concours est ouvert aux bovins charolais inscrits ou non inscrit au HBC. Comme chaque année aura lieu l'attribution des super prix d'honneur (veaux, taureaux de 18 mois, génisses) des foire-concours de Saône-et-Loire. Nouveauté cette année, un super prix d'honneur Ajec sera également attribué.

Renseignements : 06 22 33 68 46

YONNE

// Assemblée cantonale GDS 89

• Jeudi 9 novembre

Le GDS 89 tiendra trois assemblées cantonales dans l'Yonne. La première aura lieu le jeudi 9 novembre de 14 h 30 à 17 heures à Avallon (grande salle, 9 rue du 11 novembre). À l'ordre du jour : le rapport technique et les nouveautés présentés par les techniciennes du GDS, l'intervention de la DDETSPP et l'intervention du Dr Morlat (OVVT) sur la besnoitiose.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante:

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010:

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/10/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 645 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,62	3,62	3,62	-0,06
		300-350	3,43	3,61	3,55	-0,19
		350-400	3,35	3,55	3,46	-0,04
		400-450	3,29	3,46	3,40	0,08
		450-500	3,29	3,53	3,39	0,10
	R	300-350	3,27	3,48	3,40	-0,04
		350-400	3,19	3,31	3,28	-0,12
F	U	250-300	3,28	3,56	3,46	
		300-350	3,50	3,59	3,56	
		350-400	3,29	3,58	3,53	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 46 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3,15	3,43	3,28	-0,10
		400-450	3,29	3,31	3,30	
		450 et +	2,96	3,26	3,18	-0,01
	R	400-450	2,94	3,05	2,98	-0,09

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 296 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,46	3,72	3,58	-0,01
		- 5 ans	3,29	3,59	3,41	0,03
	U	24 à 36 mois	3,01	3,75	3,25	0,03
		- 5 ans	2,80	3,13	2,94	-0,04
		5 à 10 ans	2,61	3,02	2,84	-0,10
		+ 10 ans	2,50	2,77	2,56	-0,15
	R	- 5 ans	2,48	2,78	2,68	-0,11
		5 à 10 ans	2,31	2,78	2,59	-0,05
		+ 10 ans	2,28	2,54	2,43	-0,07
	O	+ 10 ans	1,99	2,35	2,19	-0,68

OBSERVATIONS

Effectif global : 987 - Taux de vente : 98 %

Broutards : Apports normaux en volumes mais de qualité plus hétérogène cette semaine. La tendance est inversé par rapport à la semaine dernière avec un léger tassement dans les légers tandis que les lourds reprennent les centimes perdus la semaine dernière.
Laitonnes / Génisses 18 mois : Cours facilement maintenus tandis que le niveau de l'offre ne couvre toujours pas la forte demande à destination de l'Italie en lourdes ou de la France en plus légères à repousser.
Vaches / génisses 30 mois : Une offre de saison, avec des sorties plus importantes dans les animaux maigres. Une qualité très hétérogène couplée à un tassement des cours de la viande standard ces deux dernières semaines a un impact sur les cours ce matin. En effet, les animaux proches de la finition voient leurs cours reconduits et sont très recherchés Les sujets moins préparés ont plus de mal à se commercialiser et surtout les médiocres. Comme chaque années, aux portes de l'hiver, ces animaux sont plus coûteux à engraisser.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/10/2023

Effectif : 222

Broutards :	(380 - 435 kg)	1290 - 1480	3,21 - 3,39
Taureaux :	(590 - 1055 kg)	1420 - 2820	2,41 - 2,67
Vaches légères :		1290 - 1690	
Vaches entre deux :		1800 - 2010	
Vaches lourdes :		2040 - 2690	

Malgré des apports de bonne qualité en broutards, on notera une légère baisse des cours avec quelques invendus. Peu de sorties en femelles. Forte demande.
Apports plus importants en vaches. Peu d'invendus à des tarifs très fermes.

Bovins gras : 6
Vaches de viande : 5,30 à 5,50 € kg de viande.

Légère baisse en vaches grasses. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/10/2023

Effectif : 129

Agneaux gras	130 - 172	(3,13 - 3,66)
Brebis	55 - 120	(0,86 - 1,41)

Apports de meilleure qualité en agneaux à des tarifs plus soutenus.
Tarifs stables en brebis.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/10/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 893 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,95	4,39	4,23	0,36
		de 38 à 44 kg	3,86	4,42	4,13	0,18
		de 44 à 50 kg	3,51	4,16	3,96	0,24
		+ de 50 kg	2,78	3,69	3,38	0,02
	R	de 32 à 38 kg	3,54	3,99	3,80	0,12
		de 38 à 44 kg	3,59	4,08	3,96	0,41
		de 44 à 50 kg	3,43	3,46	3,46	-0,06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 179 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,37	1,92	1,50	-0,08
	R	+ de 60 kg	1,20	1,34	1,31	0,11
	O	- de 60 kg	0,40	1,13	0,86	
		+ de 60 kg	0,97	0,97	0,97	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	89,00	122,00	109,00	10,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 091 - Taux de vente : 99 %
Apports plus importants dans toutes les catégories. 99,9 % de vendus.
Agneaux : Offre, demande et cours eu hausse. Vente rapide et totale.
Brebis / béliers : Demande suivie.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/10/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 183 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,24	3,36	3,32	-0,06
		350-400	3,28	3,34	3,32	
		400-450	3,28	3,32	3,31	-0,10
F	U	250-300	3,20	3,49	3,38	
		300-350	3,26	3,52	3,48	0,06

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,01	3,32	3,18	
		- 5 ans	2,88	3,23	3,02	
		5 à 10 ans	2,84	3,00	2,96	0,06
		+ 10 ans	2,78	2,93	2,84	0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 249 - Taux de vente : 91 %.
Broutards : Nouvelle chute des cours cette semaine du principalement a cette recrudescence de MHE désormais non loin de notre département. Le commerce semble plus compliqués en Italie. À vérifier dans les semaines prochaines.
Laitonnes : Cours reconduits à haussiers, la vente est rapide et le commerce plutôt emballé.
Vaches / génisses : La qualité des animaux est irréprochable, les cours sont maintenus et très ferme. Vente rapide et totale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/10/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 465 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,92	4,34	4,24	0,16
		de 38 à 44 kg	3,78	4,43	4,21	0,17

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 217 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,78	2,11	1,89	0,11

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 62 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		24	92	75	9,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 140 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	109	138	124	24,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 884 - Taux de vente : 93 %
Agneaux : Les cours repartent à la hausse dans les agneaux de bonne conformation, vente rapide et quasi totale.
Brebis : La es bonnes brebis sont recherchées et les cotations nettement à la hausse.
Caprins : Cours euphoriques, demande très forte.
Agneaux maigres : Quelques bons lots d'agneaux maigres trouvent preneurs rapidement à des cours rémunérateurs.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

23 Oct. 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : absence d'offre sur les mâles, reconduction des cours. Marché plus difficile pour les animaux standard et laitiers.

Bovins maigres : Pour les mâles, les cours sont reconduits, malgré les pressions à la baisse exercées par les acheteurs. En femelles, la demande est dynamique et les cours facilement reconduits, voire constatés en hausse en charolais.

POLITIQUES

Mardi 31 octobre, Interbev organise, en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) et l'Institut Veblen une conférence intitulée « Politique commerciale européenne vs Green Deal : quelle stratégie de la France à l'échelle européenne, pour protéger efficacement ses filières agricoles et l'environnement ? ». L'occasion, à quelques mois des élections européennes, de discuter de cohérence des politiques publiques ! → lien

SANITAIRE

Concernant la MHE, la DGAL a confirmé, jeudi 19 octobre, l'évolution demandée des conditions sur la durée de la PCR avant envoi des animaux. La PCR devra avoir été réalisée dans les 14 jours avant l'envoi des animaux hors zone réglementée vers la ZI nationale ou aux échanges, au lieu de 7 jours précédemment.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La Cour des Comptes réalise un audit sur l'application de la loi EGALIM2 et les contrôles de mise en œuvre des dispositions liées à la contractualisation amont (premiers acheteurs) et l'utilisation des indicateurs de référence de coûts de production. La FNB avait souligné auprès de la Cour des Comptes qu'un des leviers majeurs pour l'avenir du secteur bovin viande réside dans la mise en place de cette loi, qui doit enfin permettre une perspective claire sur des prix rémunérateurs pour les éleveurs. Cet audit, qui vient d'être engagé, doit être réalisé sous un délai court (« audit-flash ») .

FAIT DE LA SEMAINE

INTERBEV, FEBEV (Belgique), EDOK (Grèce), OI Intercarneitalia (Italie), Provacuno et Interovic (Espagne) et PZBM (Pologne) ont officialisé la première association européenne des filières bovine, ovine et caprine, sous la présidence de G GAUTHIER : SELMA (Sustainable European Livestock & Meat Association). L'objectif ? S'unir afin de préserver le modèle européen durable d'élevage de ruminants, et porter les intérêts de ces filières auprès des décideurs européens.

FOCUS

Depuis ce vendredi 20 octobre, les veaux, agneaux et chevreaux âgés de moins de 70 jours sont autorisés à sortir de la zone réglementée (ZR) vers un atelier d'engraissement (bâtiment fermé) et destinés uniquement à l'abattage situé en Zone Indemne (ZI) avec les conditions suivantes :
•Absence de signes cliniques le jour du départ
•Les animaux, les bâtiments, les moyens de transport sont désinsectisés avant sortie de ZR
•Les animaux peuvent être allotés uniquement dans un centre de rassemblement situé en ZR

CHIFFRE A RETENIR

- 152 000

C'est la baisse des naissances de veaux issus de mères allaitantes sur la campagne 2022-2023, soit une baisse de -4,6%.
Cette réduction, clairement corrélée à la décapitalisation, induit une diminution des effectifs, en particulier sur les animaux jeunes, qui ampute les disponibilités de broutards (mâles et femelles) pour le marché français et les marchés d'export.

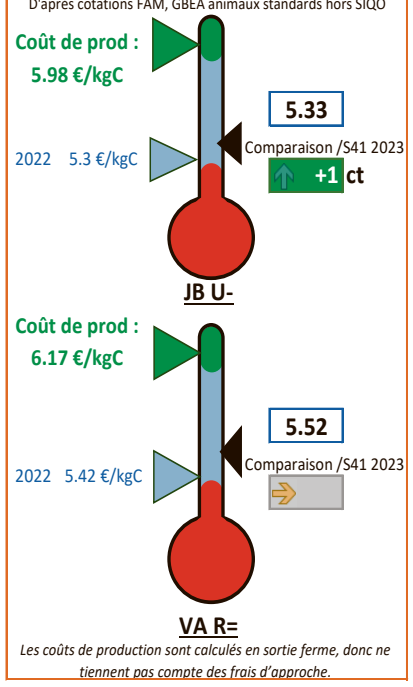
EN REGION

Certains départements, comme la Manche, font face à de nombreuses intrusions au sein des exploitations d'élevages bovins ces dernières semaines… Ceci se traduit par de nombreux actes de malveillances que ce soit dans les cultures ou même auprès des animaux, actes perpétrés au nom du bien-être animal! Rappelons, au sein de la FNB, que le bien-être animal est un point majeur, défini par le diagnostic de référence Boviwell, et fait partie d'objectifs clairs au sein de la démarche RSE de la filière viande bovine!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

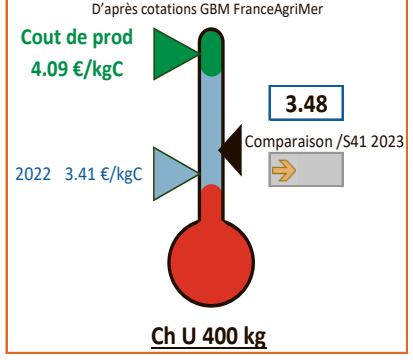
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

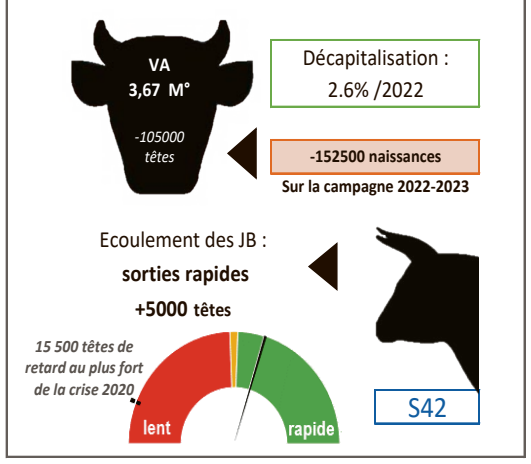
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



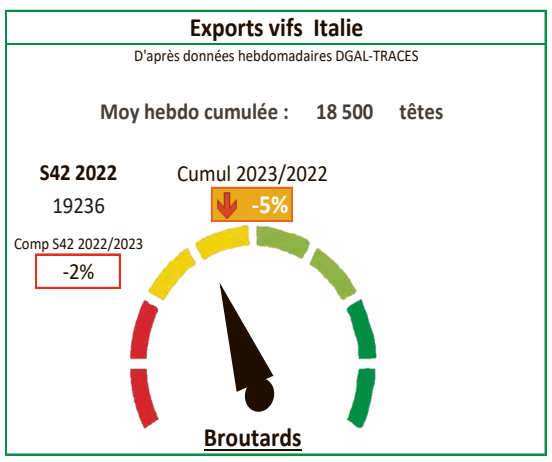
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



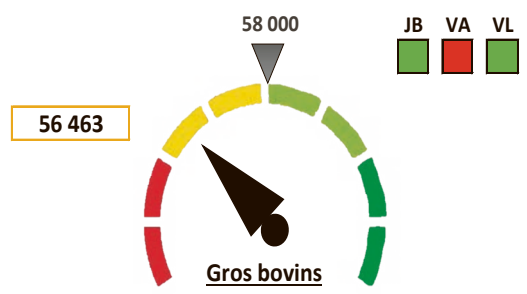
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 43
du 23 au 29 octobre 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les sorties progressent ; sur le sud massif central certain éleveurs anticipent leurs ventes avec la progression de la zone MHE. Mais les besoins sont importants ce qui permet d'écouler la marchandise sans difficulté. Les cours sont globalement fermes à haussiers en bons lots bien préparés, aussi bien en légers qu'en lourds. C'est à confirmer la semaine prochaine. En femelles, les volumes manquent, les achats sont très actifs.

Gros bovins maigres : Les volumes de qualité sont insuffisants pour satisfaire une demande active, malgré des sorties plus importantes cette semaine. Les vaches à finition rapide sont recherchées et profitent de tarifs fermes. Inversement la marchandise moyenne est triée et cède quelques centimes dans un contexte de tassement des prix de la viande.

Boucherie : Les effectifs sont stables, toujours modérés, face à des achats réguliers mais sans plus. Les cours sont reconduits en vaches allaitantes avec du poids et une bonne finition. En revanche, on note un plafonnement en allaitantes d'entrée de gamme. Les vaches mixtes et laitières enregistrent de nouvelles baisses.

Veaux : Les cours sont globalement reconduits mais toujours difficilement. L'ambiance reste lourde et le tri est important. La marchandise légère est invendable tandis que les veaux supérieurs se placent plus facilement avec quelques hausses tarifaires. En veaux d'Aveyron, la qualité est hétérogène et les cours reconduits.

Ovins : La demande est active face à une offre qui manque un peu pour satisfaire les besoins. Les marchés sont dynamiques pour les sujets bien finis et triés, qui sont activement recherchés. En brebis, les tarifs se tassent un peu, surtout en marchandise moyenne.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends tracteur JD 3140, 97 cv, année 1981, en état + bois de chauffage sec à l'abri.
✆ 04 74 51 24 51
après 18h30

01 - Achète tout tracteur toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

26 - Tracteur chenille new Holland TK 90 A Lame Dozer+lame à pierres à l'avant Année 2004 900 heures 28000 euros.
✆ 06 71 65 01 56

69 - Cause retraite, vends tracteur NH T6125, 2018, 3300h, très bon état, 4 roues motrices, relevage avant, cabine suspendue, clim, bâti chargeur ALO type Q4L, disponible. 58000€ HT.
✆ 06 4 69 64 55

71 - Vends tracteur MF 5445, broyeur Khun multi-longer, bétaillère Masson 3x2 Lana.
✆ 06 63 42 93 80

74 - Vends Case MX120 très bel état, 6040 H, 4 pneus 100 H.
✆ 07 57 50 77 58

Travail du sol

26 - Vends charrue Kuhn multi master 152 3+2 herse plate 4M cultipacker.
✆ 04 75 90 12 80

26 - Vends bineuse lavande-thym 3 rangs, interface vérins protection disque + guide + 2 roues 18 30.
✆ 06 09 12 10 47

26 - Vends cause retraite brabant-trisoc Kuhn TBE. Épandeur d'engrais Kuhn MDS61 600L BE. Pulve Hardi NK 600 12M
✆ 06 87 42 14 57 HR

30 - Vends déchaumeur marque Rau 9 dents, remorques Dalby 15 f hydro, griffon 3 m Quivogne, 3 rangées, le tout propre.
✆ 06 26 56 15 38

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Recherche batteuse Case Axial dans l'état+ cueilleur maïs avec broyeur + corn-picker Bourgois.
✆ 06 24 01 73 22

71 - Vends presse John Deere 580, pick up 1,80 m, pirouette Krone 7,60 m, faucheuse conditionneuse Krone.
✆ 06 87 02 92 62

Divers

01 - Vends scie à ruban Pierre Bénite volant 800, 2 lames, prix 350 euros, canton Lagnieu 01150.
✆ 06 88 60 27 71

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4203)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (4305)
✆ 06 71 10 93 35

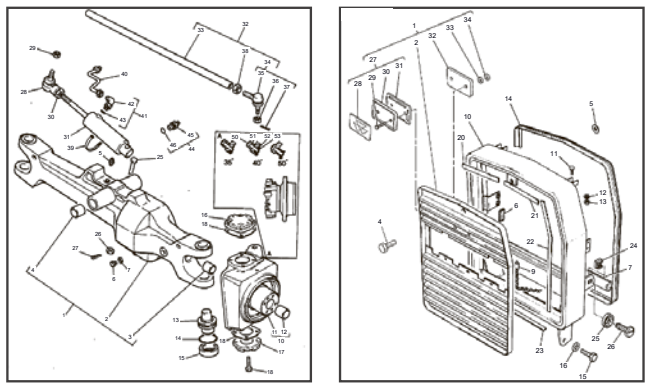
Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

26 - Cause retraite, vend remorque fruitière 4 palettes. appareil à désherber + rampe hydraulique, cultivateur 11 dents, herse d'irrigation sous frondaison complète, tuyau 9 m.
✆ 06 74 40 59 63

DALTON AGRICOLE

DÉCOUVREZ
NOTRE **NOUVEAU SITE**
AVEC + DE PIÈCES TECHNIQUES
POUR TRACTEURS MASSEY

+ AVEC VUE ÉCLATÉ PIÈCES



Une équipe à votre écoute
+ de 40 ans d'expérience
+ de 30 000 réf. en stock

www.dalton-agricole.com / 05 55 98 42 33

26 - Vends charrue extirpateur vibro disques pulve Vicon vibrosem vis-grain roues 8-3/8 R36.
✆ 04 75 31 53 88

38 - Achète tous lots de cloches à vaches en Tôle acier
✆ 06 26 46 56 11

38 - Vends matériel de fromagerie : conditionneuse à yaourts, compresseur, container de transport , pompes à lait, écrémeuse, poussoir à beurre, banques et vitrines pour vente en magasins, bacs de caillage, chariots caisses.
✆ 06 23 01 31 04

38 - Vends Cornadis 6m ; Rotovator châssis épandeur 8t ; Essieu 8t ; Pompe à vide 6m3 ; machine à traire.
✆ 06 08 96 54 64

58 - Vends : - salle de traite de Laval 2 x 5 postes, pulsation électronique unité terminale, verre 60 l., 1 500 euros, - désileuse distributrice 1.5 portée, état neuf, 1 000 euros, - remorque distributrice 6 m3, bon état, 1 500 euros, - semoir maïs pneumatique à disques RAU + micro granulateur, état neuf, 4 000 euros, état neuf, - pulvérisateur Kuhn porté 18 m. hydro DPAE, CT OK 2024, 5 000 euros, - rigoleuse BE, 200 euros, -esseu 3 T. freiné, roues 11,5 x 80 x 15,3, 350 euros, - plateau 10 m., 2 essieus construction artisanale, BE, 800 euros,- jumelage Molcon 5 bras,18 x 38, 300 euros, -roues étroites 9.5 x 44, état neuf, 1 000 euros, - ratelier pendulaire avec toit, 250 euros, - 3 silos grains 300 qx, BE, 1800 euros, - 1 silo grain,400 qx, état neuf, 1500 euros. (4205)
✆ 06 06 49 04 11

63 - Vends moulin à farine «toy» avec trémie BE 700 euros + 4 Cornardis Jourdain 5 m 7 places BE 350 euros l'un.
✆ 04 73 71 32 61 HR

69 - Cherche fumier de Bovins, même petite quantité.
✆ 06 10 43 35 81

69 - Cause retraite, vends bol mélangeur Jeantil 12 m3, 2009, programmateur de pesée, 1 vis, déchargement avant droit, bon état, disponible. 6900 euros HT;
✆ 06 64 69 64 55

70 - Vends Presse BR McHale F5500, an.2018, 4500BR ÿ135cm, chambre fixe, 15 couteaux, ameneur rotatif, graissage et lubrification auto, boitier de commande Wizard, Parfait état. Enrubanneuse Lely Attis pt130, an.2018, 1800 BR, boitier de commande auto, vire-bottes, comme neuve. épandeur d'engrais Sulky DPX expert an.2006, plus utilisé depuis 2010, capacité: 2400kg, parfait état.
✆ 06 83 53 77 06

71 - Cse retraite vend chisel bol pailleur 17 m3, combiné pirouette Kuhn, 7,50 m, bétaillère Volvo FL614, le tout TB état.
✆ 06 07 57 55 40

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC
❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

84 - Vends caisse frigo 33m3, très bon état avec groupe en 380W, 1 porte latérale + 2 arrières.
✆ 06 49 59 87 21

84 - Vends tracteur CLAAS Nectis, 237 VL, 4x4 2210, 2008, 2 900 h, 15 000 eurosHT, semoir Sulky 500 kg, 2 coutres, 1 500 euros.
✆ 06 89 08 65 07

Elevage

18 - Vends deux auges, 4 m x 1,25 m de large, 40 cm de profondeur, très bon état,420 euros pièce.
✆ 06.14.40.22.10.

26 - Vends matériel de fromagerie, lave-faisselles, table d'égouttage-faisselles.
✆ 06 58 52 46 90
06 68 61 65 84

39 - Vends griffe à traire Boumatic Flo-Star Max parfait état cause retraite
✆ 07 81 10 18 45

39 - Vends cause retraite troupeau de chèvres avec clientèle. S adresser au
✆ 03 84 37 50 50

57 - Vends épandeur Heywang, 10 t, hérissons verticaux, porte hyd. bon état.
✆ 06 85 39 41 49

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 80 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

71 - Vends Jimny 4x4 Suzuki, 104.000 km, diesel prix, 11 000 euros HT.
✆ 06 82 67 38 66

Achat-Vente

Récolte

07 - Vends foin 2023 balles rondes praire naturelle. Prix bas.
✆ 06 42 24 73 46

39 - Vends foin + regain prairie permanente 120x120 filet bien récolté bonne qualité, région Lons.
✆ 06 84 21 69 15

39 - Vente de paille et fourrage tarif attractif.
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

42 - Vends foin bottes carrées 2023 et enrubannage trèfles.
✆ 06 74 87 51 75

69 - Vends belle paille bottes rectangulaires livraison par 10 ou 20 tonnes et foin de luzerne, et luzerne 2ème coupe, bottes rectangulaires.
✆ 04 74 00 30 70

88 - Vends foin 2023 rouleaux 1,30 270 kg très bonne qualité 34 €-regain 1,30 325 kg 32 .
✆ 06 83 44 06 25

Propriété

26 - Vends propriété agricole irriguée 50 ha, 1 tenant, nombreux bâtiments.
✆ 06 14 94 31 22

69 - Viticulteur sérieux retraité propose gestion propriété viti suivi annuel, fourniture main d'oeuvre sérieuse sur région Beaujolais et Maconnais (4008)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

69 - Achète vignes mécanisables en crus Moulin à Vent, St Amour, et Beaujolais. Minimum 1 ha.
✆ 06 10 43 35 81

Immobilier

01 - Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terrain, haras, sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne. Discrétion assurée.
✆ 06 74 47 20 20

Location

Agricole

34 - A louer vignes en production, cause retraite, Chardonnay, Viognier, Cabernet Sauvignon, total 6 ha, secteur Baillargues Mudaison. Domaine Dupont Fahn.
✆ 06 08 51 15 13

Emploi

Offre

01 - Le Haras de la Vallée, situé dans le département de l'Ain, au coeur des Dombes, recherche un couple expérimenté en matière d'élevage pour 50 chevaux trotteurs et 70 bovins. Missions : - Nourriture et soins aux poulinières, foals et chevaux au repos - Surveillance de la gestation des juments - Conduite des juments à terme pour poulinage chez un prestataire extérieur - Nourriture et surveillance des bovins - Entretien du haras - boxes - locaux. Contrat CDI temps plein. Logement à disposition sur place. Salaires et avantages motivants. Permis de conduire obligatoire et utilisation tracteur.
✆ 06 08 53 29 43



AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICIEN DE CENTRE - BOUVIER AIDE AGRICOLE H/F - CDI

- Gérer les flux et le tri des bovins (réception, manipulation, pesée, gestion de la traçabilité, expédition).
- Assurer le bien-être des bovins au centre : alimentation des bovins, suivi sanitaire.
- Assurer le nettoyage et maintenance du centre.
- Connaissances et aptitudes à la manipulation des bovins.

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12,03 euros (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

71 - Cherche personne expérimentée pour taillage, tirer le bois et parer la baguette, sur vigne cépage blanc, à Vinzelles, surface 69 ares.
✆ 07 68 68 08 28

Demande

01 - Retraité cherche emploi permis PL Fimo, expérience bétaillère, ramassage lait.
✆ 06 40 08 89 47

71 - Aide agri, sur le 71 et départements voisins, avant et pendant retraite, avec pièce pour loger à louer.
✆ 07 80 75 27 20

Divers

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles outillage divers
✆ 06 63 31 48 59

63 - Achète tous vêtements anciens : blouse maquignon + veste chasse + vêtement campagne et travail + veste pompier lin + vêtement noir perlé + torchons dentelle tissus anciens.
✆ 06 08 84 27 75

89 - Vends environ 1 050 tuiles mécaniques Montchanin, à prendre sur place, 0.80 euros l'unité (4202)
✆ 06 70 64 74 12

Mariage

21 - Dame 44 ans, mère de deux enfants cherche relations sérieuses avec Monsieur à partir de 46 ans. (4304)
✆ 06 95 48 66 80

21 - JF 25 ans recherche JH de 28 ans à 35 ans pour relations sérieuses. Etudie toutes propositions. misjos1978@yahoo.fr (4303)
✆ 00237699536331

Animaux

Bovin

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.
✆ Anthony : 06 07 62 33 74,
Jean-Marc : 06 07 91 98

18 - EARL Breton vd 2 taureaux charolais HBC de 18 mois, à vêlage facile et veaux reproducteurs nés au printemps 2023, dont 4 à vêlage facile.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 17 taureaux 12 à 13 mois dont 7 pour génisses, tous génotypés. FN de 105 à113. Index élevage : ISERV103.8, - ALAIT 105,4,-IVMAT 106.3. 70 % vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent –La MotteTernant. (3904)
✆ 06 15 28 77 63



21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (4002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Vends 10 belles jeunes vaches Salers pleines ou suitées cheptel garanti sanitaire livraison possible.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends taureaux prêts à saillir, race Prim'Holstein, très bonne origine, TGS.
✆ 07 60 34 86 93

58 - Vends taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs HBC dont certain vêlage facile. Charetier - Anlézy (4103)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Elevage reproducteur Limousin vend génisses pour reproduction de 20 à 22 mois dont génisses SC, le tout de pères qualifiés. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (4104)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Vends 3 génisses 30 mois charolaises culardes, IND IBR et BVD (4206)
✆ 06 68 67 23 23

58 - Elevage HBC 100 % IA vend mâles reproducteurs Index, élevage IVMAT 106.9, 154, 107.8. GAEC de la Croix (4301)
✆ 06 86 95 22 65

63 - Achète vaches génisses Abondance pleines avec garanties sanitaires dociles.
✆ 06 47 72 83 23

69 - Vends reproducteurs limousins HBL, bonnes origines, docilité, IA fils de Mars, Jaurel et IO.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends cheptel limousin bio. Vaches pleines et suitées. Taureaux de 18 à 30 mois + un taureau de 2018.
✆ 07 86 79 43 90

71 - Vends taureaux HBC viande gabarit, vêlage facile. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4011)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Éleveur limousin vend pour la repro génisses 18-24 mois et taureaux 12-18 mois.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Vends taureaux charolais 18 mois, type viande.
✆ 06 81 24 85 64

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, mâles 2023 -vaches,-génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (3006)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

PORTES OUVERTES
les 10 et 11 novembre
GAEC PETIT - 89110 Merry-la-vallée
06 70 70 51 21 & 06 17 99 30 52
Ventes veaux et 18 mois HBC
toutes garantie sanitaire

Caprin

38 - Cause surnombre, donne magnifique bouc nain de 4 ans. Reproducteur confirmé !
✆ 06 77 55 21 79

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

Ovin

03 - Vends et jeunes béliers reproducteurs Ile de France 10 mois.
✆ 06 87 55 02 28

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air de 18 mois du 06/11 au 30/11, prix : de 1 à 25 : 4 euros, de 26 à 50 : 3 euros, de 51 à 100 : 2,50 euros, de 101 à 200 : 2 euros, plus de 201 ; 1,50 euros sur Commande par SMS. EARL du Pontot- Gevrey Chambertin (4306)
✆ 06 80 41 58 75

Chien

25 - Vends 3 chiots Beauceron troup. ovins bovins LOF n°250268732200452 nés le 19 avril 2 m,les 1 femelle.
✆ 06 42 32 43 65

71 - Vends 4 chiots bouvier bernois non lof, portée de 4, nés le 19/08, n° siret 833 014 582 00013, n° mère 250 269 608 516 240.
✆ 06 30 98 15 84

71 - Vends 5 chiots beaucerons Lof, portée de 9, nés le 15/09, dispo le 15/11, pucés-vaccinés, parents orig. travail, mère 25026878345144, siret 823 595 632 00014.
✆ 06 07 71 04 81

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

71 - Vends étalon 30 mois, juments pleines et juments dressées attelage et travail du sol, le tout comtois PP.
✆ 06 88 59 16 46



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

EPISTOLAIRE SARL, au capital de 1 000 euros, siège social : 32 Rue Charrue, 21000 DIJON, 909 815 300 RCS DIJON, AGM du 31/08/2023 : statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

AL23010187

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GROUPEMENT FORESTIER DE PLECIS MORAVOIR Groupement Forestier au capital de 168 761,06 euros 16 Rue de Langres 52500 FAYL BILLOT 329 326 193 RCS CHAUMONT En date du 08/10/2023 la collectivité des associé du GROUPEMENT FORESTIER DE PLECIS MORAVOIR a décidé de transférer le siège social du 16 Rue de Langres à FAYL BILLOT (52500) au 3 bis Avenue Gounod 21000 Dijon à compter du 8/10/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
La Société, immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 329 326 193 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Gérance : Monsieur Eddie MERCIER demeurant 3 bis Avenue Gounod 21000 DIJON

AL23010364

FIDAL AVOCATS

Rue des Veuves
Cherbourg-Octeville
50100 - CHERBOURG-EN-COTENTIN

NOMINATION CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOFRAIS
SAS au capital de 2 000 000 €
Siège social : Ferme du Chêne
21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX
508 977 220 RCS Dijon

Par décision de l'Associé unique du 29/09/2023, la société AUDIT EXPERTISES, située 6 Le Haut Quesnoy – ST-MARTIN-DES-CHAMPS – 50300 AVRANCHES, a été nommée co-commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices.

AL23010372

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOMAINE TRAPET ROCHELANDET – EARL – SC - 48 700,00 € - 9 b Rue du Chambertin 21220 GEVREY CHAMBERTIN - 493 032 932 RCS DIJON – AGE du 14/09/2023 a décidé de transférer le siège au 17 rte de Saint-Philibert 21220 GEVREY-CHAMBERTIN à compter du 01/09/2022. modif. art.4.

AL23010373

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME RESSORT

SCI SAINT AMBROISE
au capital de 2 000 euros
Siège social : 22 Impasse des Castors
21160 MARSANNAY LA COTE
531 356 707 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 10/10/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au 9 rue Royer – MESSIGNY-ET-VANTOUX 21380 à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article quatrième du titre I des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL23010401

SCA - ASSURANCES

Aux termes du procès-verbal du 30 aout 2023, il résulte que la collectivité des associés de la société SCA – ASSURANCES, SARL au capital de 1.000 €, dont le siège social est à MONTBARD (21500) – 25, Rue Edmé Piot, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°499 426 955, a décidé de transférer son siège social à MONTBARD (21500) – 11, rue Saint Roch, à compter du 1er juillet 2023. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL23010406

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SASU A.D.S. 21
au capital de 2 000 euros
Siège social
9 Rue Royer
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
819 573 452 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 10/10/2023, M. Sofiane ABOUD, demeurant 9 Rue Royer à MESSIGNY ET VANTOUX (21380) a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Sophie ABOUD, démissionnaire.
POUR AVIS. La Présidente.

AL23010412

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

THÉO DANCER
SAS au capital de 2 000 €
Siège social
23, route de Santenay
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
892 899 279 RCS DIJON

Par décision du 27 Juillet 2023, l'associée unique a pris acte de la démission de Mr Vincent DANCER de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet au 27 juillet 2023 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL23010413

NON DISSOLUTION

EURL JUSTINE
SARL au capital de 30 000 euros
ayant son siège social
sis 4, rue de la Poste 21000 DIJON
immat RCS DIJON 889 098 760

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES
Aux termes d'une décision en date du 31/07/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance

AL23010415

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

HOLDING THEO DANCER
SAS au capital de 2 000 €
Siège social
23 route de Santenay
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
909 619 595 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2023, l'associé unique a décidé de remplacer à compter du 1er octobre 2023 la dénomination sociale HOLDING THEO DANCER par OPAOMA et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
POUR AVIS Le Président

AL23010416

MODIFICATION DU CAPITAL

GLVMC
SARL au capital de 9 200 euros
Siège social
3 GRANDE RUE
21700 Nuits-Saint-Georges
522 946 300 RCS de Dijon

L'AGE du 31/10/2022 a décidé de changer le capital social en le portant de 9200 euros à 14000 euros. Mention au RCS de Dijon.

AL23010418

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KH AND GO
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
12 rue Général de Gaulle
21700 NUITS ST GEORGES
898 927 355 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social du 12 rue Général de Gaulle - 21700 NUITS ST GEORGES au 17 rue Crébillon à NUITS ST GEORGES (21700) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. Le Président

AL23010420

CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

SCA DESHYDRATATION DE LA HAUTE SEINE
SCA à capital variable
au capital de 664724,35 euros
Siège: RD 954
21450 BAIGNEUX-LES-JUIFS
302543244 RCS DIJON

L'AGO du 21/06/2021 a désigné administrateur la société HOFFMANN, SCEA au capital de 144 000 euros, sise Ferme des Essarts 21510 ÉTALANTE 323244707 RCS DIJON, représentée par HOFFMANN et a pris acte de la fin du mandat d'administrateur de la société EARL RENAUT.

AL23010421

CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

SCA DESHYDRATATION DE LA HAUTE SEINE
SCA à capital variable
au capital de 664724,35 euros
Siège: RD 954
21450 BAIGNEUX-LES-JUIFS
302543244 RCS DIJON

L'AGO du 15/06/2023 a désigné administrateur la société DU LAVOIR, GAEC au capital de 131 400 euros, sise Rue du Commerce CIDEX 18 21400 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE 489942797 RCS DIJON, représentée par JEAN-PATRICE OLLIN et a pris acte de la fin du mandat d'administrateur de M. ERIC NUTTINCK.

AL23010422

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

VSS
Société civile immobilière au capital de 200,00 €
Ancien siège social : 1 rue de la Toison d'Or
21800 CHEVIGNY SAINT-SAUVEUR
Nouveau siège social : 34 A Rue des Cent Écus 21000 DIJON
RCS DIJON N°841 918 477
Suivant décision de la gérance en date du 01/10/2023, le siège social a été transféré au 34 A Rue des Cent Écus 21000 DIJON avec effet au 01/08/2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23010451

MODIFICATION DU CAPITAL

JEANNIN HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000,00 euros
porté à 189.800,00 euros
Siège social : 67 rue du Faubourg Raines,
21000 DIJON
914 827 233 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 11/10/23 que le capital social a été augmenté d'une somme de 188.000 € par voie d'apport en nature, pour le porter à 189 000 €.
Pour avis La Gérance

AL23010462

MODIFICATIONS

FRANCE FRAIS
Société par actions simplifiée
au capital de 27 308 000 euros
Siège social : Route de Combertault
21 200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
434 493 672 RCS DIJON

Par décision de l'Associé unique en date du 2 octobre 2023, il a été décidé de :
- Modifier les alinéa 1 et 7 de l'article 15 des statuts portant sur le Président de la société.
- Créer un nouvel article 16 portant sur les Directeurs Généraux – Directeurs Généraux Délégués.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis et mention.

AL23010469

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LEGRAND INVESTISSEMENTS. EURL au capital de 920 000 euros. Siège social : 5 rue Devosge 21000 DIJON. 813 415 924 RCS DIJON. Aux termes d'une décision du 19/10/2023, l'associé unique a nommé la société SADEC, domiciliée 19 avenue de Messine 75008 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025. Pour avis. La Gérance

AL23010470

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RAPOSO PERE ET FILS ; Société par actions simplifiée au capital de 1 000 € ; Siège social : 22 Impasse des Chaffauds – Z.A. La Petite Champagne – 21640 GILLY-LES-CITEAUX ; 834 238 537 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société RAPOSO PERE ET FILS a décidé de transférer le siège social du 8 Route de Côteaux, 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX au 22 Impasse des Chaffauds - Z.A. La Petite Champagne - 21640 GILLY-LES-CITEAUX à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. Le Président

AL23010474

AVIS DE PUBLICITÉ

CPL
SARL au capital de 6000 euros
Siège social : 8 Rue du Vieux Chemin de Dole
21130 AUXONNE
RCS DIJON 498 462 373

AGE du 12.10.2023 - Augmentation du capital
AM : 6 000 €
NM : 12 220 €
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23010475

AVIS

FRANCE FRAIS
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 27.308.000 Euros
Siège social : Route de Combertault
21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
RCS : DIJON 434 493 672

L'an deux mil vingt-trois, le 2 octobre à 14 heures, sur décisions du Président, en date du 2 octobre 2023, Mme Valérie Blandin a été nommée Représentant Permanent de la société en remplacement de M. Jean-François Fortin, Président démissionnaire au 31 décembre 2022.

AL23010486

// DIVERS

ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Article 788 du Code civil
Article 1335 du Code de procédure civile
Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016
Décret n° 2016-1907 du 28 décembre 2016
Suivant déclaration faite le 18/06/2022 par M. Dominique Frédéric SIMONNEAU né à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 15/11/1977 demeurant à EPOISSES (21460) 21 rue des Éperons, inscrit par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 21/06/2022 sous le numéro RG 22/00811 et publiée au BODACC le 21/06/2022, a été reçue la déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de :
M. André Marcel SIMONNEAU, époux de Mme Yvonne Suzanne GUENEAU, demeurant à MONTBERTHAULT (21460) 2 rue de la Croix.
Né à VIC-SOUS-THIL (21140) le 22/11/1914.
Décédé à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 20/02/1990.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion

AL23010452

AVIS D'INVENTAIRE APRES ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE DEL'ACTIF NET

Articles 789 et 790 du Code civil
Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006
Suivant actes reçus par Me Frédéric PAPOT, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «Olivier HARNISCH et Frédéric PAPOT, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à SAINT-USAGE (21170) 2 rue de l'Échelotte, le 16/08/2022 contenant inventaire et continuation d'inventaire, enregistrés par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 17 août 2022 et publiés au BODACC le 25/08/2022, il a été dressé l'inventaire chiffré de l'actif et du passif successoral suite :
- à l'ouverture de la succession de :
M. André Marcel SIMONNEAU, époux de Mme Yvonne Suzanne GUENEAU, demeurant à MONTBERTHAULT (21460) 2 rue de la Croix.
Né à VIC-SOUS-THIL (21140) le 22/11/1914.
Décédé à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 20/02/1990.
- à l'acceptation à concurrence de l'actif net déclaré par :
M. Dominique Frédéric SIMONNEAU né à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 15/11/1977demeurant à EPOISSES (21460) 21 rue des Éperons.
Suivant déclaration faite par ce dernier le 18/06/2022 inscrit par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 21/06/2022 sous le numéro RG 22/00811 et publiée au BODACC le 21/06/2022.
Les créanciers successoraux et légataires de sommes d'argent peuvent, sur justification de leur titre, consulter l'inventaire et en obtenir copie.
Pour insertion

AL23010453

ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Article 788 du Code civil
Article 1335 du Code de procédure civile
Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016
Décret n° 2016-1907 du 28 décembre 2016
Suivant déclaration faite le 18/06/2022 par M. Dominique Frédéric SIMONNEAU né à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 15/11/1977 demeurant à EPOISSES (21460) 21 rue des Éperons, inscrit par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 21/06/2022 sous le numéro RG 22/00812 et publiée au BODACC le 21/06/2022, a été reçue la déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de :
Mme Yvonne Suzanne GUENEAU, veuve de M. André Marcel SIMONNEAU, demeurant à MONTBERTHAULT (21460) 2 rue de la Croix.
Né à MONTBERTHAULT (21460) le 28/07/1921.
Décédé à SAULIEU (21210) le 01/12/2009.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion

AL23010454

AVIS D'INVENTAIRE APRES ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Articles 789 et 790 du Code civil
Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006
Suivant actes reçus par Me Frédéric PAPOT, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «Olivier HARNISCH et Frédéric PAPOT, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à SAINT-USAGE (21170) 2 rue de l'Échelotte, le 16/08/2022 contenant inventaire et continuation d'inventaire, enregistrés par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 17 août 2022 et publiés au BODACC le 25/08/2022, il a été dressé l'inventaire chiffré de l'actif et du passif successoral suite :
- à l'ouverture de la succession de :
Mme Yvonne Suzanne GUENEAU, veuve de M. André Marcel SIMONNEAU, demeurant à MONTBERTHAULT (21460) 2 rue de la Croix.
Née à MONTBERTHAULT (21460) le 28/07/1921.
Décédée à SAULIEU (21210) le 01/12/2009.
- à l'acceptation à concurrence de l'actif net déclaré par :
M. Dominique Frédéric SIMONNEAU né à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) le 15/11/1977demeurant à EPOISSES (21460) 21 rue des Éperons.
Suivant déclaration faite par ce dernier le 18/06/2022 inscrit par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 21/06/2022 sous le numéro RG 22/00812 et publiée au BODACC le 21/06/2022.
Les créanciers successoraux et légataires de sommes d'argent peuvent, sur justification de leur titre, consulter l'inventaire et en obtenir copie.
Pour insertion

AL23010455

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES DE SECTION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE

SCA 110 BOURGOGNE
Siège social 49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU
Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- pour l'Auxerrois, le lundi 20 novembre 2023 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
- pour la Bassée-Gâtinais, le mardi 21 novembre 2023 à 9h15, à la salle des fêtes VILLEBLEVIN
- pour la Puisaye, le mercredi 22 novembre 2023 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE.
- pour le Tonnerrois, le jeudi 23 novembre 2023 à 9h15, salle polyvalente de LEZINNES
- pour le Châtillonnais, le vendredi 24 novembre 2023 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2022
- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du jeudi 7 décembre 2023 dont la convocation est ci-dessous
- Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs) de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du jeudi 7 décembre 2023
- Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
- Questions diverses
Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière qui aura lieu le jeudi 7 décembre 2023 à 9H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 décembre 2022
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022-2023 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2023
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2022-2023
- Constatation de la variation du Capital Social
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Walter HURE

AL23010457

SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon -
21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL, notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 17 octobre 2023, M. Hervé Christian COCHARD,retraité, né à CHARLEVILLE MEZIERES (08000) le 17 janvier 1944, et Mme Lydie Ginette Marcelle MICHAUD-NERARD, retraitée, née à DIJON (21000) le 21 février 1948, demeurant à BEIRE LE CHATEL (21310) 4 Place Victor Noël, mariés sans contrat à la mairie de SAINT JULIEN (21490) le 18 septembre 1975, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant en cas de décès.
Les oppositions doivent être notifiées dans un délai de trois mois par lettre re commandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me Thomas ROQUEL

AL23010389

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 23/10/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MAGNIEN : Pré - Urbanisme : RNU
78 a 85 ca
- Les vernets: A-39
BLANOT : Parcelle boisée (futaie résineuse)
- Urbanisme : RNU
4 ha 13 a 08 ca
- Champolle: D-234
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants :
GERLAND : Terres, prés – Agriculture biologique - Urbanisme : Zone A du PLU
12 ha 59 a 48 ca
- 'Hameau de balon': AC- 76[37] - 'La galopiere': ZH- 12(J)- 12(K) - 'Les epenottes': ZH- 53- 147[51]
ARNAY-SOUS-VITTEAUX :
Pré – Urbanisme : RNU
4 ha 35 a 00 ca
'Roche en pont': ZI- 12(A)[F1]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/11/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010497

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MAISON DIEU
SCI au capital de 1.829,39 euros
Siège social : rue de Meuvain
21220 FIXIN
323 178 103 RCS DIJON

L'AGE du 28 septembre 2023 constate qu'il n'y a plus de créances ni dettes et en conséquence approuve les opérations de liquidation et décide la clôture des opérations de liquidation.
L'assemblée générale donne quitus au liquidateur.
Mention faite au RCS DIJON.

AL23010402

DISSOLUTION

CUMA DE BEAUSEJOUR
Siège social : Mairie 21130 Saint-Seine-en-Bâche
RCS DIJON 794 064 857

L'AGE de la CUMA de BEAUSEJOUR réunie le 12 octobre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter de cette date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur M. Thierry Fleury, lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis. Le Liquidateur.

AL23010397

NICEPHORE NOTAIRES
Société à Responsabilité Limitée
titulaire d'un Office Notarial
à CHALON SUR SAONE
(Saône et Loire),
14 rue de la Banque

DISSOLUTION ANTICIPEE

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/10/2020, il a été décidé la dissolution anticipé de la société dénommée «SCI CDF FRANCE» au capital de 1.524,49€, dont le siège social est à MERCEUIL (21190) Lieudit Morteuil, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 382 354 405, et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2020, il a été nommé liquidateur Madame Fanny SENNHEISER demeurant à 8032 ZURICH (SUISSE) Spiegelhof str.55 à qui sont donnés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours et mener à bonne fin les opérations de liquidation, réaliser l'actif et payer le passif, et il a été fixé le siège de liquidation au siège social où les documents de liquidation seront notifiés.Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 31/10/2020, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion et de le décharger de son mandat, et de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2020. Radiation au RCS de DIJON. Pour avis, Le Liquidateur.

AL23010466

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

SALONBIERE
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue du Chaignot
21130 TRECLUN
Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 16/10/2023, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SALONBIERE
Siège : 6 rue du Chaignot - 21130 TRECLUN
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur François SCHERER, demeurant 4 Rue du Chaignot - 21130 TRECLUN
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Pour avis
La Gérance

AL23010370

AVIS DE CONSTITUTION

J.K.A.S.
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 19 Place Colbert - 21200 BEAUNE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 5 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : J.K.A.S.Siège social : 19 Place Colbert - 21200 BEAUNE
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Objet social :
-L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,
- La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières,
- l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en uvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,
- tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers,
- l'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,
- la gestion d'opérations de trésorerie et de

ANNONCES LÉGALES

services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel,- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Agrément : Les cessions de parts à quelque personne que ce soit sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Gérance : Monsieur Jonathan GUILLAUME, demeurant 19 Place Colbert - 21200 BEAUNE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23010382

AVIS DE CONSTITUTION

VOLT ENERGIES ; Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros ; Siège social : 9 Avenue de la Gare - 21600 OUGES ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OUGES du 3 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : VOLT ENERGIES ; Siège social : 9 Avenue de la Gare, 21600 OUGES ; Objet social : - Toutes opérations se rapportant à l'installation de panneaux photovoltaïques et panneaux solaires, toutes opérations se rapportant à l'électricité générale, - L'étude, la conception, la réalisation de toutes formes d'installations électriques, et d'équipements électroniques, - L'achat, la transformation et la vente de tous types d'équipements industriels ainsi que la vente de produits d'électricité notamment liés au secteur du photovoltaïque ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros ; Gérance : Monsieur Louis GELLENONCOURT demeurant 2 Rue des Moulins – 21000 DIJON et Monsieur Quentin ROUGEOT demeurant 9 Avenue de la Gare – 21600 OUGES ; Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL23010405

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18/10/2023 constitution de la SASU :
AKBARY MOHAMMED
Capital social : 100 euros.
Siège social : 15, Boulevard de Brosses 21000 DIJON
Objet : - L'activité de moniteur d'auto-école auprès d'une auto-école agréé ; - Les activités d'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et de l'éducation à la sécurité routière, sous réserve d'obtention des agréments, et plus généralement, toutes actions de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels ; - L'activité de formation et de stage en récupération de points ;
Président : M. Mohammed AKBARY demeurant 2, rue Raoul Dautry 58000 NEVERS
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément des cessions d'actions : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL23010408

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 18 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : BERTRAND'S WINES
Siège : 17 A Rue Richard – 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 500 euros
Objet : - l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, - toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin, - prestation et conseils en nologie, vente de tous produits et matériels nologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture, - l'organisation de dégustation de vins et d'alcools, - achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mr Bertrand LEULLIETTE, demeurant 17 A Rue Richard – 21200 BEAUNE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL23010414

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 11/10/2023, il a été constitué la Société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Teddy MECA'
Nom commercial : AU TOP AUTO
Enseigne : AU TOP AUTO
Siège social : 9, Allée des Nouratons 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social : mécanique automobile, entretien et réparations de tous véhicules, achat et vente de véhicules neufs ou d'occasions, location de véhicules ainsi que toutes activités connexes et complémentaires. Participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Capital social : 5 000 € répartis en 500 parts sociales de 10 € de valeur nominale unitaire,
Gérant : Monsieur Teddy BODEREAU, demeurant 22 Rue Champeau 21000 DIJON,
Immatriculation : RCS DIJON

AL23010417

NIÈVRE

// MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATIONS

GAEC DE PENSIERE

Groupement agricole d'exploitation en commun
Société civile
au capital de 275 670 euros
Siège social : Pensière -
58 230 ALLIGNY-EN-MORVAN
349 992 941 RCS NEVERS

Le 29/09/2023, par ASSP, les associés du GAEC DE PENSIERE ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 27900euros pour le porter à 247770 euros, d'augmenter le capital d'une somme de 40455 euros par incorporation de CCA créditeur d'associés pour le porter à 288225 euros. A effet au même jour. Ont décidé de nommer cogérante Aurore GERARD demeurant 3 route de la Sarrée à ALLIGNY-EN-MORVAN (58230)en remplacement de Jean-Paul GERARD, associé retrayant et démissionnaire. A effet au 01/11/2023. Mentions au RCS de NEVERS. POUR AVIS. La gérance.

AL23010374

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LAD

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 26, rue Saint-Eloi
58600 FOURCHAMBAULT
528 884 380 RCS NEVERS

Par AGE du 20/06/2023 : transfert de siège social
Ancienne Mention : 26, rue Saint-Eloi - 58600 FOURCHAMBAULT
Nouvelle Mention : 56, rue des Charets - 58600 GARCHIZY
Pour avis.

AL23010407

GERANT

Dénomination : SCI ROBIN DES BOIS.
Forme : SCI.
Capital social : 2286 euros.
Siège social : 8 Rue de Soulangy, 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE.
344065560 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO du 5 octobre 2023, à compter du 5 octobre 2023, les associés ont pris acte de la nomination de Madame Marie-Hélène BERNARD, demeurant 8 Rue de Soulangy, 58320 GERMINY-SUR-LOIRE en qualité de co-gérante.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23010409

Notaire

CONSEIL & ACTES
NOTAIRES
TOULOUSE

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI ANGELIER

Société Civile Immobilière
au capital de 152,45 €
Siège social : LE PETIT ANGELIES
58310 DAMPIERRE-SOUS-BOUHY
RCS de NEVERS 383976552

Par assemblée générale extraordinaire du 21/04/2023, à compter du 21/04/2023, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme ACQUAROLI Christine demeurant LES PEYROUTETS 09230 LASSERRE, en remplacement en tant que gérant de Mme BRANSON Rosine demeurant Le petit Angelier 58310 DAMPIERRE-SOUS-BOUHY.
Modification au RCS de NEVERS.

AL23010410

MODIFICATION DE GERANT

SARL VIN FRANÇOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 160 Rue de l'Arvasseau
58110 CHATILLON EN BAZOIS
908 438 013 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 16/10/23, l'associé unique a nommé Madame Stéphanie VIN, demeurant 160 Rue de l'Arvasseau - 58110 CHATILLON EN BAZOIS aux fonctions de co-gérante de la société pour une durée illimitée.
Pour avis
La Gérance

AL23010447

MODIFICATION DE GERANT

LE COCHON NIVERNAIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 6 RUE DE CHATENAY
58110 ROUY
894 286 160 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 09/08/23, l'associé unique a nommé en qualité de cogérant Madame Pauline JAMES, demeurant Chatenay, 58110 ROUY, pour une durée illimitée à compter de la même date. Pour avis
La Gérance

AL23010463

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

RIGNAULT JULIE

Société à Responsabilité Limitée
à Associée unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Grand Champ
58110 ROUY
RCS NEVERS 884 510 207

Il ressort des décisions de l'associée unique en date du 23/10/2023, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
ANCIENNES MENTIONS :
Forme : SARLU
Dénomination : RIGNAULT JULIE
Capital : 1000,00 €
Gérant : Mme Julie RIGNAULT, demeurant à ROUY (58110), Le Grand Champ, de nationalité française,
Commissaires aux comptes : néant
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : SASU
Dénomination : RIGNAULT JULIE
Capital : 1 000,00 €
Président : Mme Julie RIGNAULT, sus nommée et domiciliée
Commissaires aux comptes : néant
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.
En cas de pluralité d'associé la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des deux-tiers des voix des associés disposant du droit de vote.
Pour avis,

AL23010481

TRANSFORMATION EN EARL

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE L'AUZIERE

Société civile au capital social de 22 890 euros
Riz - 58300 COSSAYE
RCS NEVERS - N° 485 199 798

Par délibérations d'AGE du 15 octobre 2023, il a été procédé au retrait de M. Eric VENUAT de la société et à la transformation de la SCEA DE L'AUZIERE en EARL DE L'AUZIERE, prenant effet le 1er octobre 2023 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL DE L'AUZIERE
SIEGE SOCIAL : 1 Ris - 58300 COSSAYE
GERANT : Mme Carine VENUAT, demeurant au 1 Ris - 58300 COSSAYE
CAPITAL SOCIAL : 7 500 euros divisé en 750 parts de 10 euros représentant de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : agrément pour toutes cessions de parts sociales
Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, La gérance

AL23010483

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS du 18/09/23 enregistré auprès du SPFE de NEVERS 1, le 09/10/23, sous les mentions Dossier 2023 00020029, référence 5804P01 2023 A 00654, la société MILLE ET UNE BRINDILLES, SASU au capital de 5 000 €, dont le siège social est à NEVERS – 58000 – 23 rue François Mitterrand et immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 822 881 678, représentée par Madame Martine MIONE, Présidente, a cédé à la société BRINDILLES AND CO, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est fixé à NEVERS – 58 000 – 23 rue François Mitterrand, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 978 485 076 et représentée par Madame Estelle THEVENIAU et Monsieur Jérôme THEVENIAU, co-gérants, un fonds de commerce de vente de fleurs à NEVERS – 58 000 – 23 rue François Mitterrand, moyennant le prix global de 148 500 €.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en LRAR au siège social de la société sis à NEVERS – 58 000 – 23 rue François Mitterrand pour la validité et au cabinet FIDACT sis à CHALON SUR SAONE – 71100 – 6 rue de la Trémouille pour la correspondance , dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

AL23010411

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 28 septembre 2023, enregistré au SIE de NEVERS le 6 octobre 2023, dossier 2023 00019926, référence 5804P01 2023 A 00642, la société ETS MORIN, SARL au capital de 7.622,45 €, siège social 5 rue Jean Marie Thevenin Château-Chinon 58120 CHATEAU-CHINON, 383 564 564 RCS NEVERS, a vendu à la société MORVAN PATRIMOINE, SAS au capital de 10.000 €, siège social 5 rue Jean Marie Thevenin 58120 CHATEAU-CHINON, 953 596 517 RCS NEVERS, le fonds de commerce consistant en l'activité d'agent immobilier exploité 27 B rue du Commerce 58330 SAINT SAULGE, pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 383 564 564, moyennant le prix de 12.500 € s'appliquant aux éléments incorporels.
Entrée en jouissance : 01/10/2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à SAINT SAULGE (58330) 20 rue du Commerce.
Pour avis.

AL23010425

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Julie MICHELOT, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 5 octobre 2023, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1, le 18 octobre 2023, dossier 2023 00020739, référence 5804P01 2023 N 00525, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Aurélien GILBERT, demeurant à GIRY (58700) 5 rue du Lavoir, ,né à NEVERS (58000) le 3 octobre 1991, et Madame Marianne Mélanie DAMERON, demeurant à GIRY (58700) 5 rue du Lavoir, née à NEVERS (58000) le 11 août 1995,
A :
La Société dénommée Boulangerie Du Centre, Société par actions simplifiée, au capital de 100,00 €, dont le siège est à PREMERY (58700) 43 Grande rue, identifiée au SIREN sous le numéro 978635563 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, vente de confiseries, boissons non alcoolisées avec tournées, sis à PREMERY (58700), 43 Grande rue, connu sous le nom commercial BOULANGERIE DU CENTRE, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 852125509.La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour VINGT ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (21500,00 EUR),au matériel pour TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3500,00 EUR), Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010491

// DIVERS

Notaires

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Maître Audrey ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130), 1 rue de Plouzeau, le 17 octobre 2023,Monsieur Bruno Armand GUBINELLI et Madame Annick Louise Andrée MILLET, son épouse, demeurant ensemble à PARIGNY LES VAUX (58320), 847, route des rosiers, Nés à NEVERS(58000) : Monsieur le 17 octobre 1958, Madame le 6 mars1958, Mariés à NEVERS (58000) le 28 avril 1979, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer de régime matrimonial et ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130),1, rue de Plouzeau.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le notaire.

AL23010379

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 16 octobre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE COLIN BOIS BOURGOGNE CENTRE FRANCE**.1 Rue de la Mairie 58300 Charrin.RCS Greffe de Nevers 804 903 599.Activité : Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction.Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de M COLIN Xavier pour une durée de 10 ans ans.

AL23010368

AUTRE TRIBUNAL
Par jugement du Tribunal de commerce de Paris du 27/09/2023, sous le numéro P202100631, a prononcé la modification de la date de cessation des paiements, nouvelle date 30/09/2020, concernant la procédure de liquidation judiciaire de la société :
SARL DUPLESSIS
18 Rue Pasquier
75008 PARIS 8e Arrondissement
RCS PARIS : 800 183 808
Le Greffier

AL23010449

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole à capital variable
36 rue de la Manufacture –
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION

Convocation aux Assemblées de Sections et à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle 2023

I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections dont l'ordre du jour commun est le suivant :
- lecture à titre d'information,
. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022/2023,
. des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022/2023,
. du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
. des comptes et du bilan au 30 juin 2023,
- discussion sur les projets de résolutions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,
- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle.

Les assemblées de sections se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous :
- Boischaut-Berry-Bocage,
Mercredi 15 novembre 2023 à 10h00 – Salle Polyvalente – 2 rue du Golf – 36160 Pouligny-Notre-Dame
- Champagne Berrichonne,
Vendredi 17 novembre 2023 à 9h30 – Lycée Agricole du Subdray – Le Sollier – 18570 Le Subdray
- Grand Ouest
Mardi 21 novembre 2023 à 10h00 – Le Minotaure – 8 rue César de Vendôme – 41100 Vendôme
- Eurélienne,
Vendredi 24 novembre 2023 à 9h30 – Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – 10 rue Dieudonné Costes – 28000 Chartres
- Loire-Nivernais,
Mardi 28 novembre 2023 à 10h00 – Casino Tranchant – 1315 avenue de Paris - 58320 Pougues-les-Eaux
- Seine-Loire,
Jeudi 30 novembre 2023 à 10h00 – Lemken France – 353 rue du Grand Bouland – 45760 Boigny-sur-Bionne

II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle des délégués désignés par les Assemblées de Sections se tiendra :
Jeudi 7 décembre 2023 à 9h00
CO'Met – Rue du Président Robert Schuman – Orléans (45)
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022/2023
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022/2023
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.23
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.23
- Quitus aux Administrateurs
- Dotation des réserves obligatoires
- Distribution d'un intérêt aux parts sociales
- Distribution d'un intérêt aux PSAP
- Distribution de dividendes reçus au titre des participations
- Dotation des réserves facultatives
- Mise à jour du capital social
- Variation du capital
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- Budget formation
- Indemnisation des Administrateurs et des Conseillers de Régions
- Renouvellement d'Administrateurs
- Démission d'un Administrateur
- Nomination d'un Administrateur
- Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves
- Pouvoirs en vue des formalités

Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2023, soit dans chaque section, soit au siège social.
Pour avis.
Le Président

AL23010396

Notaire

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 22 mai 2015.
M Claude René PAUTOT, dt à GARCHIZY (58) 210 rue du Colonel Renard, né à MONTILLOT (89) le 19 septembre 1952, divorcé de Mme Michèle MARTIN, décédé à NEVERS le 7 juin 2023.
A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me Patrice PERRET,notaire à FOURCHAMBAULT, le 10 octobre 2023, dont copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS, le 16 octobre 2023.
Opposition pourra être formée auprès du notaire sus désigné dans le mois qui suit le dépôt au Greffe dudit testament.

AL23010477

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE ETC
LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

DISSOLUTION

LES GENS DE LA TERRE

EURL au capital social de 7622,45 Euros
Siège social :
La Ferme des Grands Champs -
BP 58 -
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
433 704 301 RCS NEVERS

Le 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022. Monsieur Thierry SAINT-CERIN demeurant Ferme des Grands Champs - BP 58 - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au Ferme des Grands Champs - BP 58 - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Pour avis.

AL23010184

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EPICERIE PARISIENNE SIGNORET

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 54 600 euros
Siège social : 2685 avenue de Paris,
58320 POUGUES LES EAUX
Siège de liquidation : 2685 avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
307 020 180 RCS NEVERS

L'AGO du 30/06/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal SIGNORET, demeurant 2685 avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010371

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE LA MONTAIN en liquidation

Siège de liquidation : 11 Chemin de la Montain
58400 BULCY
Au capital de 172 000 euros
RCS NEVERS - N° 524 454 949

L'AGE réunie le 10 octobre 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 août 2023, déchargé M. Gilles TORCOL, demeurant 11 Chemin de la Montain - 58400 BULCY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL23010386

CLÔTURE DE LIQUIDATION

YILDIZ

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
2 rue de la République
58300 DECIZE
Siège de la liquidation
8 rue Devieur Robelin
58000 NEVERS
829 387 190 RCS NEVERS

Le 22.09.2023, l'AGO réunie au siège de la liquidation, a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur, Mme Selvi YILDIZ, demeurant 8 rue Devieur Robelin 58000 NEVERS, de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 22.09.2023. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23010423

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MENUISERIE DE LA SEIGNE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 70 000 euros
Siège social : 76 Route de Lormes
58120 CHATEAU CHINON VILLE
Siège de liquidation : 76 Route de Lormes
58120 CHATEAU CHINON VILLE
502 162 720 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/08/23 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean-Paul BUSSE-

ANNONCES LÉGALES

ROLLES, demeurant La Planchotte 58120 CHATEAU CHINON VILLE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 76 Route de Lormes 58120 CHATEAU CHINON VILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL23010464

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DE DOMINIQUE ET MALLORIE PABIOT

Groupement agricole d'exploitation en commun
au capital de 711 000 euros
Siège social et de liquidation :
Les loges
58150 TRACY-SUR-LOIRE
841 650 682 RCS NEVERS

Le 31/07/2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/07/2023.La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23010467

// CONSTITUTION

Maître Marie CHERAMY
3 rue Henri Barbusse
BP 634
58006 NEVERS CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 16 octobre 2023, a été constituée la société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI FRERES ARMAND.
FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL SOCIAL : DEUX CENTS EUROS (200,00 €), divisé en 20 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 20.
SIEGE SOCIAL : COULANGES LES NEVERS (58660), 107, avenue du 8 mai 1945.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
RCS : NEVERS
ASSOCIES :
1) Monsieur Loïc ARMAND, demeurant à COULANGES LES NEVERS (58660), 107, avenue du 8 mai 1945, né à NEVERS (58000), le 8 août 1992, célibataire : apport de la somme de 100,00 € en numéraire.
2) Monsieur Yoan ARMAND, demeurant à VARENNES-VAUZELLES (58640), 32, chemin du Vieux Vauzelles, né à NEVERS (58000), le 8 août 1992, célibataire : apport de la somme de 100,00 € en numéraire.
GERANCE : Monsieur Loïc ARMAND et Monsieur Yoan ARMAND
CESSION DE PARTS : librement cessibles ou transmissibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants des associés, et soumises à agrément dans les autres cas.
Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL23010391

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 21/09/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
Y CONNECT
Siège Social : 7 RUE VERTE CHEZ MR MOSLAH 58660 COULANGES LES NEVERS
Capital : 1000 €
Activités principales : LA SOUS TRAITANCE DE MAINTENANCE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE TELECOMUNICATION FILAIRE. ET D'INSTALLATION FAISANT APPEL AUX ENERGIES NOUVELLES.
Durée : 99 ans
Président : M. MOSLAH YASSINE 7 RUE VERTE 58660 COULANGES LES NEVERS
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23010377

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP, il a été constitué la SCI : FVLJ58
Capital : 2.00 €. Objet : acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location ou l'occupation à titre gratuit. Siège : 11 Rue de Balleray 58130 Guérigny. Gérance : VARCOURT Frédérique 11 Rue de Balleray 58130 Guérigny. Les cessions de parts sont libres entre les associés, leurs ascendants ou descendants. Durée : 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL23010398

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à CERCY-LA-TOUR (58340) du 17 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée – Dénomination sociale : LCH – Capital social : 5 000 Euros par apports en numéraire – Siège social : 33, Avenue Louis Coudant à 58340 CERCY-LA-TOUR – Objet : la prise de participation, directement ou indirectement, dans toutes sociétés, établissements ou groupements d'intérêt économique, de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, à créer ou déjà existants et ce, par voie d'acquisition, échange, apport ou par tout autre mode, ainsi que la gestion de ces participations ; la participation à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et le cas échéant la fourniture de tous services spécifiques dans les domaines notamment administratif, commercial, marketing, comptable, juridique, financier, informatique, immobilier ; toutes prestations de conseil et assistance pour les entreprises, notamment en matière commerciale, de communication et d'organisation ; l'acquisition, la location de tous matériels, équipements, installations ; l'acquisition, la gestion d'immeubles de toute nature, bâtis ou non bâtis– Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS – Président : M. Luc CASSIER demeurant 229 Peach Road – W104DX LONDRES (ROYAUME-UNI) – En cas de pluralités d'associés, toutes transmissions d'actions, à l'exception des transmissions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. – RCS NEVERS.
Pour avis,

AL23010404

AUVERCO

AUVERCO
Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés du 19 Octobre 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : TAXI DU GRAND DOMAINE
Objet social :
La présente société par actions simplifiée a pour objet, en FRANCE et à l'étranger :
- L'activité de taxi à titre principal,
- Le transport intérieur de personnes limité à un seul véhicule à titre accessoire,
Siège social : 31, Rue de Saint-Imbert - 58240 CHANTENAY
SAINT IMBERT
Capital social : 1 000 euros
Durée : 99 ans
Président : Mr Cédric MARQUES-FARIA demeurant 31, Rue de Saint-Imbert - 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; l'associé cédant prenant part au vote et ses actions étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23010427

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : M.A.R.A. Conseil
Forme sociale : SAS à associée unique
Capital social : 1 000 €
Siège social : 7 Bis, rue du 13ème de Ligne - 58000 NEVERS
Objet social : Conseil en matière de formation, gestion, stratégie, développement, marketing et communication
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : Mme Anaïs MICHOT dt à MONTREAL (CANADA) - 5582 Avenue Bannantyne
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL23010428

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME RESSORT

LES TROIS GUEPES

SCM au capital de 200 €
Siège social : 2 Rue du Marché
89320 CERISIERS
848 710 398 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 31/08/2023, Mme Pauline BERTIN, demeurant 4 Rue Pierre Larousse 89320 CERISIERS, a été nommée en qualité de cogérante pour une durée illimitée en remplacement de Mme Virginie BERTRAND. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression des noms des gérantes. L'AGE du même jour a également décidé de transférer le siège social du 2 Rue du Marché 89320 CERISIERS à Place de l'Eglise 89320 CERISIERS, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis -La Gérance

AL23010235

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

QADRO CERAMIQUE 89

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 45 AVENUE DU MARECHAL JUIN
89000 AUXERRE
891873881 RCS de AUXERRE

Par AGE du 10/10/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 68 AVENUE DE L'OASIS 93270 SEVRAN, à compter du 10/10/2023. Radiation au RCS de AUXERRE et immatriculation au RCS de BOBIGNY

AL23010388

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LS PRIMEURS

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 75 rue de la République
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
905400487 RCS de PONTOISE

Par AGE du 20/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 2 RUE RACINE 89100 SENS, à compter du 20/09/2023. Présidence : LAHMAIDI SOLAIMANE 2 RUE RACINE 89100 SENS Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de SENS

AL23010399

BREMENS | AVOCATS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SENONAIS HOLDING

SPFPL sous forme de SARL
Au capital de 4.175 euros
Siège : 12 Rue Pierre Castets
89100 SENS
RCS SENS : 828 370 270

Par délibération du 30 juin 2023, l'assemblée générale a décidé de ne pas renouvelé les mandats arrivés à expiration de la société FARJOTS-GOUSSEAU-AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et de la société FVA AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens. Pour avis.

AL23010403

GÉRANCE

COMMUNIK & VOUS

SARL au capital de 50 000 €
6 place de l'Hôtel de ville
89000 AUXERRE
831 062 039 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1/10/2023, l'associée unique a décidé de mettre fin au mandat de gérant de Nicolas RODRIGUEZ, sans pourvoir à son remplacement.

AL23010478

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RÉ'NOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue des Perrières
89700 EPINEUIL
844 200 220 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Ré'Novation a décidé de transférer le siège social du 9 rue des Saules Clouet, 93100 MONTREUIL au 6 rue des Perrières, 89700 EPINEUIL à compter du 15/06/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 844 200 220 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Gérance : Madame Ennata BARBUAT demeurant 9 rue des Saules Clouet, 93100 MONTREUIL et Monsieur Romain PASCAUD demeurant 9 rue des Saules Clouet, 9310 MONTREUIL.
Pour avis.

AL23010488

// GÉRANCE

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Laurent FRANCIN, le 20/10/2023
Monsieur Claude Gérard Marc BRODARD et Madame Marie-Claude Hélène Flora CHEVRON, demeurant ensemble à CHEVANNES (89240), 8 route de Ribourdin, Ferme des Ribourdins,
Ont cédé à
Monsieur Matthieu Albert Léon BRODARD, demeurant à CHEVANNES (89240), 6 bis rue de Ribourdin,
Un fonds de commerce de Chambres d'Hôtes, exploité à CHEVANNES (89240), route de Ribourdin, connu sous le nom de « Château de Ribourdin » .
Moyennant le prix de 7.845,00 €, s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour : 4.525,00 €
- aux matériels et mobiliers commercial pour : 3.320,00 €
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me FRANCIN, notaire à AUXERRE (89000) 10, bd Davout, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Laurent FRANCIN

AL23010473

// ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'ARCY SUR CURE

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement
En application des dispositions de l'arrêté n°AR_2023_97 de Monsieur le Maire d'ARCY SUR CURE du 5 octobre 2023, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 32 jours du 13 novembre 2023 au 14 décembre 2023 inclus ; Mme Marie DUROLLET-CHOUDEY assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.
Pendant le délai susvisé :
- le dossier sera déposé à la Mairie d'ARCY SUR CURE aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie d'ARCY SUR CURE – lequel les annexera au registre.
- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'ARCY SUR CURE le :
- Lundi 13 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
- Samedi 2 décembre 2023 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 14 décembre 2023 de 13h30 à 16h30
afin de répondre aux demandes d'information du public.

AL23010375

// VENTE AUX ENCHÈRES

SCP CYRIL GUITTEAUD – ANNE-GAELLE LECOUR
4-6 boulevard du Mail –
89100 SENS –
Tel : 03.86.83.00.18

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice de SENS
Mardi 5 décembre 2023 à 11 heures
A la requête de : CAISSE DE CREDIT MUTUEL JOIGNY MIGENNES VILLENEUVE, Société anonyme au capital variable, immatriculée au SIREN sous le n° 343679346, immatriculée au RCS de SENS, dont le siège social est à JOIGNY 89300 au 2 avenue Gambetta, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es qualité audit siège.
Avocat postulant : Me Anne-Gaëlle LECOUR, 4-6 boulevard du Mail 89100 SENS
Avocat plaidant : Me Christelle SIGNORET, 7 rue Alexandre Marie à 89000 AUXERRE
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :
COMMUNE DE JOIGNY (89300)
Biens et droits consistant en un ensemble immobilier sis 64 rue Jacques d'Auxerre, section AI 104 pour 00 ha 01 a 48 ca, comprenant deux bâtiments et jardin clos :
Le premier bâtiment sur rue comprenant :
- Au rez-de-chaussée : une boutique, arrière-boutique, wc, chaufferie, dégagement, l'ensemble à rénover,
- Au premier étage : palier, séjour, cuisine, deux chambres, salle d'eau, wc,
- Combles aménageables au-dessus
- Cave sous partie
- Petit jardin clos
Un second bâtiment au fond de la cour comprenant une pièce à l'état brut, au rez-de-chaussée et un comble au-dessus.
VISITE SUR PLACE LE JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 entre 11h00 et 12h00
Mise à prix : 35.000 €
Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de SENS où il peut être consulté.
Consignation pour enchérir : chèque de Banque d'un montant de **3.500 €** à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de SENS.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au barreau de SENS.
Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :
à Me Anne-Gaëlle LECOUR – 03.86.83.00.18 ou au Greffe du Tribunal judiciaire de SENS

AL23010301

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 05 décembre 2023 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON à SAINT-AGNAN (89340)
7 rue du Chaudron
de 378 m² environ. Elevée sur sous-sol, rez-de-chaussée et étage.
de 3/4 pièces principales. Avec **une Cave et une Réserve**.
Le tout **sur un terrain d'une contenance totale de 13 ares 47 centiares.**
LIBRE au 22 février 2023 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 15.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/00642, à la **SCP d'Avocats REGNIER SERRE FLEURIER FELLAH GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85**
Sur « **www.avoventes.fr** »
VISITE sur place le Jeudi 23 novembre 2023 de 9 H 00 à 10 H 00

AL23010334

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 05 décembre 2023 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation **à MONTACHER-VILLEGARDIN (89150)**
18 lieudit « Dieu l'Amant »
de 72,96 m² environ. **De 3 pièces principales.**
Avec **garage** indépendant.
Le tout **sur un terrain d'une contenance de 17 ares 48 centiares.**
Occupée au 10 mars 2023 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 77.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/00643, à la **SCP d'Avocats REGNIER SERRE FLEURIER FELLAH GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85
Sur « **www.avoventes.fr** »
VISITE sur place le Jeudi 23 novembre 2023 de 14 H 00 à 15 H 00

AL23010333

// DIVERS

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLÉES DE SECTION ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SCA 110 BOURGOGNE
Siège social 49, route d'Auxerre
89470 MONETEAU

Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :
- pour l'Auxerrois, le lundi 20 novembre 2023 à 9h15, au Kyriad à APPOIGNY
- pour la Bassée-Gâtinais, le mardi 21 novembre 2023 à 9h15, à la salle des fêtes VILLEBLEVIN
- pour la Puisaye, le mercredi 22 novembre 2023 à 9h15, salle des fêtes de MOULINS SUR OUANNE.
- pour le Tonnerrois, le jeudi 23 novembre 2023 à 9h15, salle polyvalente de LEZINNES
- pour le Châtillonnais, le vendredi 24 novembre 2023 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2022
- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du jeudi 7 décembre 2023 dont la convocation est ci-dessous
- Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs) de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du jeudi 7 décembre 2023
- Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
- Questions diverses
Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière qui aura lieu le jeudi 7 décembre 2023 à 9H00 à Auxerrexpo, rue des Plaines de l'Yonne - 89000 AUXERRE.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 décembre 2022
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022-2023 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2023
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2022-2023
- Constatation de la variation du Capital Social
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration représentant le collège des Associés Coopérateurs
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Walter HURE

AL23010456

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL — DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 26 décembre 2019,Madame Henriette Joséphine Valentine LEVAYER, demeurant à SENS (89100) EHPAD SAINT JEAN 7 Boulevard du Maréchal Foch, née à GENNEVILLIERS (92230), le 22 juin 1922, veuve de Monsieur Pierre Gustave Marcel LOUIS et non remariée et décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 24 juin 2023 a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Mante Clotilde TATAT , soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou , le 6 octobre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maitre Clotilde TATAT, notaire à SENS (89104) BP 426 - 28 avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN: 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament à savoir le 6 octobre 2023
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010378

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Sandrine WAJNBERG, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «PAILLARD – WAJNBERG - DE TOURNIEL, notaires», titulaire d'un Office Notarial à NICE (Alpes-Maritimes) 06300, 11 place Ile de Beauté,** CRPCEN 06012, le 13 octobre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la **COMMUNAUTE UNIVERSELLE** entre :
Monsieur Loïc Paul Marie **DUBOIS**, chef d'entreprise, et Madame Véronique Marguerite Reine **VANRYCKE**, publicitaire, demeurant ensemble à PHUKET (83110) (THAILANDE) La Colline - Villa 10 Soi Layan 7 Cherngtalay et demeurant en France à SAVIGNY SUR CLAIRIS (89150) Domaine de Clairis 412.
Monsieur est né à MALESTROIT (56140) le 31 janvier 1959,
Madame est née à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 21 octobre 1963.
Mariés à la mairie de PARIS 16ÈME ARRONDISSEMENT (75016) le 26 octobre 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Non résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion Le notaire.

AL23010390

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 2 novembre 2022,
Mademoiselle Renée Madeleine LAGIER, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000) 13 Rue du Port Gerbault .
Née à TOUCY (89130) , le 24 juin 1941.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE) , le 13 août 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 16 octobre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75Bis, Avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010424

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MOLOSMES - lande et bois-taillis - 1 ha 61 a 14 ca - Dessus des vaux remy: ZM-51 - Envers des vaux molosmes: D-59-74-80 - Envers des vaux remy: E-570-583 - Les bimes: D-363 - Les charmes: G-1414-1434 - Les vaux remy: E-523-524 - Pieds de bois: F-991 - Vaux messier: ZX-78 - zonage : RNU
PRECY-SUR-VRIN - terres louées - 7 ha 62 a 20 ca - La chapelle: AD-235-244-250 - La cote du poulin: AE-112 - La loisonnerie: ZE-39(J)-39(K) - Le champ des cornus: ZE-64-68-70 - Les cornus: AE-187 ZE-53 - Taillis des camusies: AD-144(J)-144(K) - Vers le marchais des feves: ZP-5 - zonage : zone An/N du PLUi.
SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON - lande et bois-taillis - 3 ha 58 a 88 ca - Envers de vau rabais: C-527-528-544 - La longue raie: A-31-37 - La petite roche: E-204 - Le petit vau remy: F-358-359-373-377 - Monteau: F-499-517 - Sur colin: C-962 - Sur le sentier de vau yelv: C-26-27-37 - Sur roche: F-173 - Vau yelvet: C-113-115-117 - zonage :RNU
SOUGERES-EN-PUISAYE - bois-taillis 97 a 61 ca - Bois de bas: AE-63-142 - Bois dedans: AE-197 - Buisson claudin: S-228-232 - Champs simoneaux: AB-29-46 - Les tierces: Z-268 - zonage : RNU
TANLAY - lande et bois-taillis 13 a 45 ca - Les vignes du beugnon: 114E-52-54 - zonage : RNU
THURY - bois-taillis 33 a 61 ca - Bois des communes: AH-34 - La voie romaine: X-94-95 - zonage : RNU
TONNERRE - bois-taillis - 1 ha 01 a 60 ca - De paris: AD-165 - Endroit des gerbes d orge: YR-106 - Envers des vauceuses: ZR-101[101] - zonage : zones UA (AD 165) et N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/11/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010479

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 5 septembre 2023,Monsieur Denis Louis Georges **BOURGOIS**, en son vivant retraité, demeurant à AUXERRE (89000) 10 rue du Docteur Marie.
Né à IVIERS (02360), le 26 avril 1943.
Divorcé de Madame Marie-Louise Paulette **BROUX**, suivant jugement rendu parle tribunal judiciaire de LILLE (59000) le 10 février 1976, et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 14 juillet 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laure BERTHELIN, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «Julien MILLARD – Laure BERTHELIN Notaires & Conseils » titulaire d'un Office notarial à la résidence de AUXERRE

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS DIXVINS** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (vente de vins). RCS Auxerre 835361346. CIP 4689. Date de cessation des paiements : 25/07/2022. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010429

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique PEP'S COMMUNICATION** 5 rue du Moulin 89400 Cheny (communication globale, magazine mensuel). RCS Auxerre 829108497. CIP 4690. Date de cessation des paiements : 01/04/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010430

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique SIMPSON** 7 place Saint Pierre 89000 Auxerre (transaction, gestion, location d'immeubles). RCS Auxerre 485350813. CIP 4691. Date de cessation des paiements : 01/01/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010431

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique EUROTEK DISTRIBUTION** 9 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre (vente de matériel informatique E commerce). RCS Auxerre 948776265. CIP 4692. Date de cessation des paiements : 23/01/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010432

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique GAIA** 9 rue du Temple 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS Auxerre 901006486. CIP 4693. Date de cessation des paiements : 01/08/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010433

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique HOME DESIGN** 11 avenue de Worms 89000 Auxerre (vente de mobiliers de cuisine). RCS Auxerre 902738004. CIP 4694. Date de cessation des paiements : 01/10/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010434

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Madame Brigitte Monique PREVOST** 3 rue des Pervenches 89000 Auxerre. RCS Auxerre 403036890. CIP 3412.

AL23010435

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl HARAS D'ENJOY** Les Maisons Hautes 89170 Saint Martin des Champs. RCS Auxerre 820682268. CIP 4644.

AL23010436

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique MAXELEC** 20 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 890601388. CIP 4645.

AL23010437

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique FORTINI** 28 rue de la Poste 89360 Flogny-la-Chapelle. RCS Auxerre 331369413. CIP 4100.

AL23010438

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **l'EIRL Carlos SANTOS COSTA** 7 rue René Schaeffer 89000 Auxerre. RCS Auxerre 801041385. CIP 3957.

AL23010439

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 convertissant la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique LAVIREST** Avenue Haussmann - Lieu-dit les Fourneaux 89000 AUXERRE (cafétéria). RCS Auxerre 811174895. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Mandataire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre. CIP 4619

AL23010440

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **l'EIRL MUNOS Tony TM Elec Lordonnois** 9 Rue de la Tuilerie 89144 Ligny-le-Châtel (électricité générale). RCS Auxerre 808688535. CIP 4668. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23010441

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS SAUREA** 54 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre (conversion stockage d'énergie). RCS Auxerre 819426164. CIP 4673. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23010442

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 30/10/2023 au profit de la **Société de fait entre personnes physiques BURIOT-MACHEPY** 15 Rue de l'Abreuvoir 89290 VINCELLES (boulangerie pâtisserie artisanale). RCS Auxerre 537849259. CIP 4686. Date de cessation des paiements : 01/09/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23010443

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 30/10/2023 au profit de **Monsieur Grégory Jean-Pierre BURIOT** 15 rue de l'Abreuvoir 89290 Vincelles (Boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 418195442. CIP 4687. Date de cessation des paiements : 01/09/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23010444

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/10/2023 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 30/10/2023 au profit de **Madame Sophie Geneviève MACHEPY épouse BURIOT** 15 rue de l'Abreuvoir 89290 Vincelles (Boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 418195525. CIP 4688. Date de cessation des paiements : 01/09/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23010445

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 23/10/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **l'entreprise individuelle Jules-André Norbert DEGOIX** 4 Chemin du Pré des Murs Les Drillons 89570 Beugnon (mécanique automobile). RCS Auxerre 489276428. CIP 4601. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23010487

(89000), 22 Rue du Puits des Dames, le 5 septembre2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laure BERTHELIN,notaire à AUXERRE (89000) 22 rue du Puits des Dames, référence CRPCEN : 89093,dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010471

Céline BIGUEUR-PICARD - Alexandre LEROY - Marie MOGUILEWSKY
Notaires Associés
25, rue Guillaume Tell
75017 PARIS

SUCCESSIONS AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 décembre 1999,
Monsieur Jean Robert **LANUTI**, en son vivant retraité, demeurant à JOIGNY (89300)28 rue Jean Bart.
Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 22 novembre 1928.
Veuf de Madame Violette Marcelle Louise **DELIERRE** et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 11 août 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Céline BIGUEURPICARD, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «Céline BIGUEUR-PICARD,Alexandre LEROY et Marie MOGUILEWSKY, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à PARIS 17ème, 25 rue Guillaume Tell, le 20 janvier 2023, suivi d'un acte de contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Maître Céline BIGUEUR-PICARD en date du 4 octobre2023 susnommée duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à JOIGNY89300 13 A Quai Leclerc, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception parle greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE 89000 place du Palais de Justice BP 39 89010AUXERRE CEDEX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010472

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
JOURDAN Martial
Liquidation Judiciaire simplifiée du 03/01/2023. 4, rue du Château - 89140 SAINT-SEROTIN.
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 31 août 2023.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL23010458

DISSOLUTION

MICRO TONNERRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 500,82 euros
Siège social : ZAC
ROUTE DE PARIS
89700 TONNERRE
341998912 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 30 Septembre 2023, la société MCT-RLC FINANCES, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est Route de Paris -ZAC 89700 TONNERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 713 957 RCS AUXERRE a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société MICRO TONNERRE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis

AL23010380

DISSOLUTION

S-MOTORS

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 27, rue des Pres de Pâques
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
897 858 536 RCS SENS

Le 30/09/2023, les associés ont : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Mathias SENOUSSI, demeurant à CANNES-ECLUSE (77130), 28 rue de la Grande Plaine, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23010381

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

LUX' AUXERRE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 1 000 euro
sSiège social : 1 Rue de la Fontaine de Grisy
89530 SAINT BRIS LE VINEUX
880 452 206 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 6 octobre 2023, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 août 2023, déchargé Mme Adeline AYMOS-KUBIAK, demeurant 1 Rue de la Fontaine de Grisy 89530 SAINT BRIS LE VINEUX, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL23010383

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice -
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc -
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00 -
www.avocats-vignet.fr

AVIS DE PUBLICITÉ

GROUPEMENT FORESTIER DES CENTAINES

en liquidation,
au capital de 323.194 euros
Siège social : Maison Forestière,
Le Bois des Centaines Nord,
89400 Bussy-en-Othe
428 562 607 RCS Sens

Suivant délibération de l'assemblée générale mixte du 18 décembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée du Groupement Forestier à compter de la réalisation de la vente de l'ensemble de ses biens immobiliers, laquelle est intervenue le 18 septembre 2023, ainsi que sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur amiable Monsieur Jean-Louis BOUILLIE, demeurant 25 Boulevard des Garibaldi,89100 Sens, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de liquidation est fixé au siège social,Maison Forestière, Le Bois des Centaines Nord,89400 Bussy-en-Othe. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, le liquidateur amiable,

AL23010384

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2J

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 400 euros
Siège social : 12 Ville Perdue,
89130 LEUGNY
480 187 921 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 05/10/2023, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30/06/2023, déchargé M. Thierry SMOLARSKI, demeurant 12 Ville Perdue, 89130 LEUGNY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL23010385

DISSOLUTION

« L'EPICERIE DES BALKANS »

SAS Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 12 route de la Vallée des Prés
89100 SALIGNY
899 882 880 R.C.S. SENS

Suivant délibération de l'A.G.E. du 30/09/23, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/23.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Madame CLAVAUD Claudia demeurant 12 route de la Vallée des Prés - 89100 SALIGNY avec les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de liquidation est fixé au 12 route de la Vallée des Prés - 89100 SALIGNY.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au R.C.S. de SENS.
Pour avis, le liquidateur,

AL23010387

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES FOURNEAUX

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 137 475,00 euros
Siège social
VENIZY (89210), les Fourneaux
341 660 207 RCS SENS
Liquidateur : M. Arnaud COQUART

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL23010419

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : L'EPICERIE AMBULANTE DE NOS AINES.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 3 Rue DE L'AUBERGE A PERREUX, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
853649416 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 31 août 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2023. Monsieur Didier DUJARDIN, demeurant 3 rue de l'Auberge - PERREUX 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23010476

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 17/10/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
YAPITEK
Siège Social : 1 BOULEVARD DES NOYERS POMPONS ZAC DES VAUGUILLETTES 89100 SENS
Capital : 1000 €
Activités principales : - Entreprise générale de bâtiment et tous travaux se rapportant à la construction, la rénovation, l'entretien, l'isolation, l'étanchéité, du bâtiment dans toutes ses applications - Tous travaux de parquet, de revêtement de sol, de rénovations, de peinture, de maçonnerie, de menuiserie - Travaux isolations
Durée : 99 ans
Président : M. ATES OSMAN 20 Rue Camille Matignon 89100 SENS
Immatriculation au RCS de SENS

AL23010395

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/10/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SC LES FRANCS
Forme : SC
Capital social : 100 €
Siège social : 4, rue de la Croix Saint-Marc, 89100 VILLEROY
Objet social : acquisition, administration et exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers
Gérance : M. Eric FRANCOIS demeurant 4, rue de la Croix Saint-Marc, 89100 VILLEROY
Clause d'agrément : Toute cession de parts de la société est soumise à l'agrément de l'unanimité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL23010446

AVIS DE CONSTITUTION

AVICENNE
SCI AU CAPITAL DE 1000 EUROS
Siège : 34 RUE PASTEUR 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
RCS SENS

Par acte SSP en date du 20/10/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
AVICENNE
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur,la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel.
Siège social : 34 RUE PASTEUR 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
Capital : 1000 euros
Gérance : Société FS HOLDING, dont le siège social est situé 34 RUE PASTEUR89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE,représentée par Monsieur Fatih SAHIN demeurant 9 ROUTE DE MARCÉ 58180MARZY, immatriculée au RCS SENS sous le numéro 951078872.
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de SENS

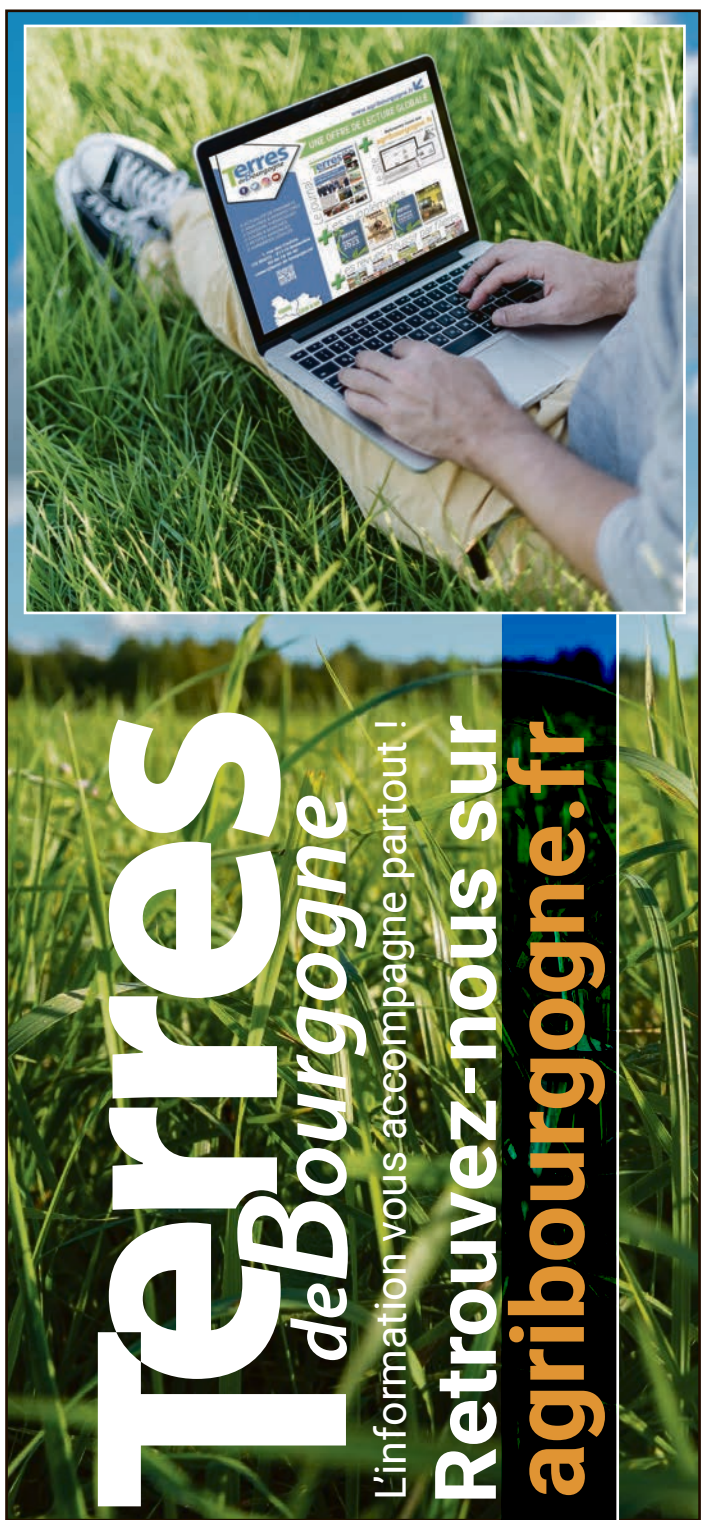
AL23010448

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne), du 22 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ATELIER SOL'AIR
Siège : 22 Bis Impasse des Boussicats, 89000 AUXERRE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 500 euros
Objet : Coordinatrice de formation, prestataire de service – Massothérapie, tout massage de bien-être - Vente de compléments alimentaires, huiles, cosmétiques et tous produits et accessoires se rapportant à la massothérapie - Location de local pour formation et/ou logement.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente :
Madame Martine POUGAUD, demeurant 27 Rue André Beury – Bâtiment B – 10000 TROYES
Directrice Générale :
Madame Sabine JARDON, demeurant 22 Bis Impasse des Boussicats – 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL23010485



// HORTICULTURE

Productrice de chrysanthèmes depuis bientôt trente ans

Depuis 1995, à Montmiral, commune drômoise frontalière de l'Isère, la famille Mottin produit des chrysanthèmes en complément de la production laitière. Sur deux semaines, en octobre, 4 200 pots sont ainsi livrés aux fleuristes et jardineries ou vendus en direct aux particuliers.

Après une nuit sous des pluies diluviennes, les chrysanthèmes de la famille Mottin ont toujours fière allure et surtout, *« vous n'aurez pas besoin de les arroser »*, glisse Mireille Mottin à ce couple de clients qui vient choisir ses fleurs avant la Toussaint. L'horticultrice propose cinquante-cinq variétés, seules ou en mélanges. Autant dire qu'en cette mi-octobre sur la parcelle qui accueille la production, la palette de couleurs est impressionnante.

Salariée du Gaec des Brunes, dont les deux associés sont son mari Pascal et son fils Lucas, Mireille Mottin s'est lancée dans la production de chrysanthèmes en 1995. Si le Gaec est avant tout spécialisé en production laitière [350 000 litres pour l'IGP saint-marcellin, ndlr], elle a mis à profit sa solide expérience horticole pour développer cet atelier qui finance son mi-temps sur l'exploitation.



S.S./AD26

À Montmiral, commune drômoise frontalière de l'Isère, Mireille Mottin produit des chrysanthèmes depuis bientôt 30 ans.

Fleuristes, jardineries et particuliers

Chaque année, avant l'été, elle reçoit ses boutures en provenance d'un obtenteur du Sud-Ouest. Deux tiers sont livrés début mai, le reste début juin. *« Je les repique en pots ou en coupes, pour les mélanges que je compose moi-même, et je les laisse jusqu'à fin juin développer leur système racinaire. Ensuite, nous les installons sur une bâche prépercée, en assurant un bon contact du fond du pot avec le sol pour que les racines puissent y plonger »*, décrit l'horticultrice. Cette méthode de culture offre selon elle des plantes plus robustes, au port plus trapu et aux couleurs plus éclatantes qu'une production sous serre. *« C'est aussi beaucoup plus de travail pour arracher les pots de terre, couper les racines… Mais nos clients sont demandeurs du résultat obtenu »*, assure Mireille Mottin.

Durant deux semaines, à partir du 15 octobre, l'activité est intense. Elle occupe tous les membres de la famille pour livrer une petite quinzaine de magasins (fleuristes, jardineries, épiceries, du *« très gros au très petit »*), depuis Crest jusqu'à Grenoble, et accueillir les particuliers sur l'exploitation. *« Nous produisons 4 200 pots par an, un chiffre assez stable car il n'y a pas d'augmentation de la demande sur les chrysanthèmes »*, indique la productrice. Les jeunes générations se sentent moins concernées par la fête de la Toussaint d'autant que les familles sont de plus en plus dispersées géographiquement. En parallèle, l'évolution des pratiques funéraires, avec un taux de crémation qui pourrait dépasser les 50 % en France d'ici 2030, met à mal les traditions de fleurissement des tombes.

Des questions pour l'avenir

« J'ai toutefois une clientèle fidèle qui se renouvelle par le bouche-à-oreille », précise Mireille Mottin. Elle accueille ainsi à la ferme entre 120 et 150 clients chaque année, qui achètent près de 20 % de sa production, le reste étant destiné aux livraisons en demi-gros pour les magasins. *« Pour les particuliers, j'essaye de proposer des prix pour tous les budgets, avec quatre tailles différentes de pots en variété unique et trois tailles pour les mélanges en coupe »*, souligne la productrice. Cette année, il a fallu tout de même augmenter les prix pour amortir l'augmentation des coûts de production (+ 40 à 50 % sur les pots et grilles de tuteurage, + 10 % sur le terreau, + 4 à 5 % sur les boutures) tout en n'assommant pas le client dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat.

La productrice se heurte aussi à la question de la disponibilité en eau pour les années à venir. *« J'arrose par goutte-à-goutte grâce à une source. J'essaye d'économiser l'eau au maximum, notamment grâce au mode de culture qui permet aux plantes d'aller chercher de la fraîcheur dans le sol »*, insiste-t-elle. Mais avec des températures estivales toujours plus élevées, il faudra peut-être à l'avenir arbitrer entre les chrysanthèmes et l'abreuvement des vaches. Mireille Mottin reconnaît qu'après bientôt trente ans de production, elle se pose désormais des questions sur la pérennité de l'atelier. Mais pour l'heure, elle préfère profiter encore du bouquet de couleurs éclatantes dont elle a le secret.

Sophie Sabot



S.S./AD26

Mireille Mottin propose 55 variétés différentes de chrysanthèmes, seules ou en mélanges.



S.S./AD26

Achats de fleurs à l'occasion de la Toussaint

42,80 €

de budget moyen par foyer acheteur

Pour environ 5,5 entités achetées en moyenne

45,90€ de budget moyen en 2021, pour environ 6,7 entités achetées

Les 5 espèces les plus achetées

En quantité achetées

- **63%** Chrysanthème
- **13%** Pensée
- **7%** Bruyère
- **7%** Cyclamen
- **3%** Dendranthema

Source : étude réalisée à partir du panel consommateurs Kantar pour VALHOR et FranceAgriMer (données 2022).

Echantillon de 7000 foyers représentatif des foyers de 18 ans et plus situés en France.

LOISIRS

// CHASSE

Un concours départemental pour fêter la Saint-Hubert

Le 14 octobre, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre, en partenariat avec l'Association départementale des chasseurs de petit gibier, organisait un concours départemental pour fêter la Saint-Hubert.



Romain Laveau

De nombreuses races de chiens étaient représentées.



Princesse, au loin, avec de gauche à droite, Didier Bertin, Benjamin Gauthier et Michel Girard désignés juges pour l'occasion.

Afin de célébrer la Saint-Hubert, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FCD 58) et l'Association départementale des chasseurs de petit gibier (ADCPG58) proposaient aux volontaires de participer à la « Journée Saint-Hubert » (voir : https://www.chasseurdefrance.com/decouvrir/la-journee-saint-hubert/), le 14 octobre. Pour rappel, Saint-Hubert est le patron des chasseurs mais également des chiens et des chevaux de chasse. Pour lui rendre hommage, cette manifestation récompense les aptitudes des participants mais également l'équipe qu'ils forment avec leurs compagnons à quatre pattes, le tout en respectant les règles de sécurité et d'éthique de la chasse.



Didier Bertin et Princesse en plein travail, sur le parcours de chiens leveurs.

Ainsi, pour la première fois, le rendez-vous, pour la Nièvre, était fixé au siège de la FDC 58 à Forges. Les chasseurs nivernais accompagnés par les jurés se sont répartis sur trois territoires mis à disposition pour l'occasion par Emmanuel Danjoy, Jean De Gesnais et Michel Girard. Ce dernier rappelle : *« c'était le rêve de Guy Maltaverne (ancien président de l'ADCPG58) de faire une de ces rencontres à la FDC 58 ; c'est désormais chose faite et c'est un plaisir partagé par tous ! »* avant d'ajouter : *« nous avons décidé de mettre nos terres à disposition pour l'événement car cela nous semblait logique et tout à fait naturel »*.

Un plaisir partagé

Didier Bertin, venu participer pour la 5e fois, détaille : *« je participe pour mes chiens, avec cette année Lola, 8 ans, et sa fille, Princesse, 5 ans – deux English Springer Spaniel. Ainsi, elles sortent et peuvent se faire plaisir, car elles chassent rarement avant cette date. Pour elles c'est un bon moyen de remettre le pied à l'étrier »*. Chasseur depuis ses 16 ans, Didier Bertin insiste : *« c'est une passion, mais qui doit rester encadrée. Ainsi en plus du plaisir de faire travailler mes chiens, je le fais également pour moi afin de tester mes connaissances et de situer mes aptitudes face aux autres »*. Pour mémoire, après un parcours d'une vingtaine de minutes pour évaluer les qualités en situation du chien et du chasseur, ce dernier doit répondre à quelques questions théoriques sur la sécurité, la législation, etc. Une note sur 100 est ensuite attribuée et détermine si le couple ira au Championnat régional qui se tiendra le 20 janvier 2024, sur le site de La Faisanderie de Rambouillet.

Avec 18 chiens d'inscrits, Benjamin Gauthier, en charge des dossiers « Petit gibier », analyse : *« nous sommes ravis de voir que ce concours permet d'avoir un large panel de races parfois rares : Setter Anglais et Setter Gordon, Drahthaar, Pudelpointer, Pointer, Épagneul breton, Braque Hongrois, Braque d'arrêt Allemand à poil dur, English Springer Spaniel. Nous avons prévu un parcours pour les chiens leveurs et un autre pour les chiens d'arrêts, avec deux jurés pour chacun des passages. Côté chasseurs, 16 sont présents, ce qui est stable par rapport à l'an dernier »*.

Chloé Monget

Palmarès

Au total, cinq catégories étaient représentées pour cette « Journée Saint-Hubert » :

- les jeunes (- de 20 ans) et chasseurs accompagnés : 1er Maître Bastien avec Raïka, chien d'arrêt de race « Setter Gordon ».
- les chasseurs avec chien d'arrêt : 1er Lanoizelée Christophe, gagnant de la finale, avec Rhéa « Pointer ».
- les chasseurs avec chien leveur de gibier : 1er Bertin Didier avec Lola « English Springer Spaniel ».
- les chasseresses avec chien d'arrêt ou leveur de gibier, dit trialisant : 1re Girard Mathilde avec Raichu « Drahthaar ».
- les chasseurs avec chien d'arrêt ou leveur de gibier, dit trialisant : 1er Géry Alain avec Punta « English Springer Spaniel ».

Ces cinq gagnants sont qualifiés pour la finale régionale.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 5 novembre

// Mortelles vacances au MuséoParc Alésia

Pendant les vacances scolaires, le MuséoParc Alésia propose un programme d'activités spécialement conçu pour les familles. En journée ou en soirée, c'est une occasion originale de découvrir la vie des Gaulois et des Romains, tout en jouant et en s'amusant. On pourra expérimenter des techniques artisanales, enquêter sur un meurtre pour aider les archéologues, visiter le musée à la lampe torche ou pour se faire un ciné. Et comme dans une BD bien connue, l'aventure peut aussi se terminer autour d'une table conviviale, au restaurant le Carnyx !

Alesia.com

• 31 octobre

// Cluedo au château de Bussy-Rabutin

Pour Halloween, participez au Cluedo du château de Bussy-Rabutin. Une mort inexpliquée sème le chaos à Bussy. Pour résoudre ce meurtre, Paris à dépêché son meilleur inscpecteur mais ce dernier aura besoin de votre aide. L'évènemùent se passera de 19 heures à 21 h 30.

Tarif : 10 euros par adulte et gratuit pour les moins de 18 ans.Sur réservation au 03 80 96 00 03 ou par mail : chateau-de-bussy-rabutin@monuments-nationaux.fr• 21 et 22 octobre

Nièvre

• 28 et 29 octobre

// Portes ouvertes des ateliers d'artistes

De 10 à 18 h, les 28 et 29 octobre, 37 artistes nivernais ouvrent leurs portes pour faire découvrir leurs univers. La liste des animations et ateliers est disponible : www.tehef.fr (réservation auprès des ateliers). Cet événement est porté par la nouvelle association Artistes en Nièvre et organisé par TEHEF, artiste avec le soutien des 40 artistes participants, de partenaires locaux et du Département de la Nièvre. Une carte interactive indiquant les 37 lieux d'art ouverts pour l'occasion est également disponible, via ordinateur ou smartphone : https://framacarte.org/m/163245/

Programme : www.tehef.fr

• 31 octobre au 31 décembre

// Boutique éphémère

À l'initiative de l'association L'arc en Ciel sur la ville, la boutique éphémère Le Paradis à Decize ouvrira ses portes du 31 octobre au 31 décembre au 11 rue Louise Blanc à Decize (du lundi au samedi de 10 à 19 h et le dimanche de 14 h à 18 h). Cette boutique associative de créateurs propose des créations 100% fait main, 100% françaises et des animations : concerts, défilé de mode et apéro guinguette ! Ainsi, les visiteurs pourrons fêter l'inauguration le 31 octobre 2023 à partir de 18 h 30 avec vin chaud offert et concert d'Hugues Futo. Le 25 novembre sera proposé un apéro guinguette et défilé de mode, à partir de 17 h. Le 9 décembre, à partir de 18 h 30 aura lieu un apéro concert de La Réponse D.

Plus d'infos sur : https://www.facebook.com/people/L-Art-en-ciel-sur-la-ville/61551795999629/

Yonne

• Dimanche 29 octobre

// Course de tracteurs-tondeuses à Mézilles

E'puisaye et Chrono Vert Moto-Club organisent une course de tracteurs-tondeuses, la Gaz'on Cup, ouverte à tous. Au programme : de 10 h à midi, endurance 2 heures, puis, de 13 h 30 à 16 h 30, endurance 3 heures. À 17 h, remise des prix. Sur le circuit de Mézilles, entre Toucy et Saint-Fargeau. Entrée gratuite, buvette et restauration sur place.

Informations et inscriptions des équipages sur www.epuisaye.fr

// DÉCOUVERTE

89

La ferme (hantée) de Flo'

Florence Pouteau, de la Ferme de Flo', à Évry, ouvre les portes de sa ferme à l'occasion d'Halloween. Petits et grands peuvent venir se frotter aux terrifiantes décorations installées un peu partout dans l'exploitation. Aurez-vous le courage ?





Florence Pouteau ouvre les portes de sa ferme pour Halloween.

Vous aimez vous déguiser ? Vous faire peur ? Alors n'hésitez pas : La ferme de Flo' (qui fait partie du réseau Bienvenue à la ferme), située à Évry, ouvre ses portes pour Halloween (toute la semaine prochaine jusqu'au 31 octobre). « *Halloween marque la transition entre l'été et l'hiver. Les gens sont très demandeurs de choses un peu magiques, extraordinaires. Et nos fermes se prêtent très bien à cette fête, cela ne nécessite pas beaucoup de moyens : un peu de paille, une cave, quelques vieux outils, des masques, un chapeau de sorcière et bien sûr quelques citrouilles, et c'est parfait. Il n'y a même pas besoin de rajouter les araignées qui sont souvent déjà là* », rit Florence Pouteau. « *Il y a tout un circuit qui commence dans la ferme et fini dans la cave, avec une dégustation de produits locaux. Cette animation est à destination de tous les publics. Les enfants adorent bien entendu, mais les parents aiment aussi se déguiser et se faire peur. On est tous restés de grands enfants après tout* ». Bien évidemment, tous s'amusent à sculpter des citrouilles, qui proviennent des Jardins de la Croisière (dont Florence Pouteau est la trésorière). « *Les enfants repartent ensuite avec chez eux* ».

Aussi, le 31 octobre, jour d'Halloween, certains habitants de la ferme pointent le bout de leur nez. « *Je viens avec les serpents, les lézards et les rats (ce sont ses animaux, ndlr) qui se prêtent parfaitement à la thématique* ».

L'occasion de parler du métier

Ce genre d'activité, Florence Pouteau aime en faire tout au long de l'année, depuis maintenant dix ans. « *On fait Pâques, Halloween, Noël, la semaine du goût, la semaine bleue… Le calendrier est bien chargé sur l'année* », sourit-elle.

Pour l'agricultrice, le but est « *d'inciter d'autres agriculteurs à faire la même chose, pour attirer le grand public et avoir l'occasion de parler de notre métier. Pour moi, Halloween est un prétexte pour faire venir les gens ici et leur montrer comment et où est-ce qu'on travaille* ». De quoi s'amuser et parler d'agriculture positivement en même temps. Et ne vous inquiétez pas, même avec son chapeau de sorcière, Florence Pouteau n'a encore jamais mangé personne. Enfin, pour l'instant…

Christopher Levé

La ferme de Flo' est située au 7 rue des Ramoneds à Évry. Contact : 03 86 95 29 80.



Les serpents sont de sortie le 31 octobre.



Les citrouilles s'animent durant cette semaine.

Venez chercher votre citrouille



À la Ferme en Goguette (du réseau Bienvenue à la ferme), située à Guerchy (commune de Valravillon), il est possible de venir acheter sa citrouille pour Halloween. Un stand est disponible devant la ferme en libre-service. Le principe ? Venez chercher votre citrouille (5 € pièce) et déposez votre monnaie dans la boîte. Pratique non ?

Et bien sûr, ce sont des Jack-o'-lantern, tradition oblige. *« Nous en avons une cinquantaine, toutes produites sur notre ferme qui est en agriculture biologique. C'est une courge qui se consomme rarement même si elle est comestible. On peut s'en servir notamment pour les potages et les confitures »*, indique Caroline Camaléonte, de la Ferme en Goguette.

Pour elle et son mari, installés depuis deux ans en production maraîchère et céréalière en agriculture biologique, Halloween est une période importante de l'année. *« On habitait au Canada il y a encore peu de temps. Là-bas, Halloween est une grosse fête. Les enfants trouvent cela magique. On essaye de le recréer ici chaque année »*, sourit-elle.

Alors, si vous aussi vous voulez avoir votre citrouille pour fêter dignement Halloween, dépêchez-vous, car il n'y en aura pas pour tout le monde !

Christopher Levé

La Ferme en Goguette se trouve au 45 rue Dumont, à Guerchy (Valravillon).